L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1330 - VENDREDI 10 JUILLET 2015 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224

Bienvenue
dans notre nouvelle base
de Venarey-les-Laumes - ZI rue de l'Oze



❑ Magasin pièces détachées ❑ Atelier SAV
BOUCHERON SAS
FENDT 03 80 97 01 50
06 76 02 44 36
JCB

Crise agricole

La tension monte



L'agriculture française s'enfonce dans une crise qui frappe particulièrement les filières animales. A l'origine de cette situation, des prix payés aux producteurs trop faibles par rapport aux coûts de production, et des résultats d'exploitation en forte baisse. Après les manifestations d'éleveurs le 2 juillet, la FNSEA et JA restent mobilisés face à une situation jugée désespérée. Les deux organisations demandent des mesures immédiates pour que les transformateurs et les distributeurs revalorisent enfin les prix de façon concrète et rapide, comme promis lors des réunions avec le ministre. *Pages 3, 8 et 12*

Côte d'Or

› La moisson en observation

Tour d'horizon, dans plusieurs cantons



Nièvre

› Défense de la ruralité

300 élus dans la rue



Yonne

› Opération de communication

Les vaches vertes aux quatre coins de l'Yonne !

Conditions Morte Saison sur toute la gamme



Demandez une démo d'une Castor 80

LUCAS focus on performance

G. BUCHEZ
Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Nevers - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38

La Forêt d'Othe
Bâtiments Bois adaptés aux professions agricoles



• Lamellé-Collé
• Traditionnel
• Charpentes bois
• Maisons individuelles
• Ossature bois
Zone d'activité limitée à l'Yonne et l'Aube

Devis et 1ère étude gratuits
Bâtiment clefs en main
Pour production électrique : étude et pose de centrales photovoltaïques.

6, route des Chenevières • 89570 TURNY • 03 86 35 29 52
contact@laforet-dothe.com • www.laforet-dothe.com

Sommaire

Côte d'Or

04-05 • Spécial cultures: Moissonneuses en action, agriculteurs en observation
06 • Élevages: Le chaud, y compris pour les animaux
07 • Apprentissage: Tous mobilisés pour la rentrée 2015

Nièvre

08 • Blocage des grandes surfaces dans la Nièvre: La colère des éleveurs
09 • Défense de la ruralité: 300 élus nivernais ont battu le pavé neversois
10 • Télédéclaration dans la Nièvre: Les dépôts de dossiers ont reculé
11 • La desserte de la ferme éolienne a-t-elle une vocation agricole ?

Yonne

12 • Action syndicale: La nuit, tous les caddies sont gris !
13 • Maraîchage: Comme un petit air de Bretagne...
14 • Gaec de Chichery : Une belle histoire née il y a 50 ans
15 • Filière porcine : «Le cochon, faut l'aimer pour l'élever… »

Bourgogne et ailleurs

16 • Agroécologie: Innover pour performer
17 • Enseignement agricole: Une charte qui conforte des liens naturels
18 • Commerce en bestiaux: Unec s'installe à l'Hôpital-le-Mercier

Infos Services

19 • Firme et machinisme
20 • Analyses et tendances
22 • Petites annonces
24 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

MSA Bourgogne

Réforme des allocations familiales: ce qui change au 1er juillet

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a modifié les conditions d'attribution des allocations familiales dont le montant variera, à partir du 1er juillet 2015, en fonction de la composition et des ressources du foyer. Jusqu'à présent, leurs montants étaient identiques pour toutes les familles de même composition, quels que soient les revenus du foyer.

Les nouveaux plafonds de ressources et les nouveaux montants pour les allocations familiales

Trois tranches de revenus sont créées. Le montant des allocations varie en fonction de la tranche d'appartenance. Pour l'année 2015, ce sont les ressources de 2013 qui sont prises en compte.

Par ailleurs, la majoration pour âge d'un enfant à partir de 14 ans et l'allocation forfaitaire sont également concernées par la réforme. Leur montant variera en fonction des ressources du foyer.

Un complément pour les familles proches d'un plafond

Pour les familles des tranches 2 et 3 dont les ressources annuelles dépassent de peu l'un des deux plafonds, un complément calculé par la MSA pourra être versé. Son montant diminuera progressivement.

Il n'y a aucune démarche à effectuer pour bénéficier des allocations familiales. Elles sont **versées automatiquement** à partir du mois suivant la naissance ou l'accueil de votre 2e enfant.

Plus d'informations sur www.msa-bourgogne.fr, rubrique « Famille, logement »

Tranche de revenus annuels en fonction de la composition du foyer	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3	
	Plafonds de ressources annuelles	Montants mensuels	Plafonds de ressources annuelles	Montants mensuels	Plafonds de ressources annuelles	Montants mensuels
Pour une famille avec deux enfants	inférieures ou égales à 67 140 €	**129,35 €**	supérieures à 67 140 € et inférieures ou égales à 89 490 €	**64,67 €**	Ressources supérieures à 89 490 €	**32,34 €**
Pour une famille avec trois enfants	inférieures ou égales à 72 735 €	**295,05 €**	supérieures à 72 735 € et inférieures ou égales à 95 085 €	**147,53 €**	Ressources supérieures à 95 085 €	**73,76 €**
Pour une famille avec quatre enfants*	inférieures ou égales à 78 330€	**460,77 €**	supérieures à 78 330 € et inférieures ou égales à 100 680 €	**230,39 €**	Ressources supérieures à 100 680 €	**115,20 €**

*Pour les familles de plus de 4 enfants il faut ajouter 5 595 € par enfant supplémentaire aux plafonds de ressources indiqués pour une famille de 4 enfants

Prix de la viande bovine

La situation constatée sur le terrain

Le 17 juin dernier, des engagements de revalorisation de prix étaient pris par l'intégralité des acteurs de la filière.
Trois semaines plus tard, quelle est la situation constatée sur le terrain par la FRB ?

Site	Charolais Horizon	FEDER	Charolais Viande	Clavière	SICAREV	Cialyn	BIGARD
Note Globale							

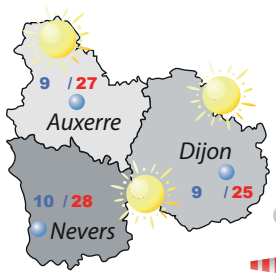
FRB Bourgogne

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 10 au 19 juillet

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 10 Juillet



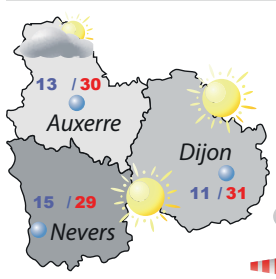
Estival
Les conditions anticycloniques seront à l'origine d'un temps estival et très ensoleillé sur l'ensemble du département.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 27 à 29 °C

Vents : Est-Nord-Est 20 km/h

St Ulric
Soleil : 06:00 - 21:44
Lune : 01:56 - 16:05

Samedi 11 Juillet



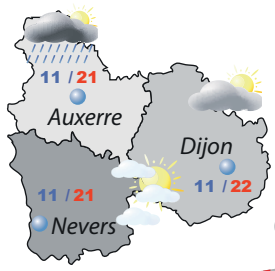
Ensoleillé
Le soleil s'imposera de l'aube au crépuscule sur le département dans un ciel souvent bleu azur.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 30 à 32 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 40 km/h

St Benoît
Soleil : 06:01 - 21:43
Lune : 02:32 - 17:13

Dimanche 12 Juillet



Instable
Après les éclaircies matinales, les nuages prennent de l'ampleur au fil des heures et il faut s'attendre à quelques averses localement orageuses.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 21 à 23 °C

Vents : Ouest 30 km/h

St Olivier
Soleil : 06:02 - 21:43
Lune : 03:12 - 18:18

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 au Mercredi 15 Juillet :

nuageux / clair / clair

Vents : Nord à 20 km/h
T° mini. : 9 à 14 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

Jeudi 16 au Dimanche 19 Juillet :

clair / nuageux / averses / eclaircies

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 15 à 19 °C T° maxi. : 29 à 31 °C

clin d'œil



Crise agricole

L'agriculture française en «liquidation»

Après les manifestations d'éleveurs de la Nuit de la détresse le 2 juillet, la FNSEA et JA restent mobilisés face à une situation jugée désespérée pour les filières animales. Les deux organisations demandent des mesures immédiates pour que les transformateurs et les distributeurs revalorisent enfin les prix de façon concrète et rapide, comme promis lors des réunions avec le ministre.

Depuis quelques mois, l'agriculture française s'enfonce dans une crise qui frappe particulièrement les filières animales. *«En Bretagne, près de 400 exploitations sont à la porte du dépôt de bilan !»* a déploré Thomas Diemer, président de JA, lors d'un point presse organisé avec la FNSEA le 7 juillet pour faire suite aux manifestations de la Nuit de la détresse. A l'origine de cette situation, des prix payés aux producteurs trop faibles par rapport aux coûts de production, et des résultats d'exploitation en forte baisse : -33 % pour les exploitations porcines entre 2013 et 2014, -17 % pour les élevages bovins allaitants. Même chose pour le prix du lait dont le décrochage avec les charges d'exploitation est croissant depuis six mois. *«Aujourd'hui, on est en train d'organiser la liquidation de l'agriculture française !»*, s'indigne Xavier Beulin, président de la FNSEA.

Des promesses non tenues

Le ministre de l'Agriculture a pourtant réuni à plusieurs reprises les représentants des filières bovine, porcine et laitière avec à la clé des promesses de revalorisation des prix de la part des transformateurs et des distributeurs. Plusieurs enseignes s'étaient ainsi engagées à augmenter leurs prix d'achat de 5 cts/kg par semaine jusqu'à atteindre les coûts de production pour le porc (Intermarché, Leclerc, Cooperl…). Mêmes dispositions pour la viande bovine de la part d'Agromousquetaires et de Super U, ainsi que des promesses de revalorisation de la part de Lidl et de Carrefour. Mais ces engagements n'ont pas été suivis d'effets, *«ou quand ça suit, ce n'est pas répercuté aux éleveurs»*, constate avec amertume Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA. L'évolution des cotations ne témoigne que d'une hausse de 1 centime/kg à peine pour la viande bovine la semaine du 22 juin. La tendance est même repartie à la baisse pour le porc depuis le 25 juin. Et quand on demande aux syndicats agricoles si, parfois, ils ne se sont pas trompés de cible en s'attaquant surtout aux distributeurs, Xavier Beulin répond que *«c'est aussi pour ça que nous voulons de la transparence»*. *«On veut savoir qui ment, qui triche, mais c'est au ministre de faire la part des choses»*, renchérit Dominique Barrau. Car la colère des producteurs est particulièrement tangible, et Xavier Beulin, qui n'a *«jamais connu autant de sollicitations en tant que responsable agricole»*, a pu le constater à Saint-Brieuc le 2 juillet, quand un jeune éleveur désespéré de ne pouvoir vivre de son métier l'avait vivement interpellé - *«à juste titre»*, note le président de la FNSEA - sur l'urgence de la situation.

> *«Nous voulons de la transparence … On veut savoir qui ment, qui triche, mais c'est au ministre de faire la part des choses»,*

Un débat au Parlement

Pour les deux organisations, l'urgence c'est le court terme. *«Pas dans 15 jours, pas dans trois semaines, demain matin»*, insiste Xavier Beulin. Et cette urgence porte sur les prix : *«les prix sont nécessaires sur les exploitations pour avoir une bouffée d'oxygène, investir et installer les jeunes»*, rappelle Thomas Diemer. Sans que cela n'impacte par ailleurs le pouvoir d'achat du consommateur : un centime d'euro par tranche de jambon et de deux centimes par steak haché seraient suffisants pour donner un peu d'air aux éleveurs français. Xavier Beulin propose même des rachats de dettes pour relever la trésorerie des agriculteurs. A moyen terme, les syndicats ont demandé la tenue de deux débats, à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour faire de l'agriculture une véritable cause nationale. Le président du Sénat aurait déjà donné son accord pour organiser l'évènement avant la fin de la session parlementaire actuelle. Car si l'agriculture doit de son côté se restructurer pour être plus performante, elle a aussi besoin de mesures de simplification et d'allègements de charges. En attendant une amélioration effective de la situation, la mise sous surveillance des opérateurs (transformateurs, distributeurs) par les agriculteurs se poursuit. Les syndicats attendent également les premières conclusions du médiateur des relations commerciales agricoles saisi par Stéphane Le Foll et qui doit faire le point avec le ministre de l'Agriculture, cette semaine pour la filière bovine, la semaine prochaine pour la filière porcine.

Interview

Pierre Vaugarny, Secrétaire général de la FNB

«Refusons de travailler avec des gens qui ne respectent pas leur parole»

A la suite de la table-ronde du 17 juin, vous avez décidé de mettre sous surveillance les entreprises de l'aval de la filière bovine pour s'assurer que les engagements pris étaient respectés. La semaine qui a suivi cette table-ronde, le prix moyen pondéré des bovins n'a augmenté que d'un centime. Quelle est votre analyse ?

«Des engagements ont été pris par l'ensemble des maillons de la filière. Le temps de la négociation est terminé, l'application doit se faire sans délai. Force est de constater que selon les régions, les situations sont bien différentes. Des opérateurs jouent le jeu, d'autres pas. Malheureusement, cela n'est pas une surprise pour moi. Remettre en question le fonctionnement historique de cette filière qui voulait que l'éleveur soit la seule variable d'ajustement, ne peut pas se faire sans heurt».

Et maintenant ?

«Plus que jamais, la mobilisation de chacun est nécessaire pour une application par tous. C'est possible ! Grace à nos actions syndicales, aujourd'hui nous savons de façon indiscutable que les entreprises ont passé des hausses significatives à la distribution ces derniers jours. Depuis l'accord, les entreprises traînent les pieds pour répercuter ces hausses aux producteurs. En les ciblant, nous ne nous trompons pas. D'ailleurs, le hasard fait que ceux qui ont fait l'objet d'actions syndicales sont devenus les plus enclins à respecter leurs engagements. Il est nécessaire que la presse agricole relaie les pratiques commerciales des OP, des commerçants, et des entreprises. Les comportements de tous les acteurs économiques doivent être publiés dans nos presses départementales. Personne ne doit se sentir à l'écart. Vous l'aurez compris, la mise en application de cet accord dépendra de notre capacité à tous et à tous niveaux, de nous mobiliser pour faire respecter la parole de chacun. Plus que jamais, cela est possible. Je vous demande dans vos transactions commerciales d'être intransigeant, refusons de travailler avec des gens qui ne respectent pas leurs engagements».



Photo Réussir-Agri 72

En bref

Fourrages Les éleveurs bovins s'inquiètent d'une sécheresse

La crainte d'une sécheresse se précise. Bruno Dufayet, membre de la Fédération nationale bovine et président de la section bovine de la FDSEA Cantal, explique qu'il va commencer à affourager cette semaine les animaux en pâture du fait du manque d'herbe. *«Ma récolte de fourrage cette année est inférieure de 40% à l'an passé et les animaux sont sortis des bâtiments tard au printemps, soit début mai au lieu du mois d'avril, à cause du froid»*, explique-t-il. Aussi les stocks de l'hiver dernier ont été bien entamés malgré une bonne récolte de fourrage en 2014. Avec des annonces de récolte de paille en baisse, la FNSEA commence déjà à réfléchir à un plan sécheresse comme en 2011, avance Bruno Dufayet. Au vu du contexte très difficile que vit l'élevage bovin actuellement, cette sécheresse risque fort d'accentuer les problèmes des exploitations, surtout dans la zone allaitante (Massif centrale, Bourgogne), plus marquée par le manque d'eau.

Récolte des jachères La FNSEA demande une dérogation

Dans un courrier qu'il vient d'adresser au ministre de l'Agriculture, Xavier Beulin lui demande d'obtenir de Bruxelles l'autorisation de récolter le couvert des jachères et d'y faire pâturer les animaux. En effet, les règles d'entretien minimal des jachères fixées par la PAC en interdisent l'utilisation pour l'alimentation des animaux jusqu'au 31 août. La très faible pluviométrie de ces dernières semaines a eu pour conséquence une diminution importante des rendements fourragers. Les températures caniculaires ont définitivement entamé le potentiel des prairies pour cette année, explique le président de la FNSEA. Sans oublier que la sécheresse touchant également les régions céréalières, les disponibilités en paille risquent d'être faibles. Pas question donc de fragiliser davantage les exploitations qui sont, pour beaucoup d'entre elles, dans une situation très dégradée. *«L'urgence de la situation impose que l'autorisation soit mise en œuvre rapidement, et permette par conséquent aux départements de déroger à l'interdiction de fauchage des jachères qui s'applique pendant quarante jours consécutifs compris entre le 1er mai et le 15 juillet»*, conclut Xavier Beulin.

Spécial cultures

Moissonneuses en action, agriculteurs en obs

Le *«pic»* de récoltes, c'est en ce moment dans le département. Plusieurs exploitants évoquent leur moisson dans plusieurs cantons.


Jean-Michel Moyemont


Sylvain Degret

Triste orge d'hiver

La récolte d'orge d'hiver n'est pas bonne dans tout le département. A Avelanges, à quelques kilomètres d'Is-sur-Tille, Jean-Michel Moyemont terminait sa moisson le 30 juin sur un maigre bilan de 45q/ha : *«Ca doit être, à peu de choses près, la moyenne dans le secteur d'après les échos que j'ai eus. Nous sommes tous très déçus, il manque 10 à 15q/ha par endroits. Les gros coups de chaleurs au mois de mai sont survenus aux plus mauvais moments et n'ont rien pardonné sur nos petites terres à cailloux. Dans mon cas, ça descend même à 36q/ha... J'ai principalement la variété Salamandre. Avec Esterel, je fais seulement 2q/ha de plus. Au lieu des 100 mm d'eau tombés début mai, il nous aurait fallu trois fois 30 mm ! Généralement, c'est l'orge d'hiver qui souffre le moins de la chaleur ici»*. Rencontré la semaine dernière, cet agriculteur maire de la commune n'avait pas grand chose *«à se mettre sous la dent»* en terme de perspectives positives : *«la qualité des orges est bonne en protéines, entre 10,5 et 11, le calibrage varie de 85 à 87, mais les bonnes nouvelles s'arrêtent là»*. La récolte du colza s'annonçait indécise en ce début de semaine, la moyenne des exploitants du secteur tournant d'ordinaire à 27q/ha. Les blés qui devaient être commencés il y a deux ou trois jours laissaient craindre le pire avec l'épisode de chaleur de la semaine dernière : *«les grains ne vont pas mûrir normalement, ça pourrait s'apparenter à du riz par endroits ! Nous pourrions approcher les 40q/ha dans les plus mauvaises terres. J'ai aussi des pois de printemps qui sont mal embarqués. Eux pourraient descendre à 20q/ha»*.

Pois : on repassera...

Sylvain Degret habite lui aussi Avelanges. Dans l'objectif d'allonger ses rotations, ce Côte d'orien de 48 ans, président du Geda de la Tille, s'est testé pour la première fois au pois d'hiver sur une surface de 7,5 hectares. Une expérience qui s'avère très décevante cette année : *«J'ai récolté 21 q/ha le 25 juin, sachant que 5q/ha ont été déclarés en dégâts de gibier. C'est certain, ce n'est pas très concluant, nous visions au moins 30q/ha. Le sec a lui aussi sévi dans nos terres très superficielles»*. Sylvain Degret s'inquiète de son pois de printemps : *«il était en fleur lors du coup de chaud de fin mai début juin, quand il a fait plus de 30 degrés durant plusieurs jours. Là non plus, ça ne s'annonce pas bon du tout»*. *«Tout est cramé»* va même jusqu'à dire l'agriculteur, très pessimiste pour son blé avec les fortes températures de la semaine dernière. Et l'état de son maïs et de son tournesol ne va pas le rassurer : *«ça va être la deuxième année difficile pour nous. L'an passé, il n'était rien tombé en mars, avril et mai. Les trésoreries étaient déjà tendues, elles le seront encore plus à l'issue de cette moisson»*.

L'orge de printemps, catastrophique

Pascal Tatigny récoltait son colza mardi 30 juin à Chaignay, au nord de Dijon. Des rendements entre 25 et 29q/ha semblaient presque le contenter : *«Il était sur des petites terres et le colza ne sera certainement pas la pire culture de 2015...»* Le Côte d'orien a débuté la moisson sur un bien maigre résultat en orge d'hiver: *«la moyenne est de 40q/ha ...C'était pourtant bien parti avec une bonne implantation, un hiver correct et des parcelles très propres. Le problème ici est le manque récurrent en eau. Il est tombé 50 mm début mai et 25 mm quelques semaines plus tard, c'est bien tout»*. La variété Esterel donne les moins mauvais résultats dans le secteur : *«Isocel et Étincel ne sont pas faits pour les petites terres. L'an dernier, sur cette même parcelle où je récolte aujourd'hui le colza, j'avais fait 15q/ha avec Étincel... Cette année, une parcelle d'un voisin a donné 30 q/ha avec cette même variété»*. Ce 30 juin, Pascal Tatigny craignait sa future récolte de blé et surtout, celle d'orge de printemps : *«cumulé aux fortes chaleurs, le manque de précipitation va engendrer, je le redoute, une moyenne de 50q/ha en blé, avec des résultats qui devraient être similaires à l'orge d'hiver dans les petites terres en approchant les 40q/ha. L'orge de printemps, elle, va être tout simplement catastrophique. Je m'attends même à descendre à 20q/ha sur une parcelle qui n'est pas belle du tout aujourd'hui»*. Pascal Tatigny espère une remontée des prix pour *«limiter la casse»* : *«les cours ont tendance à repartir du bon côté. Cette hausse est probablement due aux déceptions des cultures de blés aux États-Unis. Pour que ça passe, il nous faudrait des prix fermes de 200 euros/t pour le blé et 400 euros/t pour le colza»*.

Bonnes impressions confirmées en plaine

Évoquée dans notre dernière édition, la récolte d'orge d'hiver est satisfaisante dans la plaine dijonnaise. A Genlis, Jérémy Prudent fait part de bons résultats, meilleurs que l'an passé, avec des rendements allant de 70 à 75 q/ha dans les endroits les moins propices, et de 92 à 97q/ha sur ses meilleures parcelles. La qualité est aussi au rendez-vous pour Étincel et Salamandre, les deux variétés cultivées sur l'exploitation.
La récolte de paille suit la même tendance, elle qui est amenée à être commercialisée. *«Nous avons eu de bonnes surprises : sur une parcelle, nous avons fait vingt bottes à l'hectare, autrement dit 6t/ha. Nous ferons mieux que notre habituelle moyenne comprise entre 3 et 4 t/ha»* indique l'agriculteur de 25 ans. Jérémy Prudent voyait d'un bon œil ses futures récoltes de moutarde et colza, mais un peu moins celle du blé, culture commençant *«sérieusement de souffrir»* selon le jeune Côte d'orien. Damien Ronget, chef de service à la Chambre d'agriculture, dénombre une moyenne de rendements de 77q/ha pour la plaine dijonnaise, tous types de sols confondus, d'après une enquête terrain : *«Nous sommes, à ce stade de l'enquête, dans la référence haute depuis six ans en orges d'hiver. Les paramètres de calibrage varie de 85 à 95%, le taux protéique est assez faible et la valeur brassicole est intéressante. Concernant les plateaux, sur terres superficielles, nous n'avons que peu de retours pour l'instant mais tout laisse à penser que l'ambiance générale sera à la déception»*.

Du bon... avant du moins bon

Laurent Gueritey, à Laperrière-sur-Saône, a récolté son orge d'hiver il y a une dizaine de jours avec des résultats plutôt convaincants, allant de 70 à 85 q/ha : *«Cette culture a bien tenu le coup durant la période de sécheresse, elle le doit à son stade avancé par rapport aux autres. Le bilan est positif avec des calibrages*

Échos d'agriculteurs

A Châtillon-sur-Seine : Pascal Cornet terminait sa récolte d'orges d'hiver il y a tout juste une semaine : *«Je n'ai pas encore les résultats définitifs»* indiquait-il le 2 juillet, *«si je m'en tiens à ce qu'il se dit dans le secteur, cette culture ne serait pas trop mauvaise cette année»*. Le colza devait débuter ce début de semaine, le blé probablement aujourd'hui sur l'exploitation de Pascal Cornet : *«je ne sais pas du tout à quoi m'attendre. On attendra les résultats de la benne. Ce que je sais, c'est qu'ici, en terme de rendements, nous sommes d'ordinaire réguliers dans la médiocrité alors... Une chose est sûre aujourd'hui, les maïs ne seront pas bons du tout, je me fais d'ailleurs beaucoup de souci pour mon ensilage»*.
A Fontaine-Française : *«C'est encore plus vrai cette année : la qualité des terres fait le rendement»* résume Christophe Cadet, *«l'orge d'hiver donne de bons résultats dans les bonnes terres. Dans les petites terres, disons que c'est moyen et légèrement mieux que les précédentes années»*. Les meilleurs rendements locaux varieraient de 80 à 90q/ha. *«Les premiers colzas fauchés semblent quant à eux assez décevants, avec des grains particulièrement petits»* poursuit Christophe Cadet. Le blé, débuté avant-hier selon toute vraisemblance, devrait suivre la même tendance que les orges d'hiver, mais avec de plus grosses déceptions dans les moins bonnes terres, suite aux fortes températures.
A Bligny-sur-Ouche : Fabien Mignotte, à Thorey-sur-Ouche, relève une très grande variabilité des rendements en orge d'hiver : *«tout est une question de profondeur, il y a eu du 40q/ha et du 80q/ha dans le secteur. Personnellement, j'ai fini entre 57 et 58q/ha. La qualité est très bonne avec des poids spécifiques à 85. L'orge s'en tire bien car elle était suffisamment mûre pour franchir le cap du sec. Ce ne sera peut-être pas le cas du blé, qui représente pour ma part la plus grosse interrogation de l'année. Je crains que l'on ne paye cher l'incident climatique que l'on vient de connaître. Le colza ne m'inquiète pas plus que ça car il possède de belles siliques avec de beaux grains. Je n'espère pas me tromper !»*


Jean-Michel Taccard


Jérémy Prudent

servation



Pascal Tatigny



Laurent Gueritey

autour de 85%». Les premiers colzas du secteur étaient fauchés en milieu de semaine dernière, avec des rendements variant de 25 à 30 q/ha : *«il s'agissait de petites terres qui, en plus, avaient eu quelques dégâts suite aux 120 mm qu'il était tombé en deux jours au mois de novembre. Dans les bonnes terres, je pense que le colza approchera les 35 q/ha car il est plutôt joli»*. Les blés de Laurent Gueritey devraient également tirer leur épingle du jeu : *«les premiers résultats des alentours laissent apparaître de bons poids spécifiques et des rendements voisins de 80 q/ha. Pour ma part, j'espère faire 75 q/ha. Dans le même temps, j'espère aussi que les prix vont remonter, il y en a vraiment besoin...»* Si les impressions de l'exploitant sont visiblement plutôt bonnes pour les cultures d'hiver, celles-ci virent clairement au rouge pour les cultures de printemps. *«Les derniers maïs semés vont avoir bien du mal à aller au bout... Ils font aujourd'hui 20 cm de haut et son en train de crever avec le chaud ! S'il ne pleut pas dans les dix jours, c'est une grosse gamelle assurée. Le soja, en fleur en pleine période de chaud, n'est guère mieux loti»*.

La meilleure année en orge

Jean-Michel Taccard, à Comblanchien entre Beaune et Nuits-Saint-Georges, entamait sa récolte de blé le 1er juillet. Cet agriculteur de 49 ans redoutait certains impacts de la sécheresse mais pouvait d'ores et déjà compter sur un très bon bilan en orge d'hiver enregistré dix jours plus tôt. Sa moyenne de 89q/ha était tout simplement inédite au Gaec de la Prétière, avec des calibrages très intéressants, supérieurs à 90, obtenus avec la variété Étincel, Esterel donnant des résultats légèrement moindres. *«Je n'ai jamais atteint ces résultats depuis mon installation en 1987»* relève l'exploitant qui avait déjà réalisé 85 q/ha dans cette culture dans le passé, *«tout a été propice cette année pour l'orge d'hiver, les rendements varient de 86 à 95q/ha avec des calibres très réguliers»*. La récolte d'orges de printemps, redoutée dans le département, n'atteindra sans doute pas les mêmes scores mais l'impact du chaud pourrait être limité par une implantation dans des terres *«noires et fraiches»*. Le colza semble quant à lui moins bon que l'an passé : *«il se trouve cette année sur les terres les plus séchantes de l'exploitation, ce ne sera pas la meilleure récolte de l'année»* poursuit Jean-Michel Taccard, annonçant des premiers rendements de l'ordre de 36 q/ha, quand 2014 avait permis d'égaler le record du Gaec à 41q/ha. Ce 1er juillet, Jean-Michel Taccard s'était également essayé dans ses cultures de moutarde mais avait finalement reporté l'échéance : si le taux d'humidité était correct, certaines graines n'étaient pas encore prêtes pour la benne...

AURÉLIEN GENEST

Dijon Céréales : Bilan au tiers du parcours



Dijon Céréales publiait vendredi dernier un communiqué faisant un premier point après douze jours le début des moissons, démarrées significativement le 22 juin à une date *«normale»* au vu des dernières années (à titre d'exemple, elle avait commencé le 18 juin en 2014). En raison de la météo et des fortes chaleurs, la moisson déroule très rapidement.
Escourgeons et orges d'hiver : la récolte s'acheevait la semaine dernière. Dijon Céréales dresse un bilan général correct pour ces cultures en termes de rendements (+10% de collecte attendues par rapport aux prévisions) et de qualité (protéines et calibrage des grains corrects pour la brasserie). La précocité de la culture a permis d'assurer l'essentiel sur le département avant la fin de cycle dans le sec, mais les situations sont cependant hétérogènes. Les secteurs à réserve hydrique limitée sont pénalisés par l'absence de précipitations en mai et les chaleurs sur la fin de cycle. Des grosses livraisons ont marqué les premiers jours de moisson avec des pics à 23 000 tonnes jour les 25 et 26 juin. De nombreuses opérations logistiques étaient mises en œuvre en fin de semaine dernière pour désengorger les points de collecte en déplaçant le grain vers les silos majeurs d'expédition (Pagny, Venarey, Epoisses...)
Colzas et blé : la récolte venait tout juste de démarrer le 3 juillet dans la Plaine Dijonnaise, il n'y avait pas encore de tendances significatives.
Vague de chaleur : la maturité physiologique des colzas et des blés était atteinte le 3 juillet en Plaine Dijonnaise. L'impact de cette dernière vague de chaleur sera donc faible pour ce secteur. Sur les plateaux, les blés atteignent actuellement la maturité physiologique, qui marque la fin du remplissage. L'impact des températures élevées, probablement plus important qu'en zone précoce, devrait toutefois rester limité. Néanmoins, le coup de sec du mois de mai et le coup de chaud de début juin se ressentiront forcément sur les terres superficielles en blé. La situation est plus critique pour les orges de printemps et les cultures de printemps (soja, maïs, tournesol même si la sole est réduite pour ces dernières chez Dijon Céréales) dont la fin de cycle et le développement se fait dans le sec.

Machinisme

Marché: la moissonneuse fait de la résistance

Essentielle en ces temps de moissons (comme son nom l'indique), la moissonneuse-batteuse se porte plutôt bien dans le domaine commercial. *«Le marché de la moissonneuse est celui qui a le moins chuté sur notre secteur d'activité face à la crise de cette année en agricole»* indique Lionel Martin, responsable commercial chez Claas réseau agricole Bourgogne, *«cela fait trois années consécutives que nous faisons plus de 40 et 50% du marché sur ce secteur. Suite aux caprices de la météo des deux années précédentes, les clients que sont les particuliers, les entrepreneurs et les groupements n'hésitent pas à se suréquiper un peu pour y palier. Le surplus d'un modèle peut être remboursé en quelques hectares, qui auraient passé la date de récolte. Les évènements de 2014 avec la germination sont là pour l'illustrer»*.



Viande et fourrages

Messages syndicaux

Dominique Guyon, le président de la commission bovins viande de la FDSEA, a eu écho le 2 juillet que certains opérateurs ne souhaiteraient pas appliquer la hausse des 0,05€/kg de viande prévue après l'action syndicale du mois de juin : *«C'est inadmissible et j'appelle les éleveurs à ne pas céder à l'intimidation des opérateurs. Il y a des clauses à respecter et tout le monde ne semble malheureusement pas jouer le jeu. Des lignes sont tracées, il faut les respecter. C'est la seule solution pour assurer un revenu à l'élevage»*. Le Côte d'orien évoque également l'actualité des fortes chaleurs : *«On ne sait pas quel temps il va faire ces deux prochains mois, nous ne sommes que début juillet. Il faut dès maintenant se pencher sur l'approvisionnement en paille. Si dans un mois et demi il n'y en a plus, il faudra aller en chercher ailleurs et cela risque de coûter plus cher. Il ne faut surtout pas hésiter à se mettre en contact dès aujourd'hui avec nos collègues céréaliers. Je rappelle que la récolte de foin a été bonne en bonne en qualité mais très moyenne en quantité. Mieux vaut être prévoyant. Et pourquoi ne pas s'essayer dans des dérobées comme de l'avoine ou des vesces entre deux orages, cette technique est encore peu répandue dans le secteur mais peut s'avérer bien utile, avec des coûts modérés»*.

AG



Élevages

Le chaud, y compris pour les animaux

Les fortes températures estivales contrarient les ruminants. Exemples d'adaptations.



A Laperrière-sur-Sâone, Guillaume Richard prend soin des vaches laitières, rentrées en stabulation.

La montée du mercure, tout le monde la subit : les animaux des élevages côte d'oriens en font partie. A Laperrière-sur-Sâone, les Montbéliardes du Gaec Gueritey sont rentrées depuis plusieurs jours dans la stabulation. *«Elles sont certainement mieux à l'ombre»* relève le stagiaire Guillaume Richard, jeune de ce village de 400 âmes situé entre Saint-Jean-de-Losne et Auxonne. Son maître de stage indique qu'une baisse de production pouvant atteindre 30% peut être enregistrée lors d'une canicule. Les bovins, *«revenus à la maison»*, sont repassés à une ration hivernale riche en maïs (30 kg quotidiens). Contacté par téléphone le 2 juillet, lendemain du jour le plus chaud de la semaine dernière, le président de Côte d'Or Conseil Élevage Guy Buntz reconnaissait une souffrance certaine de ses laitières face aux fortes chaleurs. Une baisse de production, entre un et deux litres de lait par vache était alors estimée. *«Lors d'une canicule, le taux cellulaire augmente et pénalise les exploitations. Le taux butyreux et le taux protéique, eux, ont tendance à baisser»* commente l'habitant de Tarsul, village à proximité d'Is-sur-Tille. Le Côte d'orien laisse ses Prim'Hosltein aller dans les pâtures uniquement la nuit. En journée, les animaux se trouvent dans un bâtiment aéré avec courants d'air. Franck Lavedrine, à Côte d'Or Conseil Élevage, reconnaît que les ruminants supportent beaucoup moins le chaud que le froid. Le technicien insiste sur la nécessité de bien abreuver les animaux : *«leur consommation moyenne de 80 litres d'eau par jour est logiquement revue à la hausse en cas de fortes chaleurs»*. Même son de cloche du côté de la Chambre d'agriculture, où le technicien Édouard Bénayas clame la présence de points d'eau bien alimentés dans les prés, de même que l'utilité de plusieurs zones d'ombre. Au syndicat d'élevage ovin, Jean-Marc Bidoire livrait à son tour ses impressions à cette même date du 2 juillet : *«Les animaux ne sont pas bien, on le voit quand ils baissent la tête et se regroupent pour échapper aux insectes piqueurs. Concernant l'alimentation, le mouton se contente d'une herbe rase broutée au ras du sol. Dans certains cas, et si cette météo tend à se poursuivre, il va tout de même falloir leur apporter du fourrage. D'un point de vue reproduction, ces températures ne sont pas propices à la fabrication de spermatozoïdes des béliers et pour cette période qui correspond plutôt à une lutte de repasse, la fertilité ne sera pas au rendez-vous. Je préfère que cette canicule intervienne maintenant et non en juin : en effet, les brebis lutées en mai ont leur embryon déjà formé, contrairement au mois dernier. Sur un plan sanitaire, des croûtes de dermatose peuvent apparaître sur le museau. Elles disparaîtront toutes seules, sans intervention»*.

AURÉLIEN GENEST

Brumisation, une autre solution

En stabulation, le principe consiste à asperger les vaches d'une fine brumisation. L'évaporation de l'eau ainsi répandue assure le refroidissement des animaux. Le fait d'arroser les vaches est plus efficace que la simple ventilation, si l'on se réfère aux mesures de la fréquence des mouvements respiratoires. Les buses ne doivent pas être placées sur les logettes ou les aires paillées. Elles seront placées en arrière des cornadis. Cela permet aussi d'optimiser la prise alimentaire.

Insolite

Le plus gros lapin côte d'orien ?

Un Géant des Flandres de 8,7 kg était présent aux dernière journées châtillonnaises.



L'éleveur, Gérard Moilleron, est enseignant au lycée de Quétigny.

Existe t-il plus lourd dans le département ? *«Certainement. Dans mon cas, j'ai déjà eu à plusieurs reprises des lapins de plus de 9kg, mon record étant de 10,2kg il y a une douzaine d'années»* indique Gérard Moilleron, éleveur amateur à Vaillant, petit village à la limite de Côte d'Or et de la Haute-Marne. Son lapin présent les 27 et 28 juin aux Journées châtillonnaises était l'une des grandes attractions du stand Aviculture 2000, association de Haute Côte d'Or qui regroupe une vingtaine d'éleveurs. Professeur en agronomie et zootechnie au lycée de Quetigny, Gérard Moilleron s'adonne à cette passion depuis de nombreuses années : *«j'ai aujourd'hui 60 ans et je devais avoir dix ans quand j'ai commencé... J'élève des volailles et environ 150 lapins, des Géants des Flandres comme celui-ci et également des Fauves de Bourgogne. J'en vends à des amis et fais de la reproduction»*. Plusieurs fois champion de France dans la race Géant des Flandres, Gérard Moilleron recherche, de par ses accouplements, des lapins avec des têtes *«expressives»*, munies de grandes oreilles et des grandes longueurs comme cette femelle de douze mois récemment présentée au Cours l'Abbé.

Vous avez plus gros ?

L'animal de Gérard Moilleron pèse 8,7kg. Si vous possédez un plus gros lapin, envoyez une ou plusieurs photos sur a.genest@terres-de-bourgogne.net pour une publication dans nos prochaines éditions.

Une brève recherche internet permet d'apprendre que le plus grand lapin du monde s'appelle Darius, mesure 1,30m pour 22 kg et mange 2000 carottes et 700 pommes par an. *«Les gros lapins mangent effectivement beaucoup, ils ne sont pas très rentables, eux qui peuvent être vendus entre 100 et 150 euros dans mon cas»* note Gérard Moilleron. L'éleveur prévient d'emblée les personnes souhaitant faire d'un lapin un animal de compagnie : *«j'en avais vendu un il y a quelques temps à une Parisienne venue au Salon de l'agriculture. Elle l'avait mise dans son appartement et le lapin lui avait mangé son canapé...»*.

AURÉLIEN GENEST

Apprentissage

Tous mobilisés pour la rentrée 2015

Le 11 juin dernier le préfet de Région et le président du Conseil régional ont invité les acteurs économiques du département à prendre connaissance des dernières dispositions prises dans le cadre du plan national de mobilisation en faveur de l'apprentissage. Plusieurs contrats ont été signés à cette occasion, dont trois concernant directement l'agriculture.



Ils ont tous témoigné des avantages de l'apprentissage : une formation aussi bien adaptée aux attentes des jeunes qu'à celles des entreprises en recherche de personnels qualifiés.

Pour relayer en région, le plan de mobilisation national en faveur de l'apprentissage, le préfet de Région, le président du Conseil régional et l'ensemble des partenaires concernés se sont retrouvés dans les locaux de l'entreprise TSPC Colette, à Longvic, pour signer une quinzaine de contrats d'apprentissage. Le plan déployé par le gouvernement vise à atteindre, à l'horizon 2017, le chiffre des 500 000 apprentis.

La réunion, qui a vu la signature d'une quinzaine de contrats d'apprentissage, a laissé une large place à la parole des employeurs et des futures apprentis. Eric Delzant, préfet de la Région Bourgogne et François Patriat, président de la Région, ont détaillé les mesures du plan gouvernemental (voir encadré). La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, aux côtés de la Chambre des métiers et de l'artisanat et de la Chambre de commerce et d'industrie, s'est associée à ce coup de pouce donné à l'apprentissage. Trois contrats ont été signés, dans trois secteurs d'activité agricole, pour des jeunes qui entreront en apprentissage à la rentrée 2015, dans trois organismes de formation différents.

- La viticulture : représentée par le domaine Marchand-Grillot à Gevrey Chambertin qui signe avec un apprenti Bac+5 qui va préparé un BTS viticulture-œnologie en un an au CFA de Beaune.
- Les travaux paysagers : la jeune entreprise «*Côte paysages*», installée à Ruffey les Beaune, propose un contrat de trois ans, à un jeune titulaire d'un CAP, qui va préparer un Bac pro au CFA de Quetigny.
- Les grandes cultures : le Gaec de la Butte à Saulx-le-Duc, signe un contrat avec un jeune qui va préparer un bac pro grandes cultures à la MFR de Quetigny.

Futurs employeurs et futurs apprentis ont eu le loisir de s'exprimer sur les avantages d'un dispositif qualifié de «*gagnant-gagnant*». François Patriat a distingué pour sa part l'apprentissage comme «*la voie de la réussite*», en s'appuyant sur le fait que 70% des apprentis trouvent un emploi, dans les six mois qui suivent la fin de leur formation. Pour les secteurs qui peinent à recruter, comme celui de l'entreprise TSPC Colette, l'apprentissage représente même «*une aubaine*», la voie à privilégier pour la formation d'une main d'œuvre qualifiée.

Des aides financières rénovées et des formalités simplifiées

Mise en place d'une aide TPE jeune apprenti qui assure de fait la gratuité du contrat d'apprentissage la première année pour les entreprises de moins de 11 salariés qui recrutent un jeune de moins de dix-huit ans.

Versement d'une aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 250 salariés

Crédit d'impôt apprentissage maintenu pour la première année de formation, sous réserve que le jeune prépare un diplôme de niveau de niveau III ou inférieur (BTS, DUT, bac, Cap)

Simplification des démarches pour les entreprises et les jeunes. En particulier, simplification des modalités pour de déroger à des travaux interdits pour les jeunes de plus de 15 ans et de moins de 18 ans.

École en herbe

Des volontaires pour accueillir les scolaires ?

Les fermes pédagogiques de Côte d'Or souhaitent étoffer leur réseau dès l'an prochain.

L'assemblée générale de l'École en herbe s'est tenue le 1er juillet dans un collège du quartier dijonnais de la Fontaine d'Ouche. Les adhérents du réseau ont pu apprécier des ressentis plus que positifs sur les visites effectuées en échangeant avec le personnel de l'établissement. Un bilan sur l'année a également été dressé. Pour mieux se faire connaître auprès du grand public, le réseau appuyé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or était présent à la fête départementale de l'agriculture organisée à Dijon. De nombreuses familles ont été rencontrées lors de la Ferme de Janne. Un peu plus de 3 000 enfants se sont rendus cette année dans les huit fermes pédagogiques du département : cette baisse de fréquentation assez sensible (-30%) s'explique par plusieurs raisons (réforme du temps scolaire, hausse du coût des transports, baisse des subventions, fin tardive des vacances de printemps sachant que 90% de l'activité se déroule en mai et juin...). Si toutes les demandes des écoles ont été satisfaites cette année, en terme de visites, le réseau de l'École en herbe souhaite s'étoffer dès la rentrée prochaine, dans le but d'accueillir davantage d'enfants. Cette assemblée générale a été l'occasion de lancer un appel aux volontaires. Ce message est destiné aux agriculteurs passionnés par leur métier et souhaitant faire découvrir leur ferme et leurs activités agricoles, avec l'objectif clairement affiché de sensibiliser les plus jeunes au monde rural. Juliette Thiery, de Saulieu, fait déjà partie de la liste des nouveaux adhérents. La visite d'un élevage de brebis viande et laitière avec transformation fromagère sera proposée dès l'an prochain sur l'exploitation de Didier Loison.



La présidente Lys Mony, aux côtés de Florence Voizot (adhérente) et Aline Parize (animatrice), lors de la ferme de JAnne.

Pour rappel, l'École en herbe est soutenu financièrement par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, Dijon Céréales, Groupama et le Conseil départemental. Contact : 03 80 68 66 28 ou aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

AURÉLIEN GENEST

Blocages des grandes surfaces dans la Nièvre

La colère des éleveurs

Vendredi dernier, 3 juillet, de nombreux éleveurs du département ont mené, à l'aube, une action coup de poing en direction d'une quinzaine de supermarchés, d'enseignes différentes et bien connues des consommateurs.





Au Carrefour de Marzy, l'action coup de poing a été particulièrement musclée. Façades blanches et parkings ont gardé la trace du fumier une bonne partie de la matinée.



A l'Intermarché de Decize, même image de fumier devant l'entrée...

L'accord interprofessionnel entre les éleveurs, représentés par le réseau FNSEA/JA, les abatteurs et les distributeurs, qui avait été trouvé au ministère de l'agriculture le 17 juin dernier prévoyait, entre autres mesures, une augmentation hebdomadaire de 5 centimes du kilo de viande payée aux éleveurs, jusqu'à ce que ces derniers couvrent enfin leurs coûts de revient. Sauf que près de quinze jours après, dans toute la France, les dits éleveurs n'ont pas vu le bout de cette hausse de leurs revenus. Et la colère a monté. Au plan national, la FNSEA a lancé un mot d'ordre *«pour une nuit de la détresse en élevage»*, qui a eu lieu le 2 juillet au soir dans toute la France. Dans la Nièvre, des éleveurs de tout le département ont préféré le petit matin du 3 juillet pour mener une action simultanée dans une quinzaine d'enseignes de distribution du département. A 6 h, arrivant de leurs fermes, les manifestants, au volant de leurs tracteurs équipés de remorques remplies de fumier, ont investi, à Nevers (Géant Casino, Carrefour Marzy), à Decize, à Cosne-sur-Loire, et à Corbigny, les parkings des supermarchés. L'objectif était de déverser le contenu sur les chariots entreposés dans les guitounes, afin de perturber voire empêcher les consommateurs de venir faire leurs courses ce jour-là. Mené avec plus ou moins de zèle et de détermination, ce mouvement de colère qui sonne comme un *«premier avertissement»* face à la mauvaise volonté des distributeurs, révèle toute la détresse de la profession. Le 30 juin, les syndicats ont constaté que *«malgré les blocages d'abattoirs et l'engagement de la filière à faire passer des hausses de prix sur toutes les catégories d'animaux, les dernières cotations restreignent les hausses aux seules vaches et génisses»*. Et rien d'autre. De fait, vendredi dernier, avant de déverser le fumier, les éleveurs ont cherché à obtenir des explications de la part des responsables de magasins. Calmement. Si au Géant de Nevers, Didier Ramet a pu s'entretenir avec le directeur qui a fait chercher un panonceau indiquant les derniers accords aux clients, mais qui n'était pas encore affiché, les réactions ont été diverses selon les endroits. A Decize, les esprits se sont tellement échauffés qu'un responsable d'enseigne a même sorti un fusil. A Château-Chinon, Michel Prévotat a pu être reçu par le directeur du supermarché Attac, sans que les tracteurs n'interviennent. Pour autant, l'action coup de poing, aussi spectaculaire ait-elle pu être, s'est terminée en moins d'une heure. Les syndicats majoritaires entendent graduer la montée en pression sur la grande distribution qui, *«si elle passe les hausses de prix, sera rejointe par les abatteurs»*. Les prochaines cotations donneront le ton. Vendredi, à 7 h, les employés des grandes surfaces redoublaient d'efforts pour nettoyer les stigmates de la contestation et ouvrir les portes comme chaque jour. Le lendemain, des clients soulignaient les effluves de fumier qui les accueillaient à l'entrée du Carrefour de Marzy, sous le soleil et en pleine chaleur... Une façon d'attirer leur attention sur la nécessité d'un prix juste, qui rémunère correctement le travail des producteurs.

EMMANUEL COULOMBEIX



Avant de décharger, certain éleveurs ont tenté une discussion avec le directeur du magasin visé. Ici, avec celui du Géant Casino de Nevers (3è en partant de la gauche).



Les éleveurs ont voulu rappeler les engagements pris par les distributeurs, le 17 juin dernier.



Au Géant de Nevers, les éleveurs ont fini par bloquer les trois entrées du parking en déversant le contenu des tracteurs.

Défense de la ruralité

300 élus nivernais ont battu le pavé neversois

300 élus, dont beaucoup de maires, adjoints, conseillers départementaux et régionaux, ont manifesté, mercredi 1er juillet, à Nevers. Objet de la colère : au-delà de la dénonciation des baisses de dotations et des fermetures de services publics, la défense d'une certaine idée de la ruralité...



L'étape devant la Direction départementale des finances publiques était hautement symbolique: la fermeture de six trésoreries dans le départementest programmée.

Il faisait très chaud ce premier mercredi de juillet vers 18h dans le chef-lieu du département. Un début de canicule qui n'a pas empêché un nombre impressionnant de maires et d'élus de tout le département et de toutes étiquettes (ou sans), de venir battre le pavé dans les rues de Nevers. Suivant un mot d'ordre de l'Union amicale des maires de la Nièvre (UAMN), présidée par Daniel Barbier, maire de La Machine et vice-président du Conseil départemental, les élus en colère, la plupart ceints de leurs écharpes tricolores, ont très concrètement voulu manifester contre trois sujets de tension avec l'État : la baisse de ses dotations aux collectivités, le projet de loi NOTRe (ndlr : Nouvelle organisation territoriale de la République) et disparition programmée de six trésoreries après les annonces de fermetures de classes... Mercredi dernier, le premier objectif était de faire pression sur le gouvernement afin de solliciter des aménagements aux mauvaises nouvelles. En fin de cortège, revenus devant la préfecture, Square de la Résistance, une délégation de l'UAMN a été reçue assez longuement en préfecture, les élus demandant au représentant de l'État dans la Nièvre de relayer les doléances à sa hierarchie. Sur le problème des dotations, Daniel Barbier a ainsi sollicité *«un allègement de leur baisse et un allongement du calendrier de la réduction des dotations, afin de préserver la capacité d'investissement public»*. Évaluée autour de 28 milliards d'euros en 2014, cette baisse se serait traduite l'an dernier par une réduction de 12,4% des dépenses des communes et des intercommunalités et une projection fait craindre aux élus un recul supplémentaire de 25 à 30% d'investissements en moins d'ici 2017.

Pour une intercommunalité choisie...

Autre sujet qui fâche et dont les maires demandent des améliorations : le projet de loi NOTRe, qui doit repasser devant les députés au cours du mois de juillet, après avoir été examiné en Commission mixte paritaire (CMP). Récemment, les sénateurs l'ont amendé dans le sens voulu par les élus de terrain (suppression du seuil minimum de 20 000 habitants, report de la procédure de révision des schémas départementaux de coopération intercommunale, intégration de l'eau, de l'assainissement et de la promotion du tourisme dans les compétences optionnelles des intercommunalités...) mais c'est bien l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot, ce qui inquiète les maires des communes peu promptes à voir une parcelle de leur souveraineté municipale se diluer dans des instances supra-communales où leurs voisins auraient autant voire plus d'influence qu'eux... Pour Olivier Cadiot, agriculteur et maire de Chaulgnes, qui arpentait les rues avec ses collègues, *«cette loi est défavorable à nos petites communes rurales. Elle nous fait perdre du pouvoir et surtout elle renforce le sentiment que les citoyens de base sont de plus en plus éloignés des décisions qui les concernent. Nous manifestons pour défendre notre droit à la décision sur le terrain et pour mettre fin à la disparition des services publics qui y disparaissent. Si on les laisse faire, les petites communes peuvent se regrouper pour faire quelque chose mais pas imposer un seuil de 20 000 habitants qui implique que nous soyions noyés dans des superficies immenses et ingérables»* a-t-il justifié. En fait, toutes obédiences confondues, les manifestants ont réclamé au gouvernement de *«ne pas brusquer les choses»* par *«des méthodes sanglantes et inadaptées»*. Pour *«une intercommunalité librement choisie»*, selon Daniel Barbier... Car, au-delà des relations entre collectivités et entre collectivités et l'État, c'est aussi un mouvement de fond en faveur des spécificités rurales qu'ont entamé les élus nivernais : *«C'est une colère des profondeurs. A force de rester sourd face à ce qui est dit dans nos zones rurales, la colère monte»* a-t-il témoigné. Ce que d'autres élus ont interprété par *«le risque de tuer la ruralité, alors que l'on nous fait de grands discours à son propos»*. Excédés, les élus des campagnes n'en peuvent plus. Ils sont appelés à faire adopter des motions par leurs conseils municipaux et intercommunaux afin de continuer à faire pression sur *«ces technocrates qui décident de tout, sans savoir, sur leurs coins de bureaux»*.

E.C.



Olivier Cadiot, agriculteur et maire de Chaulgnes, a revendiqué *«notre droit à la décision sur le terrain».*

▸ Agenda

Juillet et août Fermeture des services de l'Etat

La sous-préfecture de Cosne-sur-Loire sera ouverte, du 1er juillet au 31 août, du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h30. La sous-préfecture de Château-Chinon sera fermée le 16 juillet matin et le 17 juillet après-midi. Les horaires de la sous-préfecture de Clamecy sont inchangés : du lundi au vendredi de 8h30 à midi. La préfecture de la Nièvre sera fermée le 13 juillet. La DDT, à Nevers, ainsi que les agences territoriales de Clamecy et Château-Chinon seront fermées le 13 juillet, de même que la DDCSPP. Le service des immatriculations de la préfecture sera fermé à titre exceptionnel le 31 juillet, en raison de la fin de mois de la régie.

31/07 Foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa 2ème foire-concours aux culards de l'année, en partenariat avec la SICAFOME, vendredi 31 juillet prochain. Le concours est ouvert seulement aux bœufs et génisses culards sur le site du marché au cadran. Programme: arrivée des animaux de 4h30 à 6h, concours de 6h30 à 8h, vente au cadran à partir de 8h30. Inscription de 10 euros par bovin. Date limite d'inscription : 15 juillet à la SICAFOME au 03 86 84 28 75. Renseignements auprès d'Alain Guinot au 06 50 19 42 35. Possibilité de restauration sur place (sous chapiteau).

Jusqu'au 03/08 Concours photos sur les Amognes

Dans le cadre du comice agricole des 29 et 30 août, la Communauté de communes des Amognes, en partenariat avec les jeunes agriculteurs, l'Office de tourisme de Nevers et Natura 2000, propose un concours photos sur le thème «les Amognes, un territoire agricole, des hommes, des animaux..., un savoir-faire». Il est ouvert jusqu'au 3 août à tous les adultes et enfants, avec un prix spécial pour les jeunes photographes. Les images doivent être prises sur le territoire de la CDC des Amognes et doivent respecter le thème. Les photos sélectionnées seront exposées le 29 août pendant le comice. Le 1er prix remportera un chèque-cadeau de 200 euros, le 2è, un de 100 euros, et le 3è, un de 80 euros. Pour participer, il faut signer le règlement et envoyer sa photo à l'adresse mail : communication@ccamognes.fr. Informations sur le site www.cc-amognes.fr ou au 03 86 58 46 07.

AUER
CS 30013 - 52190 OCCEY
Département BÂTIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Tel. 03 25 88 31 62 - Fax 03 25 88 37 84
auer.sa@auer-cm.com

Télédéclarations dans la Nièvre

Les dépôts de dossiers ont reculé

Les agriculteurs avaient jusqu'au 15 juin pour faire leurs télédéclarations d'aide surfaces. Malgré la complexité et l'accompagnement accrû de l'administration et des OPA, le nombre de dossiers déposés a reculé dans la Nièvre. Premier bilan avec Thérès Romefort, directrice de l'EDE.

2756 dossiers d'aides surfaces ont été déposés en ligne dans la Nièvre, au 15 juin dernier. Le Comité de pilotage, qui réunit la DDT et les partenaires agricoles dont la Chambre d'agriculture, a tiré un premier bilan récemment. 2756 dossiers, ce sont 41 dossiers de moins par rapport à la campagne 2014, avant l'entrée en vigueur de la réforme de la Pac, soit -1,5%. Alors que les moyennes sont en hausse constante dans toute la France, il semble que dans la Nièvre cette contre-performance s'explique par le fait que les exploitations équines, viticoles et de sapins de Noël aient été découragées de la complexité du dispositif, selon la directrice de l'EDE.

S'agissant des aides à l'élevage, dont les échéances s'arrêtaient au 15 mai, elles ont fait l'objet de 1783 dossiers dans le département (1748 Aba, 57 ABL et 6 veaux sous la mère). Ce sont 71 dossiers en moins par rapport à 2014, que Thérèse Romefort explique notamment par *«les changements de statuts vers les Gaec et la sortie des exploitations de moins de 10 vaches»*. Il semble aussi que quelques éleveurs aient crû, de bonne foi, pouvoir déclarer leurs aides Aba jusqu'au 15 juin, en même temps que les aides surfaces, et se soient laissés prendre par les délais.

Accompagnement renforcé

Devant la complexité des règles imposées par le nouveau cadre réglementaire, avec des critères changeant entre le début de la campagne et la fin, nombre d'agriculteurs ont décidé de faire appel aux partenaires agricoles pour les accompagner dans leurs déclarations Télépac. Si l'Aba n'a pas posé de problème particulier -2 cases à cocher et deux minutes suffisaient-, en revanche pour les surfaces, ils ont été 900 à se rendre à la DDT pour remplir leurs formulaires tout en demandant des éclairages aux agents lorsque nécessaire, 837 à se faire accompagner par CER France Alliance Centre, 508 par la Chambre d'agriculture, 87 par la Sicafome, 9 par Elvea 71-58, 5 par Sicagieb et seulement 410 à se débrouiller seuls chez eux. Ils étaient plus de 600 en 2014. *«La Chambre et le Centre de gestion ont chacun enregistré 100 dossiers supplémentaires en accompagnement cette année»* constate Thérèse Romefort. Soit 200 de plus, qui ont eu besoin d'être aidés face aux changements réglementaires de la Pac. *«Les annonces contradictoires entre le début et la fin de campagne avec des notices arrivées juste à la fin, des déclarations de SIE (verdissement) sans connaître les surfaces, le fait que ce qui avait été corrigé par l'IGN en 2014 ait dû être redessiné en 2015, tout cela fait que les conseillers n'ont pas chômé»* souligne-t-elle aujourd'hui.

Des dossiers dont la durée moyenne de traitement allait de 1h à 11h, avec une moyenne autour de 3h30, au lieu de 2h30 habituellement, n'ont pas ménagé les efforts des 9 conseillers de la chambre mobilisés pour les déclarations. *«Parfois, certains ont eu à traiter des dossiers (sur Cartopac ou Mes Parcelles) de 8h du matin à 22h, sans pouvoir s'arrêter pour manger»* dévoile la directrice en forme d'hommage à leur implication et leur sens du service. *«Pour eux, la campagne a été très éprouvante mais, si les agriculteurs ont été très endurants et compréhensifs, les agents ont ressenti beaucoup de satisfactions de la qualité des contacts qu'ils ont eus avec les agriculteurs»*.

A elle seule, la Chambre a donc traité 508 dossiers cette année, contre 380 en 2014, soit la plus grosse progression de tous les organismes accompagnateurs : + 33%. Cela représente 210 jours de travail cumulés. A noter que, malgré les rappels, 10 dossiers n'ont pas été télédéclarés en surfaces cette année, et 2 en aide bovine : ils perdront 1% de pénalité par jour de retard.

Selon la responsable de la Chambre, l'instruction des dossiers se fera à la DDT à partir du 18 août et jusqu'à fin septembre. **E.C.**



La directrice de l'EDE craint des erreurs dans les dossiers, du fait des informations au compte-goutte et parfois contradictoires délivrées durant la campagne de télédéclarations. Malgré un engagement exceptionnel de tous les conseillers chargés d'accompagner les agriculteurs.

Une aide de trésorerie pour les agriculteurs à partir du 1er octobre 2015

En raison du report de la date butoir de dépôt des déclarations PAC 2015, le versement d'avance d'aides PAC ne sera pas possible pour la campagne PAC 2015.

Néanmoins, et grâce à la pression mise par la FNSEA, le Ministère de l'Agriculture a mis en place une procédure d'aide à la trésorerie. Ainsi, l'Etat ne versera pas d'acompte PAC mais soutiendra les agriculteurs qui en feront la demande par un «apport de trésorerie» remboursable, sans intérêt à la charge des agriculteurs. Cet apport de trésorerie sera remboursé dès le versement des aides PAC fin 2015.

Un formulaire devra être renvoyé à la DDT avant le 20 août. Celui-ci devrait être disponible mi-juillet. L'aide sera versée à compter du 1er octobre par l'ASP. Elle sera calculée sur la base du dossier PAC déposé en 2014. L'aide d'état correspondant au montant des intérêts entrera dans le calcul des aides de minima (15 000 €/3 ans). La FNSEA se mobilise pour que les démarches soient les plus simples possible.

FDSEA 58

Suite à la balade du 7 juin

Groupama remet 1075 euros à Leucémie Espoir 58

Dans le cadre de la fondation Groupama contre les maladies rares, les caisses locales étaient invitées, le 7 juin, à organiser des marches dans toue la France. Dans la Nièvre, c'est la caisse locale de Nevers qui organisé celle autour de Sauvigny-les-Bois. A raison de 5 euros par participant, la collecte a rapporté 1075 euros.

Jeudi 25 juin, c'est dans les locaux de la Fnaca, à Nevers, que la caisse locale de Groupama a remis le chèque à l'association Leucémie Espoir 58. Denis Geoffroy, le président de la première, a ainsi participé au fonctionnement de la seconde, présidée par Serge Guichené, pour la deuxième année consécutive. Tout en regrettant un montant en légère baisse par rapport à l'édition 2014 de la balade, qui avait eu lieu à Saint-Seine, dans le sud de la Nièvre, le représentant de l'assureur mutualiste s'est toutefois félicité de la participation de 170 marcheurs, dimanche 7 juin dernier, tout autour de Sauvigny-les-Bois, avec un départ et une arrivée fixés à la Maison de la nature et de la faune sauvage, à Forges. *«170 participants : nous sommes au-dessus de la moyenne régionale puisqu'à l'échelle de Rhône-Alpes-Auvergne, ces balades ont rassemblé 2 600 marcheurs cette année, pour un total de 22 730 euros»* a-t-il indiqué, en tendant le chèque géant à l'association philanthropique nivernaise. Denis Geoffroy a simplement constaté la multitude de manifestations qui avaient lieu le même jour dans le département, et qui a sans doute privé les organisateurs d'une plus grande affluence...



Les élus de Groupama ont remis le chèque de la collecte du 7 juin aux bénévoles de Leucémie Espoir 58.

9 735 euros d'aides attribuées début-2015

L'action *«Vaincre les maladies rares»*, qui se décline dans chaque département au profit d'une structure spécialisée (ici contre la leucémie), est une initiative nationale organisée depuis deux ans par l'organisme mutualiste. Dans la Nièvre, elle permet ainsi à Leucémie espoir 58, de poursuivre ses missions au profit des enfants et des adultes atteints par cette grave maladie du sang, qui nécessite beaucoup de traitements, de déplacements et de frais, que les familles n'arrivent pas toujours à assumer. Selon Serge Guichené, *«lorsqu'une famille est en détresse, nous répondons soit par un soutien moral, soit par un soutien administratif, soit par un soutien financier, pour le transport à l'hôpital ou pour acheter des provisions»*... Au 31 décembre 2014, Leucémie espoir 58 réunissait 250 adhérents et cette année, l'association a déjà versé 9735 euros d'aides à cinq familles nivernaises de malades dans le besoin. Par exemple, avant une greffe, un enfant atteint de leucémie peut être isolé en chambre stérile jusqu'à 3 à 4 mois, ce qui engendre des frais très lourds, de déplacements (Paris, Dijon, Clermont-Ferrand, Lyon...) ou de soins dits de *«confort»*, c'est-à-dire non remboursés par la Sécurité sociale... Denis Geoffroy et Serge Guichené, entourés d'une partie des organisateurs de la balade du 7 juin, ont donné rendez-vous au mois de juin 2016, pour la 3è édition de la marche philanthropique. **E.C.**

Clamecy

La desserte de la ferme éolienne a-t-elle une vocation agricole ?

La Direction interdépartementale des routes (DIR) Centre-est vient d'envoyer un Procès verbal d'infraction à Didier Bonnotte. Avec une mise en demeure de re-creuser un fossé qui interdisait l'accès, vers un chemin de desserte d'une ferme éolienne. Sur place, pointés du doigt, les agriculteurs s'estiment floués.



Une partie des agriculteurs de Clamecy sur la desserte vers la ferme éolienne qu'ils revendiquent de pouvoir utiliser pour accéder à leurs parcelles.

Une dizaine d'agriculteurs de Clamecy a-t-elle rebouché le fossé qui empêchait l'accès à une desserte d'une ferme éolienne, à partir du 2ème rond-point de la déviation (RN151) de Clamecy ? C'est ce que semble indiquer une lettre de la DIR, accompagnée d'un procès-verbal, que Didier Bonnotte a reçus le 27 juin dernier. Le président cantonal de la FDSEA et ses collègues réclament en effet le droit d'utiliser ce chemin pour accéder à leurs parcelles, en évitant de circuler dans les rues de la commune, par la zone artisanale et la gare, où la circulation *«est bien plus dangereuse et rapide qu'aux abords d'un rond-point»* expliquent les agriculteurs. D'autant que selon eux, *«d'autres chemins agricoles, un peu plus loin sur la déviation, ont un accès à la route et que çà ne pose de problème à personne»*. Difficile de vérifier s'ils ont eux-même rebouché le fossé et déplacé les rochers qui avaient été mis à l'entrée de cette desserte pour en interdire la circulation. D'ailleurs, seul Didier Bonnotte a reçu le courrier de la DIR, ainsi qu'un coup de fil l'enjoignant à passer à la brigade de gendarmerie pour s'expliquer. Ce qu'il n'a pu faire que mercredi matin, au retour de permission du gendarme qui l'avait convoqué.

Accord oral pour utiliser la desserte

Outre les conditions de sécurité routière qu'ils estiment *«incohérentes»* dans cette interdiction, les agriculteurs concernés se sentent floués. Lorsque les éoliennes ont été installées il y a deux ans, la société d'exploitation leur avait demandé si, en tant que membres de l'Association foncière rurale, propriétaire du chemin, ils souhaitaient pouvoir continuer à l'utiliser. Ce à quoi ils avaient évidemment répondu par l'affirmative, mais sans jamais signer de contrat ou de papier officiel. La société d'électricité, aujourd'hui, aurait un bail emphytéotique avec la commune de Clamecy et *«ne s'estime plus concernée»*, souligne Didier Bonnotte. Sauf qu'entre temps, les responsables de la sécurité routière sur la déviation (la route qui va de La Charité à Auxerre) ont estimé que des engins agricoles sortant de chemins agricoles sur les ronds points constituaient un risque trop important. Elles avaient donc condamné cet accès, en creusant un fossé et en installant des rochers... suscitant la colère des exploitants qui se sentent aujourd'hui floués. La promesse orale de l'opérateur électrique n'est pas tenue. Les agriculteurs, qui passent depuis toujours par ce chemin, ne peuvent justifier de leur droit. La mairie de Clamecy a, semble-t-il, essayé de demander le caractère de desserte agricole à la DIR, mais en vain. Aujourd'hui, *«c'est le stand by»* clament les exploitants, même si, identifié comme l'un des auteurs du remblaiement de l'accès à partir du rond-point, Didier Bonnotte encourt une contravention de 5ème classe passible d'une amende de 1500 euros (3000 euros en cas de récidive) pour *«infraction à la police de conservation du domaine public routier national»*.

Rencontre avec l'administration

La mise en demeure (datée du 26 juin) le somme de tout remettre dans l'état initial, reconstituer le fossé et remettre les enrochements à leur place pour empêcher tout passage, sous trois jours, faute de quoi la DIR procèdera à une éxécution d'office des travaux, les frais étant alors facturés à l'exploitant. Dans l'attente de son rendez-vous en gendarmerie, mardi, Didier Bonnotte et ses collègues ne sont pas restés les bras croisés. Face à ce qu'ils estiment être une injustice, ils ont demandé à la FDSEA58 d'intervenir auprès des P ouvoirs publics. La semaine précédente, donc, Stéphane Aurousseau, son président, est allé plaider la cause des adhérents de Clamecy, lors d'une réunion avec la DDT et en présence de la directrice de cabinet du préfet. Face à cette situation *«ubuesque»*, le responsable a souligné *«qu'il y a d'autres sorties sur la route à partir des champs»* et face à une certaine bienvaillance de ses interlocuteurs, attend aujourd'hui des propositions. Reconnaître le caractère de desserte agricole au chemin vers les éoliennes arrangerait les agriculteurs de Clamecy.

EMMANUEL COULOMBEIX

Électricité Fin des tarifs réglementés

A partir du 1er janvier prochain sera mis un terme aux tarifs réglementés de vente d'électricité par EDF.
Ainsi, les agriculteurs disposant d'un abonnement en tarif jaune ou vert (> ou égal à 36 kva) ont d'ores et déjà été alertés par EDF de l'obligation qui sera faite à chaque client de choisir un nouvel opérateur d'ici le 1er janvier prochain, sur un marché de vente de l'électricité qui sera désormais ouvert à la concurrence.
Par ailleurs, la FDSEA tient à préciser que tout agriculteur qui n'aurait pas effectué les démarches nécessaires à la contractualisation d'un nouvel abonnement auprès d'un opérateur sur le marché «libre» sera automatiquement «reversé» sur un abonnement à tarif transitoire qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2016 et qui aura pour vocation d'être le plus dissuasif possible pour les clients.
Aussi, et afin d'éviter de se retrouver à devoir payer des factures d'électricité au montant colossal, nous conseillons aux agriculteurs de faire le nécessaire pour choisir leur opérateur dans les délais.

FDSEA 58

▸ Formations

«Appréhender les prix de revient en grandes cultures»

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation «Appréhender les prix de revient en grandes cultures», sur un jour, en septembre prochain (date non encore fixée). Contact : Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01.

"Tuteurs : sécuriser son exploitation"

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Tuteurs : sécuriser son exploitation»*, le 1er ou le 24 septembre prochains. Contact : Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

"Réaliser ses vérifications périodiques d'engins de levage"

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation « Réaliser soi-même les vérifications périodiques de ses engins de levage», sur un jour, le 2 septembre prochain à Beaulieu. Contact : Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

"Préparer l'alimentation hivernale de son troupeau"

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur «l' Alimentation hivernale de son troupeau», sur deux jours, les 10 et 17 septembre prochains à Nevers. Contact : Jean-Louis Bridier au 03 86 93 40 54.

"Santé des veaux"

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur la « Santé des veaux », sur un jour, le 17 septembre prochain à Châtillon-en-Bazois. Renseignements auprès de Raphaël Sotty au 03 86 93 04 05.



Action syndicale

La nuit, tous les caddies sont gris !

Une trentaine d'adhérents FDSEA et JA de l'Yonne se sont mobilisés pour aller livrer des caddies à la préfecture, en réponse aux promesses de revalorisation des prix faites par l'aval à la filière bovine, toujours pas tenues à ce jour

Dans l'Yonne, les agriculteurs en colère ont manifesté à leur manière leur mécontentement en allant vers minuit, dans la nuit du 2 juillet dernier, vider les parkings de supermarchés auxerrois de leur caddies, pour les entasser ensuite devant les grilles de la préfecture. Vendredi au petit matin, une cinquantaine de chariots jonchait encore le sol, l'un d'entre eux se retrouvant même accroché aux grilles préfectorales. Dans le même temps, un tas de fumier a été déversé devant l'accès aux quais de livraison de l'enseigne Leclerc, pendant qu'un caddie était pendu symboliquement sur la passerelle surplombant l'Yonne.

Menée dans le cadre d'un mouvement national, l'action coup de poing des agriculteurs icaunais faisait suite à la table ronde sur la viande bovine au ministère de l'agriculture et la promesse des GMS, abatteurs et marchands de bestiaux, de revaloriser le prix aux producteurs de 5 cts € par semaine, dès le 18 juin et renouvelé chaque semaine, afin de couvrir les coûts de revient jusqu'à 60 cts €/kg de carcasse. *«Un engagement qui n'est toujours pas tenu»*, soulignent les organisations syndicales. Le message est double, rappelle Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne, *«à la fois à destination de la grande distribution, pour lui faire tenir ses promesses sur le prix de la viande, mais aussi vis-à-vis de l'État et de ses représentants, pour leur rappeler la mission de contrôle qu'ils doivent exercer…»*

Le président de la FDSEA de l'Yonne et son homologue à JA 89, Julien Caillard, se sont félicités de la mobilisation pour cette *«nuit des caddies»*, avec pas moins d'une trentaine d'adhérents présents et ce, alors que la période de moisson bat son plein.

Dominique Bernerd





La cinquantaine de caddies entassée devant et sur les grilles de la préfecture

Élevage

Les vaches vertes sont arrivées dans l'Yonne !

Depuis une semaine, les *«vaches vertes»* ont envahi les prés aux quatre coins du département. Une démarche à valeur de symbole, pour rappeler l'engagement des éleveurs icaunais pour l'environnement



Il y avait du monde ce jeudi matin à Bazarnes, sur l'EARL Chapotin, pour l'installation de la première banderole.

La vache verte : *«un évènement fédérateur pour valoriser l'élevage français, acteur des solutions climat et affirmer que l'équilibre est dans le pré !»* Un message rappelé par la Confédération Nationale de l'Élevage, (CNE), qui vient de lancer ce mouvement national à destination du grand public, visant à sensibiliser les citoyens, du rôle primordial joué par les éleveurs dans l'équilibre environnemental du territoire en France. Un engagement qui prend toute sa valeur et toute son importance, en cette année 2015 placée sous le signe de la Conférence sur les changements climatiques organisée à Paris à l'automne prochain. De Sainte-Magnance à Piffonds, de Venouse à Saint-Fargeau…, ils sont une quinzaine d'éleveurs icaunais, répartis dans tout le département, à avoir installé dans leurs prés, une banderole à l'effigie de la vache verte et sur laquelle est précisée l'adresse du site Internet dédié à l'opération. La première a été accrochée jeudi dernier à Bazarnes, sur les terres de Flora Chapotin et Florian Leroy, éleveurs allaitants de Salers. Étaient présents notamment Francis Letellier et Julien Caillard, présidents respectifs de la FDSEA et des JA de l'Yonne, pour qui : *«l'élevage par sa présence, façonne les paysages, présente des aspects positifs naturels, stocke du carbone et crée de l'emploi. Mais pour cultiver ces atouts, il faut que l'élevage demeure possible dans un cadre réglementaire raisonnable et que l'éleveur puisse en vivre… Tout un équilibre à trouver !»*

L'objectif de ce mouvement national est dans un premier temps, de rappeler au grand public la participation, par les éleveurs français et leurs troupeaux, au maintien, à la préservation et à l'entretien des milieux naturels et des territoires. Entretenant par la même les paysages tout en assurant la vitalité rurale et la création d'emplois. Il est aussi de dénoncer des critiques parfois un peu caricaturales : si l'élevage émet plusieurs types de gaz à effet de serre comme le méthane, il est aussi un formidable puits à carbone avec ses prairies et ses haies, qui compensent 75 % du méthane émis (source Idele). Combien savent qu'une meilleure valorisation des fumiers et lisiers, a permis en 30 ans, de diminuer de 30 à 50 % l'utilisation d'engrais minéraux dans les élevages. Autant de sujets abordés, chiffres à l'appui, sur le site www.vacheverte.fr, où sont disponibles un Livre Vert et sa transcription vidéo, autour du message *«l'équilibre est dans le pré»*.

Dominique Bernerd

Maraîchage

Comme un petit air de Bretagne…

Presque aussi connus que leurs cousins *«Princes d'Armorique»*, les choux fleurs de Guy Martin ont fait la réputation de ce maraîcher de Charbuy, qui produit depuis plus de 10 ans tous ses légumes en culture raisonnée, privilégiant l'usage d'insectes auxiliaires aux engrais chimiques.

Difficile d'imaginer que ces jeunes plants hauts de quelques centimètres, donneront un jour des *«monstres»* de plusieurs kilos, vendus par benne entière, sur les foires et marchés. Guy Martin s'est forgé une solide réputation avec ses choux-fleurs et chaque année, que ce soit à la Saint-Martin, ou sur le marché parisien de la rue de Chine, le public est au rendez-vous : *«à la dernière foire de Diges, plus de 1650 choux-fleurs vendus. On commence à couper à 6 h le matin et à charger jusqu'à 14 h. Les couper, ça va encore assez vite, le plus dur, c'est surtout de les balancer dans la benne…»* Des choux-fleurs produits, comme tous les autres légumes, sans engrais chimiques ni pesticides : *«ça ne sert à rien de mettre des choses, quand on peut éviter… Ne pas traiter, on y est venu tout naturellement, à commencer par les clients, qui pour la plupart acceptent la présence parfois, de quelques pucerons dans leurs salades…»* Son secret ? *«beaucoup de fumier à la plantation, de l'engrais NPK sous forme organique, de l'engrais foliaire à base de plantes, plusieurs passages avec du jus d'algues ou un peu d'orties…»*


De précieux auxiliaires pour remplacer les insecticides.

Réapprendre la saisonnalité des fruits et légumes

Installé à Charbuy, à la suite de son père et de son grand père, Guy Martin exploite de concert 70 ha de blés, colzas, escourgeons, maïs, 10 ha de productions légumières plein champ et 40 ares cultivées sous serre. Apprentie sur l'exploitation pendant 4 ans, le temps de passer son BTS, Anaïs est aujourd'hui salariée. Une aide précieuse car recruter n'est pas toujours facile : *«le maraîchage est beaucoup plus physique que les céréales et pourtant, ça s'est beaucoup mécanisé : arrachage des pommes de terre, des endives, des poireaux, cueillette des haricots verts, aujourd'hui, tout se fait à la machine. A l'époque, mon père faisait tout à la main…»* Avec l'avantage de produire désormais 10 ha de légumes là où son père en faisait tout juste 1 ha. Le calendrier des saisons ne laisse guère de temps de loisirs : *«taille en mai, plantation de choux en juin et de poireaux en juillet, en alternance avec les moissons, préparation des terrains, suivi des cultures et arrosage en août…»* Dès novembre, on commence à mettre en place sous tunnel les endives et les salades qui orneront les étals, l'hiver venu. Que ce soit pendant les jours de vente sur l'exploitation (mercredis et vendredis après-midi), sur les marchés (à Migennes le jeudi matin et Toucy le samedi) ou avec les abonnés du Drive fermier 89, Guy assure parfois un rôle éducatif auprès de ses clients : *«ça fait partie du job ! Certains sont habitués à voir toute l'année des légumes ou fruits en provenance de Rungis et il faut leur réexpliquer la saisonnalité des productions, mais ils savent devenir patients…»* Ici, un seul mot d'ordre : *«100 % de ce qu'on vend, c'est 100 % de ce qu'on fait !»*


Guy Martin et son employée, Anaïs.

De précieux auxilliaires

Un allié précieux : les insectes auxiliaires. Présents sous les serres et même en plein champ, ils parviennent à éradiquer les colonies de pucerons, araignées rouges, trips et autres prédateurs : *«une attaque de pucerons dans les aubergines, il faudrait traiter tous les 3 jours. Là, ça se gère tout seul…»* Autre raison de ne pas utiliser d'insecticides : les deux colonies de bourdons installées sous les serres. Avec pour mission de féconder les plants de tomates : *«avant, on laissait faire la nature, mais plein de fruits étaient avortés et c'était 50 % de récolte en moins…»* Les bourdons ayant l'avantage par rapport aux abeilles, de ne pas craindre le froid et de travailler jusqu'à la nuit tombée. Bientôt la saison des tomates : *andine cornue*, *cœur de bœuf*, *marmande*… Elle s'achèvera pour les variétés les plus tardives mi novembre. Pas de chauffage dans les serres. Une absence compensée par une double paroi que l'on gonfle pour assurer un vide d'air. Pour l'heure, les premières fraises entament le bal. Des variétés cultivées la première année en jardinière et replantées ensuite sous tunnel, afin de ne pas appauvrir le rendement. Avec à la clé des fruits au parfum encore plus prononcé. La terre de Charbuy est réputée : argileuse en certains secteurs, sablonneuse à d'autres, elle autorise tous types de cultures. Artichauts, poivrons, aubergines, haricots verts, pommes de terre, carottes, salades, courgettes, endives... : *«sur une même parcelle, on peut faire 4 ou 5 variétés de légumes différents, du fait de types de sols adaptés à chacun. Quand aux carottes, avec une terre sableuse comme on a, on pourrait presque les croire produites à Nantes!»* Avec pour règle de toujours intercaler des céréales dans la rotation, entre deux légumes, afin d'éviter les maladies.

DOMINIQUE BERNERD

Cerepy

Point moissons

La collecte bat son plein à la coopérative de Saint-Julien-du-Sault, avec des résultats exceptionnels en ce qui concerne les orges d'hiver. Rendements et maturité hétérogènes pour les colzas, les premiers blés récoltés ne semblant pas avoir été trop affectés par les fortes chaleurs de ces derniers jours.


Déjà 7 000 tonnes de colza collectées au 7 juillet, soit un peu plus de 30 % du prévisionnel.

«Une collecte exceptionnelle, que ce soit en qualité comme en quantité !» Et une belle surprise pour le directeur de Cerepy, Germain Bour, qui a craint un temps que les orges d'hiver aient pu être pénalisés par le coup de chaud enregistré en juin dernier : *«en fait, les orges en étaient à un stade de maturité physiologique complète, quand l'épisode est intervenu et ça n'a affecté ni le rendement, ni le calibrage, juste accéléré un peu la maturité fin de cycle…»* Avec à la clé, un taux protéinique à 10,2, une moyenne de calibrage à 91 et un rendement moyen de 80 q/ha : *«du jamais vu ! On était plutôt entre 68 et 76 q/ha les meilleures années…»*

Avec au final des quantités supérieures de 35 % à celles de l'an passé (dont 10 % de surfaces supplémentaires) et la confirmation de la suprématie de la variété *Etincel* : *«une variété qui représente aujourd'hui 85 % de notre assolement et offre un gain supplémentaire certain de productivité par rapport à Esterel…»* La coopérative se dirigeant vers des semis 100 % *Etincel* pour la prochaine campagne.

Rendements hétérogènes en colzas

Collecte précoce pour les avoines nues, avec la moitié du prévisionnel déjà rentrée dans les silos, avec là encore une très belle qualité de grain, un PS à 67 et des rendements s'affichant entre 40 et 55 q/ha. Avec une SAU de 150 ha, Cerepy devrait dépasser cette année les 5000 tonnes collectées. Pour ce qui est des colzas, un peu plus de 32 % du prévisionnel récoltés au 7 juillet, avec un phénomène rencontré rendant les chantiers un peu chaotiques : *«on constate une hétérogénéité de maturité dans les parcelles, avec le dessus de la plante très sec et en dessous, plein de siliques vertes, à peine mures»*. Même constat, en ce qui concerne les rendements, allant de 20 q/ha sur les plateaux, a 45 q/ha pour les terres plus profondes. La météo caniculaire ayant manifestement affecté le PMG (Poids Mille Grains) : *«le remplissage était correct, le nombre de siliques était là, par contre, de petits PMG liés à une fin de cycle sèche et chaude»*. L'état sanitaire est bon, avec également peu d'impuretés. La collecte de blés vient tout juste de commencer et il est encore difficile de se prononcer, même si les PS semblent bons, supérieurs à 80, tous secteurs confondus. De bons premiers rendements également, supérieurs à 80 q/ha, mais Germain Bour se veut prudent : *«les blés coupés actuellement étaient peut-être avancés et moins impactés par la chaleur, avec une maturité physiologique déjà en place…»*

La problématique une fois encore ; le taux de protéines, avec une moyenne à ce jour, de 11,1 : *«nous allons attendre d'avoir collecté 5 000 tonnes avant de décider si nous modifions notre plan de stockage en conséquence..»* Un phénomène nouveau : *«on peut voir sur un même épis, à la fois des grains très murs et d'autres très durs…»* Peut-être un problème d'alimentation lié aux chaleurs excessives rencontrées, qui ont eu par ailleurs pour conséquence, de griller et rétrécir les grains.

DOMINIQUE BERNERD

▸Agenda

12/07 Marché paysan bio à Saints en Puisaye

Bénévoles, paysans et consommateurs organisent dimanche 12 juillet, à partir de 9 h, une journée festive associant marché, repas champêtre de produits bio locaux, artisanat local, animations, exposition et conférence. L'occasion de découvrir et déguster toute la diversité des productions bio locales, directement auprès des producteurs : fruits et légumes, pain, confitures, vins, viandes, fromages, miels, épicerie… Départ d'une petite randonnée pédestre à 9 h 15, apéro en chansons à 11 h 30, méchoui et repas champêtre bio à 12 h, balades à dos d'âne à 14 h. Conférence débat à 15 h, avec Tiffany Garcia-Parrilla, doctorante en anthropologie, spécialiste du continent latino américain. Sa thèse porte sur les représentations sociales de l'environnement et notamment sur l'acceptabilité des mesures environnementales en agriculture. Elle présentera son travail réalisé en Amazonie. Goûter bio offert aux enfants à 16 h 30

Prochains marchés à la ferme

Une nouvelle saison commence, pour les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ouvrent les portes de leurs exploitations pour les premiers marchés printaniers de l'année. Ainsi, de mai à septembre, Didier Bonnemain à Montacher-Villegardin et Christine Busson à Fouchères, accueilleront à tour de rôle, une quinzaine d'agriculteurs du réseau, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique. Prochains marchés à la ferme de l'année :
Samedi 18 juillet, de 15 h à 19 h, chez Christine Busson, à Fouchères
Samedi 25 juillet, de 15 h à 19 h 30, chez Didier Bonnemain, à Montacher-Villegardin

Nuits Maillotines à Joigny

Depuis près de 20 ans, les nuits d'été joviniennes sont rythmées par les *«Nuits Maillotines»*. Elles auront pour thème cette année «Joigny gourmande…», animées par les comédiens de la Spiralum compagnie, basée à Beauvoir en Puisaye. Première représentation dimanche 12 juillet et les suivantes : samedi 18 et vendredi 24 juillet ; samedi 1er, samedi 8, samedi 15 et vendredi 21 août. Rendez-vous à 20 h 45 devant l'Office de tourisme, quai Henri-Dagobert. Tarifs : 12 €, réduit de 12 à 17 ans et demandeurs d'emploi (6 €). Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations au 03 86 62 11 05

Gaec de Chichery

Une belle histoire née il y a 50 ans

Premier à avoir été créé dans le département, à contre courant des tendances de l'époque, le Gaec de Chichery vient de fêter ses 50 ans.



Associés d'hier et d'aujourd'hui réunis le temps d'une photo souvenir.

Le Gaec de Chichery, c'est avant tout une belle aventure humaine, portée il y a tout juste 50 ans par les pionniers d'un mouvement qui en était alors à ses balbutiements. Première structure de ce type à être créé dans le département en 1965 et 5e à l'échelle du territoire, il est le fruit de quelques agriculteurs (*) désireux de se lancer dans la traite coopérative des vaches. Aujourd'hui à la retraite, Jean-Marie Sapin fut l'un de ces pionniers et se souvient : *«l'objectif au départ était avant tout de se maintenir agriculteur car on avait de petites exploitations alors, allant de 15 à 55 ha. Il faut se remettre dans le contexte de l'époque : les femmes à la ferme, travaillaient dur, assurant la traite quotidienne des vaches. Et le but était, en créant le Gaec, de supprimer le travail de toutes celles avec des enfants en bas âge…»* L'année de sa création, le Gaec comptait 90 vaches laitières pour une SAU de 326 h et 8 associés. L'époque des premiers investissements : construction d'une stabulation libre, silos de stockages de 6 000 quintaux… Et premier *«gros pépin»* en 1968, quand il fallut éradiquer tout le troupeau : *«le directeur de la DSV d'alors nous avait proposé de ne plus faire qu'un prélèvement annuel et non plus tous les six mois. Résultat ; une vache s'est trouvée frappée de tuberculose et il fallu abattre tout le troupeau…»* L'accident aurait pu signer l'arrêt de mort du Gaec, c'était sans compter sur l'opiniâtreté et la volonté de ses associés.

«On nous a accusé d'être un kolkhoze…»

S'il est aujourd'hui salué pour sa réussite, il n'en fut pas toujours ainsi, rappelle malicieusement Jean-Marie Sapin : *«certains au début nous ont accusé d'être un kolkhoze ! D'être condamnés à la faillite… !»* Le Gaec de Chichery était de toutes les conversations, au point dit-on, d'en faire oublier aux paroissiens, les frasques du curé d'alors, parti vivre sa vie avec une jeunette du village ! L'esprit communautaire de Chichery est né du mouvement du Sillon, vieux de plus d'un siècle. Un esprit qui souffle, semble t-il, aujourd'hui encore sur le village, au regard des nombreuses associations qui s'y sont créées depuis… Au fil des années et des investissements, le Gaec s'est agrandi et les pionniers du début remplacés par la génération montante. Dernier associé en date, arrivé en 2014 : Julien Magret. Une vie nouvelle pour cet ancien cadre de la grande distribution, qui, après une formation au CFPPA d'Auxerre La Brosse, s'est reconverti agriculteur. Le dernier d'une série de 15 agriculteurs installés sur l'exploitation en 50 ans. Une exploitation qui totalise désormais 480 ha de SAU, pour une production annuelle de 1 850 000 litres de lait, 6 associés et 1 apprenti. Il y a 25 ans, le ministre de l'agriculture d'alors et maire de Tonnerre, Henri Nallet, avait officialisé ce premier quart de siècle d'existence du Gaec en décorant tous les associés des insignes du Mérite Agricole ! Pas de cérémonie officielle cette fois ci pour marquer le cinquantenaire, mais une belle journée festive sous le soleil entre amis d'hier et d'aujourd'hui.

(*) Les créateurs du Gaec en 1965 : Marcel Jouan ; Jacques Brette ; Jean Sapin ; Jean-Marie Sapin ; Pierre Pichon ; Remy Sergent ; Jacky Castelletta ; André Hanocque



Du cheval au tracteur ou l'histoire de l'agriculture au fil des siècles.

Dominique Bernerd

A noter

Prix des fermages viticoles 2015

Les représentants Fermiers et Bailleurs de la FDSEA de l'Yonne à la Commission Consultative des Baux Ruraux, ont mis au point des propositions de prix. Cette grille a ensuite été validée par l'Administration. Ci-dessous, tableau des cours moyens du vin, servant pour le calcul du prix du fermage viticole 2015 (rappel pour comparaison des prix des fermages viticoles 2014).

Appellations	Prix de l'hectolitre	Appellations	Prix de l'hectolitre
Chablis Grand cru	1286 € *(1197 €)*	Chablis 1er cru	592 € *(518 €)*
Chablis	453 € *(391 €)*	Petit Chablis	366 € *(316 €)*
Saint-Bris	205 € *(171 €)*	Bourgogne blanc	252 € *(216 €)*
Bourgogne aligoté	245 € *(210 €)*	BGO blanc	205 € *(148 €)*
Irancy	396 € *(375 €)*	BGO rouge	148 € *(113 €)*
Bourgogne Passe tout grain	207 € *(182 €)*	Bourgogne rouge et rosé	326 € *(284 €)*
Vin de table	37 € *(33 €)*	Crémant Bourgogne	199 € *(200 €)*

Filière porcine

«Le cochon, faut l'aimer pour l'élever…»

La visite à valeur pédagogique organisée à l'attention des associations de consommateurs et représentants du Coderst par Eric Saison, sur son exploitation porcine a été très appréciée des visiteurs.

Président de la section porcine à la FDSEA de l'Yonne, Eric Saison est par nature consensuel, privilégiant avant tout le dialogue. C'est dans cette optique qu'il a organisé sur son exploitation une visite à l'attention des associations de consommateurs, ainsi que des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (Coderst) et des élus : *«il m'a paru important d'essayer de réunir des personnes avec qui on a l'habitude d'avoir des relations pas toujours très détendues et parfois pas toujours bien comprises…»* Une première en la matière, particulièrement appréciée des visiteurs.

Installé à Coulangeron, en polyculture élevage depuis 1994, Eric a succédé à ses parents, originaires du Pas de Calais, arrivés dans la région avec la dernière vague de migration qu'a connu le département de l'Yonne, classé alors «département d'accueil». *«Ils ont amené avec eux dans leurs bagages l'élevage de porcs, mais avec le recul, on se dit que ce n'est pas du tout un coin à cochons par ici, du fait du relief et de l'excentricité du paysage…»* A la tête d'un cheptel de 60 truies élevées en label rouge, sur 1200 m² de bâtiments, l'éleveur nourrit ses animaux en grande partie avec les cultures de l'exploitation : *«la moitié de la collecte de blé est utilisée pour l'alimentation, ainsi que les deux tiers des orges d'hiver, une céréale particulièrement appréciée des truies, car si elles ont besoin de peu d'énergie, elles réclament beaucoup de cellulose. Toute la récolte de pois part aussi pour l'élevage…»* Une alimentation complétée par du soja non OGM, filière label rouge oblige : *«la rémunération supplémentaire qu'on a, du fait du label, suffisant à peine à contrecarrer le différentiel de prix avec un soja traditionnel, de l'ordre de 100 à 150 €/tonne…»*

Paille ou caillebotis ?

Les animaux sont nourris à l'aide d'une machine à soupe.. Un choix dicté plus par la raison que par choix personnel : *«au début, c'était pas mon truc ! Mais l'avantage est que tout est pesé et programmé automatiquement, sans surprise à l'arrivée, par rapport aux performances de l'animal…»* Premier bâtiment visité : celui des truies. Panique à bord face à l'intrusion ! *«Le problème est que tous les stades de gestation sont mélangés, avec pour conséquence, pour les plus petites cochettes de se faire accepter…»* Dans le futur, un allotement est prévu. Les truies sont les seules à être élevées sur paille : *«à mon installation, j'aurais bien aimé n'avoir que des animaux sur paille mais j'ai du abandonner l'idée, faute de place. Je me suis résigné à élever les animaux à l'engraissement sur caillebotis. Avec le recul, je me dis que c'était la bonne décision, apportant, avec la machine à soupe, une bonne adéquation entre performance de l'animal et consommation d'aliments…»* Une alimentation de plus en plus onéreuse, dépassant aujourd'hui 80 % du coût de production.

Les truies en maternité sont sur caillebotis en fonte et semblent à l'étroit, alimentant les débats, mais Eric Saison en explique la raison : *«on fait en sorte qu'elle ait quelques difficultés à se coucher, afin de laisser le temps aux porcelets de se déplacer et de ne pas être écrasés…»* Une truie pouvant peser jusqu'à 250 kg, contre 1 à 1,5 kg pour le porcelet !



Dans les bras d'Eric Saison, un porcelet de quelques jours semblant faire l'admiration des visiteurs;



Oh les gloutons… !

Si certains éleveurs plébiscitent le meulage des dents, la pratique n'est pas utilisée ici, par contre, le bout de la queue des porcelets est coupé : *«l'animal est jouer et aime bien mâcher ! Si on ne le faisait pas, il y aurait risque d'infection qui finirait en arthrose…»* Même chose en ce qui concerne la castration : *«si vous abattez pour la charcuterie, un mâle qui n'est pas castré a deux chances sur trois que sa viande ait un goût d'urine…»* Le cochon est abattu à 6 mois, pesant alors aux alentours de 120 kg, mais Eric s'interroge : *«avant, il ne faisait que 105 kg, mais les abattoirs exigent de plus en plus de poids. Tout ce que je vois, c'est qu'en grande surface, les côtelettes sont toujours aussi petites!»*

L'éleveur de Coulangeron a un credo : *«le cochon, faut l'aimer pour l'élever!»* Un message semble t-il bien perçu par la présidente de l'association Yonne Nature Environnement, nouvellement élue à la tête de la fédération régionale, Catherine Schmitt, pour qui : *«l'homme est agréable et il est clair que l'éleveur est respectueux de ses bêtes et a du savoir faire. J'ai particulièrement bien apprécié l'équilibre apporté par un maximum de nourriture en provenance de l'exploitation. On sait d'où ça vient, ça ne nécessite pas de transport, un bon point»* Moins convaincue toutefois par l'usage de lisier dans les champs : *«on préférerait le voir transformé en fumier, beaucoup plus intéressant sur nos sols karstiques»*.

DOMINIQUE BERNERD



Parmi les visiteurs: des représentants d'associations de consommateurs, des élus, des membres du Coderst et des représentants de l'administration.

▸ Formations

Enquête Formations 2015-2016

La Chambre d'agriculture de l'Yonne, soucieuse de satisfaire vos attentes en matière de développement de compétences, lance pour la seconde année consécutive, son enquête formations. Cette enquête est essentielle pour sonder vos centres d'intérêt et besoins en matière de formation et bâtir un programme de formations à même d'y répondre. Pour accéder à notre questionnaire, connectez vous à l'adresse suivante : http://www.yonne.chambagri.fr/. Nous vous remercions par avance de votre contribution

Les limaces, ça suffit !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation d'un jour, le 3 septembre 2015, afin de vous donner des clés de gestion durable des limaces. Après un temps consacré à la compréhension de leur biologie et cycle, l'intervenant détaillera sur la base de vos pratiques actuelles les différents leviers mobilisables en grandes cultures, pour gérer les limaces. L'après-midi se déroulera sur le terrain afin de vous mettre en situation d'analyse et de diagnostic.
Lieu : Lycée agricole de La Brosse à Venoy
Public : Agriculteurs de l'Yonne et des départements limitrophes
Contact : Emilie Riberolles au 03 86 64 33 05
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

Sortie du catalogue Formations printemps-été : 15 nouvelles formations proposées !

Sur la dernière campagne de formations (octobre 2014-avril 2015), vous avez été plus de 750 agriculteurs à nous faire confiance. Venez découvrir toutes les formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires de mai à novembre 2015, sur le site www.yonne.chambagri.fr
Pour toute précision ou inscription, contactez nousau 03 86 94 22 22



Agroécologie

Innover pour performer

A Baudrières, Romuald Gros a repris l'exploitation familiale en 1997 où le maïs dominait (80 ha). Depuis, il a fait le choix de fortement diversifier ses rotations (soja, blé, pois, colza, orge d'hiver). Le tout en passant au non-labour et en semant au strip-till son maïs restant. Des choix agroécologiques qui abaissent ses coûts de production, qui le stabilisent face à la volatilité des cours et qui exaltent son intérêt pour l'observation de ses parcelles. Et bien plus encore…



En blé, si le précédent soja est *«vraiment propre»*, Romuald ne traite pas. Sinon, là encore un *«coup de glypho»*. *«C'est un problème car on a du mal à sortir du glyphosate»*, analyse Romuald qui réfléchit à faire plus de travail du sol (déchaumage). Même principe en soja car aucun couvert ne vient remédier au problème de salissement.

Romuald Gros le reconnaît, il *«n'est pas "fan" des heures passées dans le tracteur»*. Il préfère même éviter. Il aime observer ses cultures et ses sols. Il exploite seul 109 ha de grandes cultures, dont 60 ha de limons battants, 25 ha de sols sableux et 24 ha d'alluvions argileux inondables. En 1997 lorsqu'il s'est installé, son *«objectif était alors de maitriser l'eau avec l'irrigation et le drainage»*, se souvient-il. Ce qu'il a fait depuis. Un temps inscrit dans un CTE (contrat territorial d'exploitation), il abandonne : ses parcelles se *«salissant trop»*. Il investit dans un séchoir à maïs mais la "sécheresse" de 2005 vient lui rappeler qu'il ne faut *«pas en faire trop»*. Et la monoculture entraîne des difficultés techniques côté désherbage. La volatilité des cours et les primes Pac 2010 finiront de le convaincre de diversifier ses assolements. Surtout avec la fin des haricots (D'Aucy).

Casser les cycles des mauvaises herbes

Il commence *«petit à petit»* à semer des soja, pois, colza. Ses raisons sont avant tout liées aux opportunités économiques. Sur ses limons battants, il alterne maïs-soja-blé. Sur ses alluvions, pois-colza-maïs-blé. Et dans ses terrains inondables, il ne sème que du maïs et parfois du sorgho ou du soja.

Le blé et le colza, deux cultures rémunératrices, ont donc été réintroduits pour rompre aussi le cycle de la flore adventice du maïs. *«Mon premier but était d'introduire un blé pour casser le cycle des panics, digitaires et autres chénopodes»*. Les cultures d'hiver couvrent en effet le sol pendant la période préférentielle de levée des adventices du maïs. Ce "couvert" *«super développé»* étouffe ces mauvaises herbes. Par contre, Romuald reconnaît qu'il *«ne prend pas forcément le temps entre maïs et soja, ni entre soja et blé»*, le temps lui manquant entre la période de la récolte et celle du semis.

Colza jamais sans pois

La culture du soja a démarré lorsqu'une prime était proposée dans les années 2000. Elle n'a pas duré et la culture a été abandonnée. Depuis, les prix de vente se sont fortement améliorés et le soja permet aujourd'hui de bénéficier d'un excellent précédent pour le blé (état du sol à la récolte en surface et en profondeur, reliquat azoté) grâce à son système racinaire et à sa capacité à fixer l'azote atmosphérique. *«Et puis, j'ai toujours aimé cette culture»*, complète Romuald.

Le colza est aussi une plante qui valorise extrêmement bien l'azote à l'automne. C'est pourquoi il est cultivé derrière un pois, qui laisse un important reliquat. Romuald économise ainsi environ 50 % d'engrais azotés par rapport à un autre précédent. *«Je ne fais pas une grosse marge économique sur le pois –qu'il vend en partie à son voisin éleveur car il n'y a pas encore de filière locale– mais je m'y retrouve sur les coûts de production en colza»*, résume-il. Ainsi, si le pois n'est pas très rentable en lui-même, il l'est à l'échelle de la rotation. *«Si j'arrêtais le pois, j'arrêterais le colza»*.

«Je me suis pris des gamelles»

En vue de supprimer sur son exploitation la herse rotative -*«qui remue pour rien»*, selon lui- Romuald fait le pari de semer son maïs avec un Strip Till puisque *«le semis direct dans nos régions n'est pas top»*. En soja, il revient également à un travail du sol simplifié et ne fait *«pas vraiment»* de semis direct. En effet, il décompacte le sol avant, histoire de se *«rassurer»*. Le non-labour des parcelles entraîne néanmoins des difficultés au niveau de la gestion des adventices. En 2008, Romuald a suivi une formation pour réaliser des traitements à *«bas volumes»*. Car son *«challenge»* est bien d'innover dans l'objectif de sécuriser toujours plus sa marge. *«J'ai réussi en fongicide mais c'est moins facile de réduire en herbicides. Je me suis pris des gamelles»*, reconnaît-il humblement. Idem pour désherber mécaniquement, *«pas convaincu»* par le travail du sol, Romuald préfère opter pour des stratégies de rattrapage chimique. Il introduit des couverts végétaux dans ses systèmes (voir encadré). L'objectif est avant tout de couvrir le sol pour limiter la battance et l'érosion.

Moins de *«pics»* de travail

Cependant, d'autres bénéfices en sont tirés comme le piégeage d'éléments nutritifs et une contribution au maintien de la structure des sols. Ils fournissent également des ressources nutritives aux êtres vivants. *«On observe beaucoup de galeries de vers de terre»*, montrait Martine Despreaux-Robelin de la chambre d'agriculture, dans le profil de sol ouvert. Ces derniers sont responsables de processus comme l'enfouissement et le recyclage de la matière organique et participent au maintien de la porosité. Sans semelle compacte, les racines des maïs descendaient à 60 cm de profondeur déjà.

Ce qui faisait dire à Romuald en guise de conclusion : *«je commence à voir tous les bénéfices. Je suis même épaté sur les mauvaises herbes. Je pense que ce système est plus durable car mon taux de matière organique s'améliore dans mes sols. La même logique est mise en œuvre du côté des pollutions des eaux. Le fait de faire beaucoup de cultures différentes fait que je ne suis jamais débordé, sans pic de travail. Par contre, je suis occupé toute l'année et je n'ai plus de période creuse»*.

CÉDRIC MICHELIN



Intercultures : «je ne sais plus ce que c'est les chenilles»

«Avant, j'utilisais mes semences de ferme traitées. Maintenant, je prends tout ce qui traîne : trèfle, vesce, tournesol, sorgho fourrager, avoine, seigle, phacélie… Le radis me plaît bien. Le tout est d'avoir des plantes qui poussent très vite pour étouffer les mauvaises herbes et d'autres plus lentes pour faire de la matière organique. Mon objectif est de mettre une dizaine de plantes différentes à chaque fois car il y en a toujours une qui domine les autres ainsi en fonction du climat de l'année», **explique Romuald Gros. Il utilise un semoir pour semis simplifiés Unidrill, parfois avec un déchaumage. La destruction est réalisée avec un passage de glyphosate après un broyage et/ou un roulage (6 m de large en Cuma).** ***«Il reste quand même des mauvaises herbes»***, **ce qui l'oblige à faire le traitement au glyphosate, voir un deuxième après un printemps pluvieux. Le tout avant le passage du strip-till.** ***«Grosso modo, le couvert remplace ainsi le travail du sol. Sol qui se structure. Je ne sais plus ce que c'est les chenilles»***, **sourit-il.**

Des couverts végétaux qui séduisent également la faune, avec ce gîte et ce "couvert" tout au long de l'année. Pour cela, des mélanges de variétés ont été spécialement composés avec la coopérative Bourgogne du Sud pour proposer des couverts *«pas trop épais»*.

La Fédération des chasseurs, par la voix de Thierry Peyrton mettait simplement en garde de ne pas les *«détruire trop vite»* pour laisser le temps à la faune de s'enfuir.

Enseignement agricole

Une Charte qui conforte des liens naturels

L'enseignement agricole et la Chambre régionale d'agriculture viennent de signer une Charte régionale, confortant les liens étroits qui existent entre la profession et un enseignement en adéquation avec les besoins du terrain et les évolutions à venir.



Entre deux visites et place aux signatures.

La profession agricole, représentée par la Chambre régionale d'agriculture et l'enseignement agricole, représenté par la Draaf, ont renouvelé le 23 juin leur engagement à travailler ensemble, au travers de la signature d'une Charte régionale, déclinée en autant de conventions d'application qu'il y a de partenaires publics et privés.
Cette Charte matérialise de fait les fortes synergies existant entre le milieu professionnel et l'enseignement agricole. Elle réaffirme la vocation professionnelle de cet enseignement, exemplaire à plus d'un titre et renforce les liens entretenus avec les professionnels, qui constituent la spécificité de cet enseignement.

A la veille de la fusion Bourgogne Franche-Comté et au moment de la mise en actions du projet agro-écologique, il semblait important aussi comme le souligne la Draaf de «*montrer symboliquement la cohérence qui existe entre les différents acteurs et partenaires*».

La Charte arrivera à échéance fin septembre 2018 et d'ici là, sa feuille de route est tracée :
- contribuer au projet agro-écologique,
- promouvoir l'innovation en intégrant les nouvelles technologies,
- prendre en compte les nouveaux acteurs ruraux,
- favoriser l'installation et la transmission des entreprises agricoles.

La signature officielle de la Charte régionale s'est effectuée à la Maison du Charolais en Saône et Loire, mais la journée a aussi permis aux signataires de mesurer sur le terrain et dans toute la diversité des structures d'enseignement, l'efficacité d'un partenariat qui se traduit par des actions concrètes, en phase avec les besoins de l'agriculture et les attentes des professionnels. Les échanges se sont ainsi nourris des visites au LPA de Charolles, à la Maison familiale et rurale d'Anzy-le-Duc et au lycée Privée de Vesrovres.
L'efficacité du dispositif se mesure aussi aux résultats et sur ce plan, l'enseignement agricole peut se prévaloir de 86% de réussite en matière d'insertion professionnelle des diplômés à 33 mois. Une performance à mettre au crédit d'une offre de formation diversifiée, qui colle au plus près aux besoins des territoires ruraux et des structures professionnelles.

AMK



Une occasion rare, pour les partenaires signataires de la Charte de se retrouver tous ensemble, pour apprécier la traduction en actions des engagements pris.

Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi (CPRE)

Quand formation rime avec insertion professionnelle

Huit stagiaires ont obtenu la reconnaissance paritaire professionnelle «*ouvrier exécutant de l'exploitation viticole*» la semaine dernière à Pouilly en Auxois.

Une reconnaissance paritaire professionnelle atteste à une personne «*la maîtrise des compétences professionnelles liées à l'exercice d'un métier*». Elle garantit à son titulaire, et à son futur employeur, que le salarié a les compétences nécessaires pour l'emploi correspondant à sa formation. «*Ce titre est mis en place par la profession et au niveau régional, il s'agit donc d'une formation élaborée sur mesure par rapport aux besoins des exploitations et très axée sur le savoir-faire professionnel.*» précise le jury. Vendredi 26 juin quatre stagiaires du CFPPA de La Brosse (Auxerre) et quatre stagiaires du CFPPA de Beaune se sont vus remettre le certificat d' «*ouvrier exécutant de l'exploitation viticole*».
Véritable porte d'entrée dans la viticulture, cette formation, qui s'adresse à des personnes n'ayant ni diplôme, ni expérience significative dans ce domaine, a déjà permis à la plupart des stagiaires de trouver un emploi.



Les stagiaires, les formateurs des CFPPA et les membres du jury.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

Commerce en bestiaux

Unec s'installe à l'Hôpital-le-Mercier (71)

Fin août, l'entreprise de négoce Unec emménagera dans un nouveau centre d'allotement à l'Hôpital-le-Mercier, en Saône-et-Loire. Un bâtiment moderne, fonctionnel et géographiquement bien situé qui permettra à la plus importante entreprise de négoce de Saône-et-Loire d'accroître encore son efficacité.



Le nouveau siège d'UNEC à l'Hôpital-le-Mercier entrera en service début septembre.

Dans quelques semaines, Unec (union des négociants charolais) inaugurera son nouveau centre d'allotement à l'Hôpital-Le-Mercier. Bordant la route reliant Digoin à Roanne au sud de Saint-Yan (côté Loire), le bâtiment ne passe pas inaperçu tant il en impose avec ses 2850 mètres carrés de surface couverte. Pour la plus importante entreprise de négoce de Saône-et-Loire, la construction d'un nouveau site s'imposait. Née de l'union de cinq négociants en bestiaux au début des années 2000, Unec représente aujourd'hui un volume d'activité de 52 000 bovins par an correspondant à une moyenne de mille bêtes par semaine (chiffres 2014) et un chiffre d'affaires total d'environ 63 millions d'euros. Exportateur direct, UNEC allote jusqu'à près d'un millier de broutards par semaine, du mardi soir au vendredi soir. Les animaux sont ramassés en ferme le matin, allotés dans la journée et expédié en Italie le soir même. Six à huit heures de route plus tard, ils sont livrés directement à des clients engraisseurs traditionnels pour la plupart. Une logistique impressionnante et bien rôdée, qui ne pouvait plus se satisfaire des installations historiques d'Unec à Varennes-sous-Dun. Cet outil de travail désormais vétuste ne permettait plus aux vingt salariés de l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et il ne répondait plus aux nouvelles normes s'imposant à ce type d'installation.

Agrément export pays tiers

Les responsables d'Unec ont donc décidé d'acquérir quatre hectares de terrain sur la commune de L'Hôpital-le-Mercier dont le maire s'est fait une joie d'accueillir une nouvelle entreprise. Géographiquement mieux situé que l'ancien siège, le nouveau centre de rassemblement sera plus près des bassins d'approvisionnement en broutards de l'entreprise (Allier, ouest Saône-et-Loire…) avec une desserte routière plus adéquate ; économie de carburant à la clé.
Le nouveau centre aura une capacité de 400 places. Spacieux, lumineux et fonctionnel, ce nouvel outil d'un montant d'investissement de 1,3 millions d'euros, intègre toutes les normes actuelles en matière de bien-être animal, d'environnement, de règles sanitaires. Des exigences d'autant plus grandes que le bâtiment bénéficie de l'agrément export vers les pays tiers. Outre le centre d'allotement, les quatre hectares sont occupés par un stockage, un bassin de lagunage, une fumière, une aire de lavage pour les camions ainsi que des paddocks enherbés pour recevoir les gros bovins maigres.

Allotés et expédiés le soir même

Ce nouveau site accueillera désormais tout le maigre traité par UNEC ainsi qu'une partie des animaux de viande. Grâce à ce nouvel outil, l'entreprise va pouvoir optimiser les opérations d'allotement, de chargement et de transport. Les conditions de travail des opérateurs en seront grandement améliorées. A leur arrivée, les broutards transiteront par un couloir de contention d'une trentaine de mètres de longueur, visible depuis les bureaux administratifs. Là, tous les animaux seront tondus ; «Dab» flashés ; numéros d'identification et bagues sanitaires dûment vérifiés. Au bout, les broutards seront tous pesés dans une bascule agréée avant d'être rigoureusement triés par poids puis mis en lots par case. C'est là que se joue le cœur du métier de négociant exportateur : l'art de trier des lots de broutards homogènes pour répondre à la demande des engraisseurs italiens servis en direct. Maitre en la matière, c'est Bernard Prévost qui supervise cette opération cruciale. Une seconde bascule permet de fournir un poids sortie aux clients qui le souhaitent.

Le nouveau bâtiment d'Unec entrera en service début septembre. L'inauguration officielle aura lieu le 31 juillet et le transfert effectif du siège social se fera vers la mi août. Limité jusqu'alors par un outil de travail devenu obsolète, Unec est désormais prêt à reprendre son développement sur l'export.

Chronique ovine

Le DVD n°2 sur les soins et manipulations des ovins vient de paraitre

Tourné en régions PACA, Midi-Pyrénées et Limousin, ce second DVD aborde comme le premier des thèmes variés. La contention des animaux est particulièrement traitée avec 3 vidéos sur la clôture, du filet à la pose au quad. La salle de tonte fait également partie des sujets avec les témoignages d'éleveurs et de tondeurs sur cet équipement qui se développe dans les élevages.

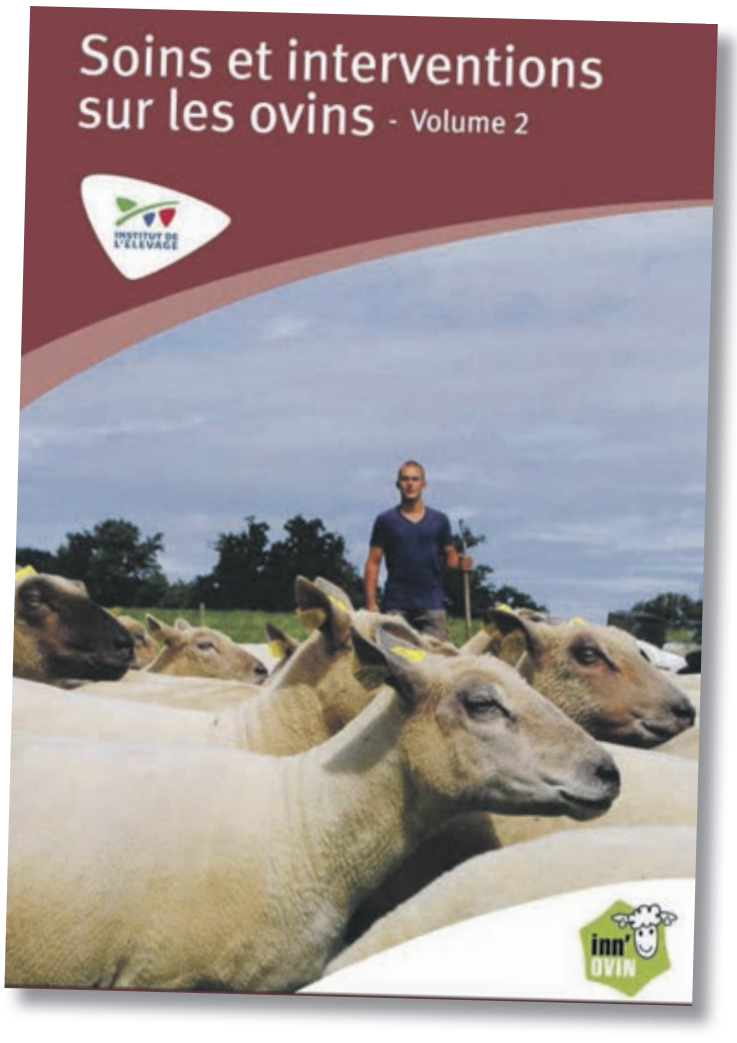
Enfin, un éleveur du Lot présente des astuces de contention. La santé est également au menu de ce second DVD avec l'expérience de vétérinaires spécialisés en production ovine. L'importance et la qualité du colostrum sont ainsi expliquées dans une vidéo.

La santé et la contention au menu
Les bonnes règles du traitement antiparasitaire externe sont explicitées dans une séquence de 3 minutes.

D'autre part, vous pourrez tout savoir sur la coproscopie, images de parasites à l'appui. Deux vidéos traitent par ailleurs de la conduite des agnelles de renouvellement avec de toutes nouvelles références en matière de poids vifs à âges types associés à des modes d'alimentation. D'autre part, le tri des agneaux en vif avant la commercialisation est expliqué dans l'objectif de vendre des agneaux qui présentent peu de couverture de gras. Enfin, trois vidéos *«bonus»* sur le thème du travail et de la formation closent cette seconde édition.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ Ciirpo

un DVD avec 11 courtes vidéos et 3 bonus à commander sur www.technipel.fr



Salon MécaCéréales

A vos marques … prêts ? Déchaumez !

Dès la moisson terminée, le déchaumage prépare la prochaine culture. Entre débit de chantier, polyvalence et qualité de travail, le choix de l'outil n'est pas simple. Venez trouver des réponses à MécaCéréales, le 5 Août prochain au lycée agricole du Chesnoy à Amilly (45).



Le meilleur outil déchaumage, voilà une quête complexe. Alors partons de la fin : que voulez-vous faire : Répartir les pailles ? Faire germer des graines d'adventices ? Enfouir des résidus ? Semer un couvert ? Préparer l'horizon de semis de votre colza ?
Selon l'objectif, vous choisirez une profondeur de travail. D'un passage très superficiel dans les deux premiers cas, jusqu'à un travail atteignant les 10 cm et plus dans le dernier cas. Mais, le plus souvent, deux passages et parfois plus seront réalisés, en augmentant la profondeur par paliers.
Depuis quelques années s'ajoute une nouvelle préoccupation : comment implanter les couverts pour les inter-cultures longues ? C'est souvent une obligation, mais il faut aller vite et ne pas dépenser trop ! De l'épandage à la volée jusqu'au semis en ligne avec roue de plombage tout existe, mais ne se vaut pas…

On le conçoit de plus en plus, le couvert le plus coûteux n'est pas simplement celui dont la semence est la moins onéreuse : c'est le couvert raté, qui ne lève pas ou peine à atteindre 1 T de matière sèche par hectare. Il faut donc tout mettre en œuvre pour le réussir à une période aussi sèche que la fin d'été.
Les questions se multiplient et une partie de la réponse se trouve immanquablement dans le matériel de déchaumage et de semis de couvert. Comment comparer les outils et savoir lequel sera le plus adapté à votre exploitation, à vos sols et à la traction disponible ? Il faut d'abord admettre que si la palette des déchaumeurs et des semoirs de couverts est aussi vaste, c'est avant tout le résultat des nombreux objectifs différents - dont nous avons parlé - et des compromis parfois impossible.
Dans la course au titre du meilleur déchaumeur, c'est le travail attendu qui détermine le podium : Si l'on démarre par la répartition des pailles, la herse (type «*magmum*») arrive en tête suivie par les petits disques indépendants et la bèche roulante. Ces deux derniers prennent l'avantage pour la réalisation de faux semis. Suivent alors sur le podium les challengers : le cover-crop, le néo-déchaumeur avec des dents larges (deux ou trois rangées) et depuis peu les grands disques indépendants. Mais quand la profondeur augmente, lors du deuxième passage, nos challengers prennent l'avantage par leur polyvalence. Enfin quand il s'agit de préparer un lit de semences au-delà de 10 cm les néo-déchaumeurs s'imposent en troquant facilement leurs dents larges pour des modèles plus étroits.
Mais entre les marques, les conceptions et les pièces d'usures, rien ne vaut une comparaison aux champs, en situation réelle avec les commentaires des constructeurs et distributeurs.
C'est pourquoi MécaCéréales le salon professionnel de la filière grande culture vous invite - dès 9H30 le 5 Août prochain au lycée agricole du Chesnoy à Amilly (45) - à l'atelier déchaumage et gestion des couverts.

Stéphane CHAPUIS et Alexandre GODREFROY,
conseillers agroéquipements du réseau CUMA.



Des professionnels à votre service



SAS La vallée Channy
58150 Garchy
Épandage amendements solides
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) **03 80 24 08 27**
pugeault.jean-luc@sfr.fr **06 25 94 65 16**

Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*

58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - **06 81 32 69 56**
eta.prommer@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

En bref

Nodimat: Une CR 10.90 à chenilles.



L'équipe Nodimat de Chatillon sur Seine vient de mettre en route la toute nouvelle moissonneuse-batteuse CR 10.90 Smartrax (à chenilles). Avec ses 12,50 m de coupe et ses 650 cv, 2 unités ont été vendues en France cette campagne.

Beiser accélère sur le e-commerce

Après cinq années de présence commerciale sur le web, Beiser Environnement renouvelle son site internet www.beiser.fr. Afin de rendre la navigation plus aisée dans un catalogue de produits pléthorique, le site a été largement épuré. L'accès est plus ciblé avec un classement par quatre catégories de produits et par trois typologies de clients (agriculteur, PME/PMI, collectivités).
Le site met également en avant les ventes flash, les nouveaux produits, les vidéos, ainsi que les témoignages d'utilisateurs. Beiser Environnement a pour objectif de réaliser 50 % de son chiffre d'affaires par le canal du e-commerce. En 2014, l'entreprise a déjà réalisé 30 % de son CA par ce biais. Si le panier moyen se situe aux alentours de 1 500 euros, des commandes peuvent dépasser les 10 000 euros, preuve que l'achat en ligne de matériel s'est démocratisé, confirment les dirigeants de l'entreprise.

M. Portier

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 01/07/2015	Bourg-en-Bresse 07/07/2015	St Christophe-en B. 01/07/2015	National 01/07 au 07/07/15
Vaches viande (V)	U	3,80 €	NC		4,06 € ↓
	R	-	3,70 € ↓		3,69 € ↓
	O	-	3,45 € ↓		3,37 € →
Vaches mixte (M)	R	-	NC		3,40 € →
	O	3,37 €	3,30 € ↓		3,36 € →
Vaches lait (L)	O	-	NC		2,98 € →
	P	2,82 €	2,80 € ↓		2,77 € →
Génisses VML	U	4,18 €	4,35 € →		4,26 € ↓
	R	3,95 €	3,85 € ↓		3,77 € ↓
	O	-	3,35 € ↓		3,24 € →
Taureaux VML	URO	-	2,50€ →		2,67 € ↓

En soutien à la production en détresse et face au manque de volonté de la grande distribution, la commission décide de ne pas établir de grille de cotation

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 07/07/2015

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	3,35	3,14	
300-350 kg	-	3,02	-	
350-400 kg	-	2,97	2,80	
400-450 kg	-	2,94	2,76	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	2,46	
300-350 kg	-	2,55	2,32	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,90	-	
350-400 kg	-	-	2,65	
400-450 kg	-	2,80	-	
450-500 kg	-	2,64	2,51	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,41	
350-400 kg	-	2,48	-	
400-450 kg	-	2,37	2,13	
450 kg et +	-	2,50	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,59	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,07	1,90	
5 -10 ans	-	2,06	1,88	-
+10 ans	-	1,87	1,68	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,08	1,89	

Bovins : 1000
Apports plus conséquent. Le manque d'herbe avance les sorties. 88% de vendus.

Broutards : Les sujets de moins de 300 kg sont toujours très recherchés et facilite la vente des plus lourds. Cours reconduits.

Taurillons : Les lots de bons animaux sont facile à placer à des prix qui fluctuent peu; mais l'offre de second choix devient difficile à placer.

Laitonnes - Génisses 18 mois : Là aussi l'écart se creuse entre les sujets de bonne conformation et les inférieurs. Marché moins animé

Vaches - Génisses - Taureaux : La hausse de la viande se fait attendre pour redonner moral aux engraisseurs. Vente plus difficile

En raison du 14 juillet, mardi prochain, la semaine 29 verr a le marché fermé; bureaux ouverts pour les annonces le vendredi 17 juillet toute la journée

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 06/07

Bovins (211)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
240 à 325 kg	740 - 990	3,03 - 3,26
430 à 505 kg	-	-
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
290 à 405 kg	800 - 1090	2,62 - 2,78
425 à 480 kg	1180 - 1270	2,66 - 2,78
Laitonnes		
215 à 305 kg	540 - 800	2,52 - 2,60
Génisses		
300 à 360 kg (16-24mois)	790 - 930	2,61 - 2,63
430 à 675 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
855 à 1120 kg	1320 - 1780	1,55 - 1,71
Vaches		
Vaches légères	1060 - 1210	
Vaches entre deux	1250 - 1400	
Vaches lourdes	1440 - 1830	

Présentation de bonne qualité en broutards et taurillons permettant un placement rapide et quasi totale à des tarifs plus fermes.
Peu d'apport en laitonnes et génisses entraînant une vente à des cours plus soutenus.
Cours fermes en taureaux.
En vaches, la présentation demeure de bonne qualité, les prix sont fermes, peu d'invendus.

Bovins gras : 8
Génisses de viande : 3,84 à 4,00€ Kg de viande
Vaches de viande : 3,64 à 3,82 € kg de viande
Vente quasi-totale sans variation de tarifs.

NB ; La Sicagemac aura ses bureaux fermés le lundi 13 et mardi 14 juillet. Prochains marchés ovins et bovins le lundi 20 juilllet.

Prochain marché le lundi 20 juillet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 01/07/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,95	2,70
350 à 400 kg	2,85	2,65
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,60	2,47
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,13
Vaches		
- 5 ans	2,07	1,95
de 5 à 10 ans	2,00	1,77
+ 10 ans	-	1,70

Broutards, Laitonnes : Commerce plus calme en broutards, cours reconduits en laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits, bonne demande en vaches fraiches de bonne conformation.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 7/07/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,80 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,45 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	-

Tendance : Cours reconduits dans les mâles légers pour la Turquie. Vente très mauvaise dans toutes les autres catégories.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 29/06/15 au 05/07/2015*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,91 €	2,30 €
350 kg	-	2,74 €	-
400 kg	-	2,71 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,56 €	-
500 kg	-	2,41 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,47 €	2,44 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,29 €	-

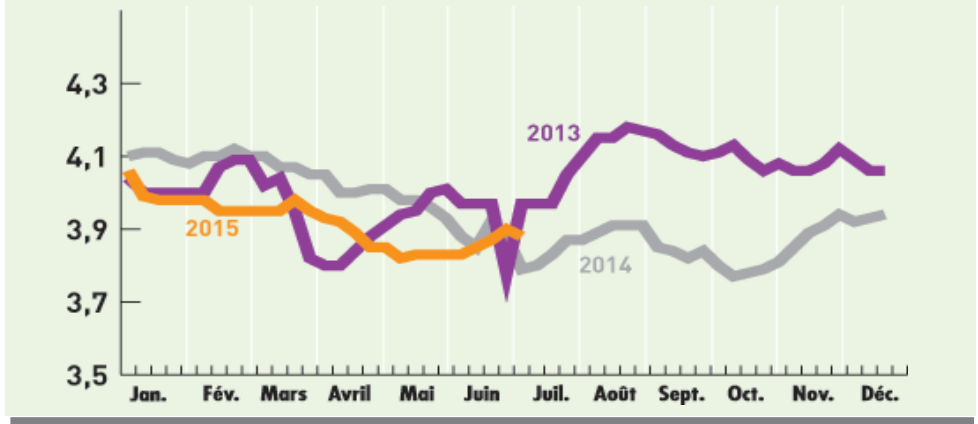
Tendance :
En l'absence du quorum, la commission applique les données du réseau.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 29/06/15 au 07/07/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,90 €	3,76 €	3,66 €			
Races mixte		-	3,53 €	3,52 €	3,48 €	3,41 €	
Races lait					-	3,37 €	3,31 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,58 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	3,21 €	3,15 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,20 €	4,18 €	4,03 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	-	4,14 €	4,00 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,38 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,59 €	3,55 €	-	-
Races lait				-	-	3,11 €	3,08 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,66 €	4,48 €	4,01 €	4,06 €			

Tendance :

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 29/06 au 05/07/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,98 €	3,92 €	3,84 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,70 €	4,32 €	4,21 €	3,95 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,08 €	4,00 €				
Races mixte					3,59 €	3,51 €		-
Races lait							3,07 €	3,04 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,82 €	4,69 €	-	-				

Tendances SEM. 28 / 2015

Bovins de boucherie

Dans un contexte de forte tension entre l'amont et l'aval de la filière, les signes positifs ne sont pas évidents à mettre en action même si une certaine volonté semble affichée du côté des abatteurs. Or, la période est peu propice et si les plus-values sont bien accordées, elles ciblent principalement les animaux filières ou sous signe de qualité. Mais dès que l'on sort de ce cadre, les ventes sont plus difficiles car confrontées à la demande réelle du marché liée à la canicule de la semaine passée. Dans les femelles haut de gamme ou label, la demande est molle dans l'attente du report des commandes vers les zones touristiques. La commercialisation est ciblée sur des Charolaises lourdes et viandées, mais le placement reste compliqué dans les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs très discutés. Dans les réformes laitières, la détente est plus sensible avec des tarifs qui progressent légèrement. En jeunes bovins, les exportations vers la Grèce font l'objet d'une attention très particulière, avec des vendeurs qui doivent s'assurer du paiement de leurs expéditions. Les ventes sont également compliquées sur l'Italie. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La réduction de l'offre permet un commerce peu plus régulier dans les bonnes vaches viandées ou à finition rapide. Le placement reste sélectif dans le bétail plus commun à sortir plus tard dans l'automne. ■

Broutards

Le redémarrage des achats pour la Turquie s'est très vite ressenti sur les marchés avec une belle appréciation des mâles légers. Ces animaux doivent peser moins de 300 kg et être âgés de moins d'un an à la livraison (après 21 jours de quarantaine). En revanche, dès que ces animaux n'entrent plus dans les critères turcs, leurs prix chutent très fortement. Dans les broutards lourds et les taurillons, le commerce est calme avec une demande peu active sur l'Italie. La vente est calme avec des tarifs stables dans les femelles. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'offre est suffisante pour un recul des besoins après la canicule de la semaine passée (retard de sortie). Les transactions sont plus sélectives avec un recul des prix l'ensemble des veaux Frisons, Abondances, Montbéliards ou croisés convenables. La vente est également moins active dans les veaux croisés mixtes ou Blanc bleu frais et viandés avec des tarifs en baisse. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 6 juillet) :
«Comme chaque année on assiste, avec la fermeture des cantines scolaires, à un déplacement de la consommation vers les zones de villégiature et à une évolution qualitative de la demande. Les mises en marché doivent en conséquence s'ajuster. Il ne faut pas brader les prix. Les évolutions des prix sont d'ailleurs hétérogènes sur le territoire et semblent dépendre de la fermeté des actions syndicales qui se poursuivent. »
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 6 juillet) :
«Les cours restent stables dans un contexte d'offre limitée.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 06/07/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,72 - 3,03**	**2,61 - 2,85**
Gras (38-44 kg)	-	**2,66 - 3,14**	**2,45 -2,73**
Gras (44-50 kg)	-	**2,47 - 2,74**	**2,33 - 2,51**
Gras (+50 kg)	-	**2,44 - 2,55**	**2,35 - 2,35**
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,10 - 1,39**	**0,80 - 1,15**	-
Divers			
Béliers: 108 à 135 €	-		
Agneaux maigres : 60 à 82 €		-	
Caprins : 17 à 28 €			**0,35 - 0,74**
Boucs :			

Ovins : 870

AGNEAUX : Avec la canicule les animaux de gros gabarit ont du mal à avoir une bonne main néanmoins après les difficultés du dernier marché de juin , la vente est plus facile et les bons agneaux regagnent quelques centimes.

BREBIS : Offre de qualité etconséquente mais toujours inférieure à la demande. Tarifs très fermes à haussiers.
BELIERS CAPRINS : Vente active.

Effectifs : Agneaux: 663 - Brebis : 176
Béliers : 8 - Caprins : 21 - Divers : 2

Prochain marché : le lundi 20 juillet (pesée 6h30 - vente 9h00). Pensez à annoncer vos animaux !!
NB : Ramassage de laine sur le parking Sicafome mercedi 29 juillet de 9 h à 11h.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 29/06*

Ovins : 141	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**50 - 100**	**1,63 - 2,44**
Agneaux gras	**100 - 130**	**1,69 - 2,95**
Brebis	**15 - 75**	**0,25 - 1,07**
Béliers	-	-

Demande plus calme en ovins accompagnée d'une baisse des tarifs. Seulement deux lots invendus.

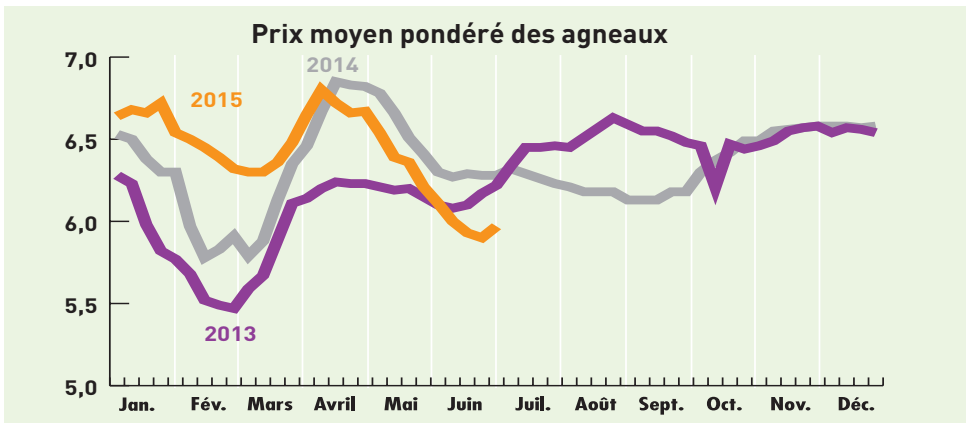
Le prochain marché aura lieu le lundi 20 juillet aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 29/06/15 au 05/07/2015*

Poids		U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,30 €**	**5,82 €**
Couvert	16-19 kg	**6,43 €**	**6,20 €**	**5,73 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,37 €**	**5,23 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 29/06/15 au 05/07/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,90 €	**6,41 €**	**2,42 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 29/06/2015 au 05/07/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,26	6,30 -0,12	6,38 -0,09	5,81 0,12	-	-	-	-
	R Var.	6,08 -0,01	6,10 -0,06	6,08 -0,01	-	6,31 -0,20	6,34 -0,14	6,32 - 0,09	-
	O Var.	-	5,29 =	5,13	-	5,87 -0,06	5,89	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,18 -0,13	6,17 -0,10	5,51 =	-	6,43	6,24 0,03	5,59 0,03
	R Var.	5,93 -0,06	6,01 -0,08	5,98 -0,07	5,33 -0,06	6,30 0,05	6,20 -0,03	5,98 0,02	5,52 0,02
	O Var.	5,65 0,08	5,67 0,08	5,66 -0,03	5,09 -0,24	5,82 -0,02	5,73 -0,04	5,54 -0,06	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	4,62	-		5,37 -0,09	5,15 -0,07	-
	O Var.	-	4,59	4,56	-	-	5,23 0,09	-	-

Zone nord : Collège vendeur absent. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

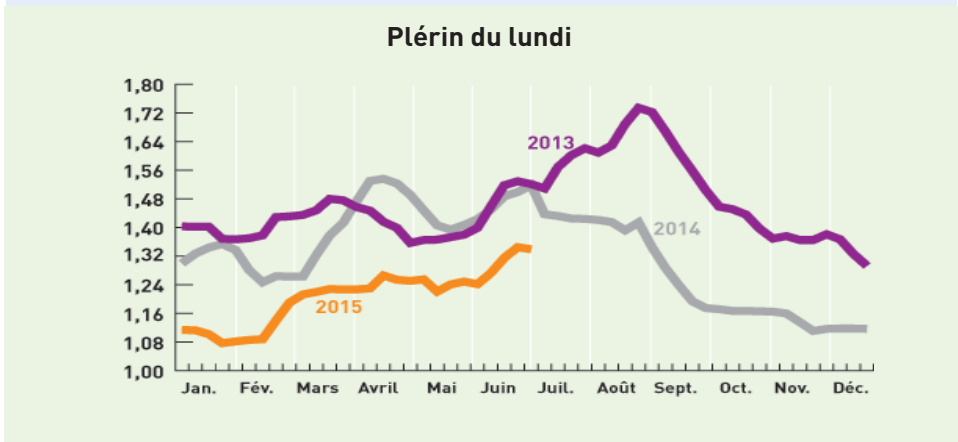
(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2015

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 à 180 €	150 à 160 €
2e coupe	170 à 180 €	150 à 160 €
3e coupe	-	-

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (12 518 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 6 juillet 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,327 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 26/06 au 02/07/15*
1,57 €/kg/carcasse euros



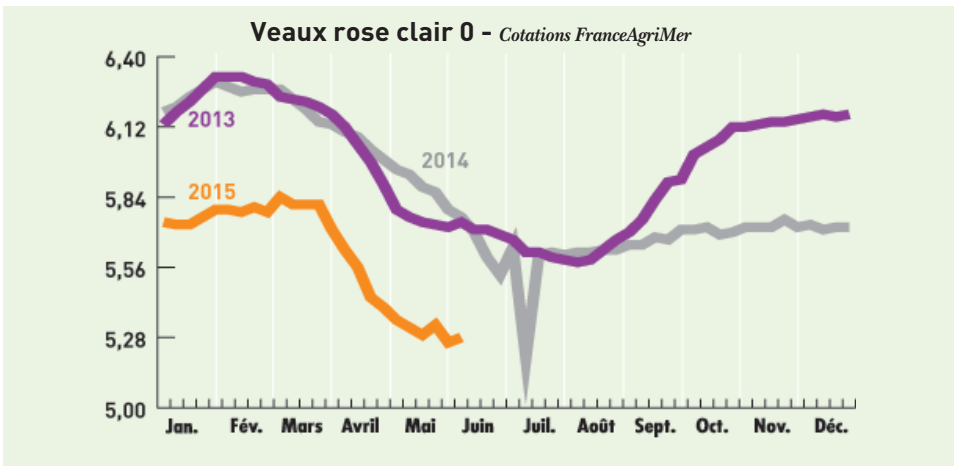
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 29/06/15 au 05/07/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,16 €**	-	-
U	-	**7,45 €**	**6,08 €**	-
O	-	**5,30 €**	**4,39 €**	**3,35 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 6/07/15 au 10/07/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**131**	**430-625 €**	**315-440 €**	**250-320 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**275-380 €**	**225-275 €**	**140-170 €**	**90-110 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**440-530 €**	**285-365 €**	**230-280 €**	**110-150 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**560-660 €**	**410-480 €**	**280-320 €**	**150-180 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**724**	**250-370 €**	**220-310 €**	**100-200 €**	**70-120 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 29/06/15 au 05/07/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,68 €**	**2,55 €**	**1,65 €**	**–**
Bons	**2,38 €**	**2,10 €**		

Céréales

Marché du 30 juin 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	5 d'août	200	N	C
Aube/Yonne	mennier	juil.-août	188		C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	juil.-août	165	N	C
Sud Côte-d'Or	63-63 kg/hl	juil.-août	160	V	C
	63/64 kg/hl		inc.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		inc.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/		juil.-sept.	170	N	C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire			inc.	N	C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	alim.animale		inc.		C

Matériel

Tracteur

38 - Vds tracteur someca 715rm 1968 moteur refait pneus bons batterie neuve + lame arrière 4000 euros à débattre, accepterai camionnette partner ou kangoo Tél. : 04 74 87 06 45
✆ **06 87 68 46 15**

38 - Vds un tracteur Someca pour pièces + 1 tracteur Vierzon 202 + 1 tracteur Vierzon 203 + 1 tracteur Renault 3042 essence.
✆ **06 85 66 60 53**

Récolte

21 - VENDS mois. batteuse Dronnigborg (Massey J P. 31 de 1990 NS 43588, cabine climatisée, 4M30 coupe, avec charriot, révisée avec facture réparation (réf. 240A)
✆ **03 80 26 57 39**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, presses moyenne densité et presse à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 280B)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Cherche faucheuse rotative à disques (5 assiettes) 2 m de large (bas prix)
✆ **06 08 78 04 12**

42 - Vds faneuse 5.50 M RB Chamb variable diam 150 - broyeur Axiale 2 70 m tract. Lamborghini Formula 115
✆ **06 82 02 83 33 ap. 20 h**

42 - Vds cse retraite dessileuse Lucas 1701 pirouette Fella 4 toupies rotative Kuhn GMD 44
✆ **04 77 65 42 89**

52 - Vends MB TX62, année 1998, 2075 h, batteur, coupe 4.57 m, clim., broyeur, éparpilleur, coupe avancée avec 2 scies électriques ,parfait état, , 45 000€ HT. (réf. 2108)
✆ **06 86 90 41 95**

Traitement

07 - Vends pulvérisateur Hardy 600L pompe neuve rampe 12 triple jet, à débattre
✆ **04 75 04 75 21 HR**

38 - Vends pulvé 400L Puljet 250 Euros.
✆ **06 81 82 81 41**

Irrigation

26 - Vds enrouleur 82 x 400 révisé, petit épandeur bon état.
✆ **04 75 47 00 91 (à midi) ou 06 99 37 46 90 (le soir)**

26 - Vds enrouleur Irrifrance pneuride tuyaux Carnevali 40 Perrot 80 Bauer 10 semoir d8/30 semoir Pneumasem II.
✆ **06 98 99 12 16**

Agri. divers

01 - Vds presse NH 270 révisée tbé + roues neuves jumelage Somag 13-6-38
✆ **04.72.25.75.81. hr**

38 - Vds 10 barrières bovins ou moutons différentes long. Fait par moi-même en fer TBE. 400€.
✆ **04 76 64 54 40 HR**



07 - Vds 2 tank à lait révisés 1400L et 2400L lave automatique
✆ **06 85 92 42 57**

07 - A vendre bradé 1 broyeur à marteaux 45cv type Gondard très bon état. Prix à débattre
✆ **04 75 58 11 89**

21 - ACHETE presses moyennes densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (280A)
✆ **07 86 22 52 61**

21 - Vends tank à lait, 5000 l. Alfa Laval 2 800 €. CT OK. Année 88 .(2803)
✆ **03 86 45 43 26 HR**

21 - Vend paille, M.D. Vis à graine, Charrue KV 3 socs N.S, vibro 3, canadien 2.60, presse M.D pour pièces N.H, pneus 18.4 R 34 occas.(2504)
✆ **06 17 06 24 93**

21 - Vds plateau Promodis, 6m.50 - Bon état - 2500 € (2801)
✆ **03 86 32 25 11 (Heure repas)**

21 - Vds Mois.Bat. 3850 Laverda, Tracteur 696 Renault, Cornadis 5M, Boisseaux 6 T et 10 T. G.VIRELY- 21 Epoisses 6 (250B)
✆ **06 73 10 01 13**

26 - Vds 2 cuves fioul 1500l plastique 500 euros, 1 cuve 3000l tôle 250 euros, radiateur fonte + chaudière BE.
✆ **06 77 11 68 90**

30 - A ENCADRER Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds tracteur case ih mx 90c + chargeur Stoll robust f30 + croco + surelevat be 8500 euros HT ad. Vds desileuse pailleuse Kuhn altor 4500 tbe 6000 euros HT ad
✆ **06 33 80 74 64**

38 - Vds pneus michelin 20.8R38 50% et 16.SR28 60ù d'usure. TBE
✆ **06 12 05 40 97**

39 - Vds benne 6 t parfait état, surélévateur Bugnot, compresseur air. Vérin pour fendeuse. Broyeur à farine
✆ **06 07 74 67 31**

50 - AV distributeur automatique de lait Asserva selfiserveur SP2 pouvant alimenter 500 veaux, kit médicaments, 4 cuves d'attente, 2 trémies d'aliments, tb état.
✆ **06 07 38 57 12**

54 - Vends rallonge pour TX 6,10 m 2 scies hydrauliques Mortl 2.200 euros.
✆ **06 75 73 23 56**

57 - Vends fendeuse Rabaud F31 horizontale, état neuf, jamais utilisée, puissance 31 T, coin 4 tranchants, dégagement 1,15 m.
✆ **06 84 42 84 96**

58 - CHERCHE chargeur fourche Godet Someca 800 - 850 avec bati (réf. 2502)
✆ **06 23 78 22 61**

70 - Recherche ou achète Presses BR Welger RP 12-200-202, Claas Rolland 46-44-240-250, Krone KR125-130, Lely 550-580-590-545. Presses MD JD, Claas. Corn Picker Benac 1 rang, Tracteurs MF 590-690-168-188, Charrue Kverneland, MB Laverda 3350-3500.
✆ **06 83 59 05 70.**

71 - Vds remorque 2 essieux métallique artisanale, plateau bois 3,20 x 1,30, attel. tourat TBE.
✆ **03 85 24 03 13 H.R.**

84 - Cse retraite, Vds tracteur Dionis 130, 1500 H, MFerguson 130, buggy manitou av. invers., boss élect. 1993, pulseur TTZ, enf. pieux, benne à vend., tarière, atomiseur 1000 L, égrappoir av. trémie, égoutteuse Vaslin B. + pompe, pressoir continu, cuve RVS 50 HL, cuve inox 60 HL, cuves plast., drapeaux de refroid., filtre à plaques, filtre Kieselguhr, cuves à chap. flott., pompes à vin, tank à lait.
✆ **06 88 56 09 51**

88 - Vends hangars métalliques 200 à 1.500 m2 à démonter sur place. Ville de Rambervillers Vosges.
✆ **03 29 65 26 27**

88 - Vends épandeur Damien pour traitement 16m3 TB état, citerne Joskin 16.000 L avec enfouisseur. Livraison possible.
✆ **06 80 13 62 37**

Elevage

58 - VENDS remorque Mazeron L. 6 m., l. 2.40 m. avec ridelles, frein hydraulique, parfait état. (réf. 2601)
✆ **07 87 95 74 94**

Véhicule

Utilitaire

21 - VENDS Partner HDI, 90 CV, 2013, clim. radar de recul, VE, FC, 3 places, regul de vitesse, 68 000 kms (réf. 25VB2)
✆ **06 62 32 99 18**

26 - Vds Berlingo First utilitaire de janvier 2011, 100000 kms, TBE à déb.
✆ **04 76 38 08 47**

58 - Vends Citroën Berlingo blanc utilitaire, 2007, 95 000 km. (2503)
✆ **06 76 91 36 36**

Tourisme

38 - Vds R21 essence -1986 -150 933 km - 2ème main - C.T. fait
✆ **07 86 25 10 67**

38 - Vds nissan patrol 4x4 3 litres, embrayage neuf, pompe injection pneus neuf
✆ **06 85 66 60 53**

67 - Vends Polo Confortline 90 cv, fin 2010, 69.000 km, 1ère main, entretien VW, noir métal, très bon état, options.
✆ **06 78 76 05 88**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 100 balles rondes foin 2015, 120x120, 85 euros/T, récolté en mai
✆ **04.74.51.13.28. hr**

26 - Eleveur recherche paille en andain.
✆ **06 37 72 55 57**

38 - Vds foin sur pied BR paille en andain ou presse BR - Prends chevaux ou bovins en pension sur prairie.
✆ **06 81 54 62 71**

42 - Producteur vds maïs ensilage en bottes qualité extra livré + orge à la moisson
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

69 - Vds plants de poireaux toutes quantitées GAEC Duchamp - 330 rue du Rhône - 69360 Solaize.
✆ **06 12 34 36 01 ou 06 12 34 36 40**

73 - A vendre regain 2014 de bonne qualité en bottes rondes.
✆ **06 24 82 57 14**

Paille / Fourrage

SARL LAGARDE
Vends paille blé et orge
Tel. 06 24 02 19 94

69 - Vds paille bottes carrées, foin de qualité, livraison par Crq.
✆ **04 74 00 30 70 ou Rép.**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Propriété

24 - AV Dordogne expl. lait 37 ha en propriété, 25 ha en fermage contrat lait 530 000 l, 55 VL, 40 génisses, matériels bâtiments maison.
✆ **06 74 49 59 57**

Terrain

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

Divers

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06.82.07.33.68**

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacua frêne verne chêne département ain
✆ **06.82.07.33.68**

38 - Vds tank lait japy 650l be 250 euros - foin t bon bio 40rr 1,20 + 150 p bot 15kg + paille md
✆ **04 76 53 41 49**

38 - Vds 2 génisses Aubrac et 3 génisses Aubrac croisées + 1 1 broyeur Kuhn 160
✆ **06 60 71 98 60**

42 - Vds 7 éléments de cuisine contemporaine vert d'eau dont 3 hauts - 30 €/élément + plateau sur pied 30 € + lave vaisselle Miele 80 € + évier inox 30 €
✆ **06 84 92 81 31**

42 - Vds moulin à grain 3 cv 380 v 150 € - karting à rénover 150 € - congélateur 300 l 150€ - congélateur armoire 300 l 150€
✆ **06 64 90 45 51**

69 - La Chambre d'agriculture du Rhône vend sa dernière case de 16 m2 sur le Carreau des Producteurs de Lyon Corbas (à proximité du marché de gros). Si vous êtes intéressés par une surface vous permettant de vendre vos productions de fruits et/ou légumes, merci de contacter Martine Richard :
✆ **04 78 19 61 10**

69 - Cherche femme pour aider sur exploitation ou même créer société.
✆ **06 78 07 35 43**

69 - Vds cuve inox 100 Hl. - Filtre Kieselghur 4 m2. Centrifugeuse Alpha laval. Vignes cru Brouilly. Le tout TBGE.
✆ **06 80 40 03 18**

Location

Autre

25 - Haut-Doubs loue gite tout confort 4/5 pers. proche Suisse prix selon saison.
✆ **03 81 43 55 20**

69 - Bessenay loue local 90 m2 380 v. poss. artisant dépot.
✆ **06 75 79 96 18 ou 06 10 90 25 85 HR**

Offre

Emploi

Important groupe coopératif bovin et ovin recherche
UN(E) COMMERCIAL(E) BOVIN
sur le département de la Nièvre

- **Mission :** achats des bovins, suivi d'un portefeuille d'adhérents, prospection en élevage, conseil et organisation des ventes de bovins.
- **Objectif :** participer activement au développement de l'activité sur un secteur défini.
- **Qualités recherchées :** compétences commerciales, autonomie, qualités relationnelles, maîtrise des techniques en production bovine.

La connaissance des filières agricoles est un atout.
Rémunération selon expérience.
Véhicule et téléphone fournis.

Merci d'adresser votre candidature par email : contact@uca-feder.fr ou par courrier :
FEDER – Molaise – BP 17 – 71120 Charolles.

43 - Cherche CHAUFFEUR moissonneuse batteuse,
✆ **04 71 08 00 06**

42 - Vds ou loue taureaux Holstein Noire Rouge et Montbéliard-TBO -
✆ **06.89.30.04.69**

SICAFOME Route de Châtillon - 58290 Moulins Engilbert
Vous propose un poste de **COMPTABLE (H-F)**
titulaire d'un diplôme de comptabilité et gestion
CDI à temps plein, embauche prévue courant 4ème trimestre 2015
- **Vos compétences** devront porter sur la maîtrise des logiciels de gestion du marché (logiciel spécifique) et de comptabilité et paie (Sage)
- **Autres tâches :** établir le bilan ainsi que toutes les déclarations fiscales et sociales (régime agricole.)

Merci d'adresser votre dossier: M. Philippe Martin (Président C.A.) au plus tard le 20 juillet 2015

69 - Le service de remplacement recrute un agent en CDD à temps partiel cet été pour la transformation fromagère à Amplepuis. Expérience souhaitée : 9,75 € / H. Contacter Evelyne Charnay.
✆ **06 68 16 06 37 ou evelyne-charnay@orange.fr**

Service

58 - ETA recherche pressage 90 x 120 (réf. 260A)
✆ **06 83 92 09 50**

Demande

Emploi

71 - Cherche travail dans les vignes + espaces verts + bûcheronnage + taille de haies, maçonnerie.
✆ **06 75 19 89 25**

Animaux

Divers

07 - Vends chevrettes du rove et béliers Mérinos d'Arles
✆ **09 65 25 00 63 ou 06 73 75 35 91**

73 - Vends chiots Border Collie parents travaillant sur troupeau mère n°250 266 904 177 535.
✆ **06 64 04 07 06**

74 - Recherche chèvre ou chevrette pour mis bas septembre/octobre.
✆ **06 70 32 58 48**

Bovin

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 18 mois, or. IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 25VB1)
✆ **06 21 88 22 77**

38 - Vds Limousines, vaches, génisses, pleines et taureaux18 mois. HBL garanties sanitaires.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vds 20 génisses Limousines 9 mois IBRA et 8 charolaises 6 mois - IBRA - livr. assur. - Garrivier Michel
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vds taureaux HBC 18 m - 2 ans - 4 ans - 5 ans livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21**

42 - Vds génisses Montbéliardes 1 à 6 mois - CL -indem IBR
✆ **06 63 23 91 92**

43 - Polignac à vendre 9 VACHES Holstein terme mi-juin à fin juillet
✆ **06 82 21 33 75**

58 - VENDS taureaux 18 mois HBC, IND IBR, livraison assurée. SCEA de Dornant - Guillaumin-Buisson 58300 Devay (réf. 23VB3)
✆ **06 15 01 71 67 06 36 76 43 44**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98 06 74 09 49 89**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends génisses Prim'Holstein à saillir, B.O., mères C.L. BVD et IBR OK.
✆ 06 70 85 01 66

88 - Vds reproducteur Blond díAquitaine 14 mois, très calme, B.O. + 5 jeunes m.les 10 mois, livraison -
✆ 06 12 85 67 49

Caprin

01 - Achète chèvres boucs de réforme agneaux brebis béliers
✆ 06.12.61.55.72

42 - vds 76 chevrettes Alpines et 3 boucs - CL - cse cessation - livr. assur.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65.

71 - Première vente nationale d'agnelles vendredi 3 juillet 2015 - 400 reproductrices présentées en lots - organisée par l'OS Mouton Charollais - remise spéciale pour les jeunes agriculteurs - hall des expositions, 71120 Charolles. Renseignements : mouton.charollais@orange.fr ou
✆ 03 85 24 00 18

Porcin

89 - VENDS 1 porc fermier plein air, 2 euros le kg. (réf. 2602)
✆ 03 86 56 05 38
06 22 65 95 50

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air Label Rouge 11 mois de ponte 2,50 euros pièce 1 gratuite pour 10 achetées
✆ 06 85 92 42 57
ou 04 75 06 72 01

Chien

58 - Vds chiots Beauceron parents extra et visibles. (2802)
✆ 06 60 07 09 90

69 - Vds 6 chiots Bergers Allemand 2 mois mère n° Tat. UZJ406.
✆ 04 77 94 92 18 après 20 H.

Voyance

Maître MOUNTA
Voyant Médium Guérisseur
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc...
Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.
07 53 18 33 43



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC **❒Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ RÉGIONALE - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ GRANDE RÉGION - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__|
expire fin |__|__| / |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant : TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com Tél. 02 33 96 02 79
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
http://boutique.reussir.fr

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
5 ONDES - EPS. 0,63
ANTI-CONDENSATION
GARANTIE 20 ANS CONTRE LE DÉCOLLEMENT
À PARTIR DE 6,40€/M²*
LIVRAISON GRATUITE**
**Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT
*Prix HT pour 200M² MINIMUM soumis à conditions

Elan
REFOULEURS ÉLECTRONIQUES RADIO
NOUVEAUTÉ
Garantie : 2 ans, sauf chute dans l'eau.
Permettent d'éloigner toutes sortes d'animaux indésirables, notamment les sangliers dans le maïs et les cormorans dans les étangs. Effaroucheurs acoutisques, diffusant, toutes les 3 minutes environ, un programme radio, 10 secondes (voix et musiques, la diversité évite l'accoutumance) qui, par son effet surprise, provoque la peur des animaux. Portée de protection : 200 à 500 m.
223€TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18028
CERBÈRE RE 005
• 1 émetteur radio • 1 platine électronique fonctionnant jour et nuit • 1 haut-parleur intérieur • 1 haut-parleur extérieur livré avec 4 m defil + 1 sangle nylon et 1 boucle autobloquante • 1 sangle de fixation en nylon avec boucle autoblocante permet une pose rapide.
✆ 01 49 84 94 28
CERBÈRE RE 020
• 1 haut-parleur intérieur (1 x 8 W) • 1 haut-parleur extérieur (1 x 8 W) livré avec 4 m de fil + 1 sangle • 1 système électronique breveté • 1 émetteur radio GO/FM • 1 sangle de fixation imputrescible fournie
Pour ne pas gêner le voisinage et rester efficace, l'appareil possède aussi :
• 1 système de réglage : jour et nuit, ou jour ou nuit
• 1 potentiomètre (réglage du volume) + bouton test/puissance • 1 système de réglage du temps d'émission sonore • Poids : 3,5 kg.
483€TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18020
CERBÈRE TURBO
Même type d'appareil que le RE 20 mais plus puissant
• appareil de radio plus puissant • livré avec 2 haut-parleurs extérieurs (2 x 15 W) et 50 m de fil chacun.
Fonctionne aussi sur batterie 12V (non fournie)
642€TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18025
NOUVEAU !!! Encore plus efficaces
Les Cerbères équipés d'ampoules LEDS surpuissantes !
Les Leds émettent des éclairs clignotants visibles à plus de 1 000 mètres, durant les temps variables, des arrêts des émissions radio de l'appareil. Ces flashs lumineux déclenchent la peur chez l'animal, car assimilés à la présence de l'homme, (comme les phares des véhicules).
• Cerbère RE05 + Leds réf 18031 337 € TTC
• Cerbère RE20 + Leds réf 18032 596 € TTC
• Cerbère RE Turbo + Leds réf 18033 756 € TTC
Appareils constitués d'un boîtier étanche, livrés avec cordon d'alimentation secteur 220V - Fonctionnent aussi sur pile 6 V, sur batterie 6 V rechargeable, sur batterie 12 V. (Non fournies)
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
18028		223,00	,
18031		337,00	,
18020		483,00	,
18032		596,00	,
18025		642,00	,
18033		756,00	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG10 - Photos non contractuelles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

UN LOGIS POUR TOUS

**Société Coopérative de Production d'Habitations à Loyer Modéré à capital variable.
Siège social : Mairie de Migennes (89400)
RCS Sens B 304 557 440 – APE 4110 A**

L'assemblée générale du 23 juin 2015 valide la fin de mission de Monsieur Jacques PAUTREL à la fonction d'Administrateur.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration

AL212814295

DÉMISSION

GRANDE PHARMACIE DIJONNAISE

**SELARL au capital de 700.000 Euros
Siège : Dijon (21000)
1 Rue Auguste Frémiet
Galerie Drapeau
499 222 289 RCS Dijon**

Aux termes d'un acte sous-seing-privé en date à Dijon du 29 juin 2015, il a été pris acte de la démission de Monsieur Benoît DENIS de ses fonctions de co-gérant avec effet à compter du 1er juillet 2015.

AL212814288

GAEC DE LA PRETIERE

**Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 206 842,83 Euros
Siège social : 6 rue des Platières
Comblanchien (21700)
330 306 069 RCS Dijon.**

L'Assemblée Générale du 15 juin 2015 a pris acte de la démission de M. Rémy TACCARD de ses fonctions de cogérant de la société avec effet au 30 juin 2015 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Messieurs Jean-Michel TACCARD Vincent TACCARD continueront d'assumer les fonctions de cogérants.

La gérance

AL212814308

DUC

**Société anonyme
au capital de 7.450.752 euros
Siège social : Chailley (89770)
Grande Rue
722 621 166 RCS Sens**

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2015 a pris acte de :

- la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Chareyron et a décidé de ne pas renouveler son mandat,

-la démission à effet de ce jour de Monsieur Pascal Breton de ses fonctions d'administrateur.

Pour avis.

AL212814309

TRANSFERT DE SIÈGE

2EC

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 16 Chemin de Daix
21121 Fontaine-Les-Dijon
532 183 563 RCS Dijon**

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 01 juillet 2015, il a été décidé de transférer le siège social de 16 Chemin de Daix 21121 Fontaine les Dijon à 3 rue du Val d'Or 21000 Dijon à compter du 01 juillet 2015.

La même assemblée a pris acte de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL212814289

SCI «B.M.C. PASTEUR»

**Société civile immobilière
au capital de 147 860 euros
Siège social : 12, rue de la Croix Verte
71400 Autun
420749079 RCS Chalon sur Saône**

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 12, rue de la Croix Verte, 71400 Autun au 2 Rue Turgot - 21000 Dijon à compter du 28 juin 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon.

La Société a pour objet social «l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers».

Elle a été constituée pour 99 années à compter du 13 novembre 1998.

Gérance :

Monsieur Philippe Joly, demeurant 2, Rue Turgot – 21000 Dijon

Madame Sylvie Joly, demeurant 2, Rue Turgot – 21000 Dijon

Pour avis

La Gérance

AL212814296

UP CONSULTING

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
59 Rue Landouzy 51100 Reims
RCS Reims 753 011 782**

Aux termes d'une décision en date du 1er Juin 2015, la gérance de la société à responsabilité limitée UP CONSULTING a décidé de transférer le siège social du 59 Rue Landouzy 51100 Reims au 10 Chemin Creux 21410 Saint Jean de Boeuf à compter du 1er Juin 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 753 011 782 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon.

Gérance : Monsieur Kévin RUHLMANN, demeurant 10 Chemin Creux, 21410 Saint Jean de Boeuf.

Pour avis La Gérance

AL212814304

K.A. PATRIMOINE

**Sarl au capital de 2 020 200 Euros
Siège social : 4 rue Jean-Jacques Rousseau
10800 Saint-Julien-Les-Villas
798 332 557 RCS Troyes**

Aux termes des délibérations en date du 5 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société au 3 allée des Charmes. Le Bois des Grottes 21380 Asnières-Les-Dijon, à compter de ce jour.

Représentants légaux : Mme Audrey Maarek demeurant 3 allée des Charmes - Le Bois des Grottes 21380 Asnières-Les-Dijon et Mr. Andrei Pachkevitch demeurant 3 allée des Charmes - Le Bois des Grottes 21380 Asnières-Les-Dijon.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Dijon.

AL212814307

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

**Arrêté préfectoral cadre N° 374
du 29 Juin 2015
en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département de la Côte d'Or**

Un nouvel arrêté préfectoral cadre en vue de la préservation de la ressource en eau, a été signé le 29 juin 2015.

Ce dispositif prévoit, comme les années précédentes, une modulation des mesures en fonction du degré de gravité de la situation. Les dispositions prévues par l'arrêté cadre n'entreront en vigueur qu'en cas de prises d'arrêtés spécifiques constatant le franchissement des seuils tels que définis par l'arrêté cadre.

Les dispositions s'appliqueront, selon la situation, aux usages agricoles, industriels, ainsi qu'aux golfs. Des mesures générales de restriction, destinées à l'ensemble de la population, pourront également être mises en œuvre.

L'arrêté et ses annexes sont consultables soit en mairies, soit à la préfecture – direction départementale des territoires, ou sur le site internet : http://www.cote-dor.gouv.fr - rubrique eau.

AL212814305

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Arrêté portant constat de franchissement de seuils entraînant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la Côte d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Or

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral cadre du 29 juin 2015 en vue de la préservation de la ressource en eau, un arrêté préfectoral portant constat de franchissement de seuils entraînant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la Côte-d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire, a été signé le 6 juillet 2015.

• Le dépassement du seuil d'alerte a été constaté sur les sous-bassins :

n°4 Bèze-Albane, n°6 Vouge, n°6 bis Bièvre, n°7 Bouzaise–Lauve–Rhoin-Meuzin,

n°11 Serein-Argentalet-Romanée-Tournesac-Vernidard, n°12 Brenne-Armançon, et n°15 Ource-Aube.

En conséquence, dans ces sous-bassins sont applicables les mesures de restriction en matière d'irrigation agricole, d'usages industriels, d'arrosage de golfs, prévues à l'article 6.1 a, d, e, f, g de l'arrêté cadre précité.

D'autre part, les mesures générales de restriction prévues aux articles 6-2 et 6-3 de l'arrêté cadre du 29 juin 2015 et concernant l'ensemble de la population s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or.

Les arrêtés sont consultables soit en mairies, soit à la préfecture – direction départementale des territoires, ou sur le site internet de la direction départementale des territoires : http://www.cote-dor.gouv.fr

AL212814323

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCOMETAL INDUSTRIE

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Semur-en-Auxois (21140)
4, rue Augustin Mouchot – ZI
811 070 630 RCS Dijon**

Aux termes d'un procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique de la société

SOCOMETAL INDUSTRIE du 13 mai 2015, il a été notamment décidé de ce qui suit :

Augmentation du capital social d'une somme de 19.000 euros, par apport en

numéraire et par création de 19.000 parts sociales nouvelles.

Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social

Ancienne mention : Le capital est fixé à la somme de : **Mille** (1.000) euros. Il est

divisé en **Mille** (1.000) parts sociales de **un euro** (1€) chacune, numérotées de 1 à 20.000, intégralement libérées.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à la somme de : **Vingt Mille** (20.000) euros.

Il est divisé en **Vingt Mille** (20.000) parts sociales de **un euro** (1€) chacune,

numérotées de 1 à 20.000, intégralement libérées.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL212814318

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon
21000 DIJON**

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte contenant reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 01/07/2015, M. Pierre STEPHANOVITCH, retraité, et Mme Gilberte, Renée GUILLOT, Retraitée, son épouse, dt ensemble à Fontaine-Les-Dijon (21121), 22 rue du Cottage, nés M. à Dijon, le 24/02/1930,- Mme à Dijon, le 21/06/1941.

Mariés sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me PONE notaire à Arnay-Le-Duc le 26/04/1960 préalable à leur union en la mairie de Dijon, le 6/05/1960

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maël VIARD, notaire à Dijon, 23 rue Buffon.

Pour avis et mention.

Me Maël VIARD, notaire.

AL212814316

CESSION

CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 29 JUIN 2015, enregistré au SIE de DIJON NORD le 1er juillet 2015 «Bordereau n°2015/1 603 Case n°1»,

La Société PHARMACIE KAROUBI, SNC au capital de 693.643,03 €, dont le siège est à Saint Julien (21490) Rue de la Petite Fin, 398 932 483 RCS Dijon,

A cédé à la Société PHARMACIE DU VAL DE NORGE, SELARL au capital de 100.000 €, dont le siège est à Saint Julien (21490) Rue de la Petite Fin, 811 834 738 RCS Dijon,

L'officine de pharmacie exploitée à SAINT JULIEN (21490) Rue de la Petite Fin, pour lequel le vendeur est immatriculée à l'INSEE sous le n°398 932 483 00025, APE 4773Z,

Moyennant le prix de 1.350.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 1.293.619 € et aux éléments corporels pour 56.381 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2015.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet d'Avocats FIDAL à Dijon (21000) – 4 Rue Jeanne Barret - Parc Valmy où domicile est élu.

AL212814300

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GÉRANCE

Suivant acte SSP du 15.05.2015, la société TOTAL MARKETING SERVICES, société anonyme au capital de 324 158 696 euros, dont le siège social est 24 Cours Michelet - 92800 Puteaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 034 921, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans, sans tacite reconduction, du 01.08.2015 au 31.07.2018, à la société THEV.NATH, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros dont le siège est à 88 Boulevard de Troyes - 21240 TALANT, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS LOGIS BOURGOGNE sis à 88 Boulevard de Troyes - 21240 Talant.

AL212814315

POURSUITE D'ACTIVITÉ

OPTIQUE VALMY

**Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 44 G rue Françoise Giroud,
21000 Dijon
793 691 833 RCS Dijon**

L'assemblée du 24/03/2015 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Pour avis

AL212814313

NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant procès verbal en date du 10 février 2015, les associés de la SARL PLUS SERVICE PLUS SERVICES, au capital de 3.000,00 euros, représenté par 3.000 parts sociales de 1.00 euros, et dont le siège social est à Beaune, 17 rue de Chaumery, RCS Dijon 491 736 799 ont décidé, suivant l'article L.225-248 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

Immatriculation modificative de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La gérance

AL212814311

DISSOLUTION LIQUIDATION

N.F.DI.

SARL au capital de 5 000 euros Siège social : 9 Rue du Champ Messot 21490 Orgeux 537 931 834 RCS Dijon

L' AGE du 30/06/2015, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/07/2015, nommé en qualité de liquidateurs M. Di Campo Franck, demeurant 9 rue du Champ Messot 21490 Orgeux et M. Di Campo Nicolas, demeurant 3, Chemin du Breuil 21490 Orgeux, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Dijon.

AL212814297

BOURGOGNE MINIBUS PRESTIGE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 22, rue de la Motte
21200 Sainte-Marie-La-Blanche
751 763 913 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Roger FRANON demeurant à Sainte-Marie-La-Blanche (21200) 22, rue de la Motte, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Sainte-Marie-La-Blanche (21200) 22, rue de la Motte, c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL212814310

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.neta

AVIS DE CONSTITUTION

**SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon
21000 Dijon**

Suivant acte de Me STRIFFLING, notaire à Dijon, le 29/06/2015, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI JCPVB

Siège : Clenay (21490), 9 Rue de Clairvaux.

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voir d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de toux biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière ou toute autre opération et leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leurs enfants ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers.

Capital social : Mille euros (1.000,00 €)

Apports en numéraire : 1.000,00 €

Gérant : M. Philippe Barthelet, Madame Véronique Barthelet, demeurant tous deux à Clenay (21490), 9 Rue de Clairvaux, M. Jérémy Barthelet et Madame Caroline Barthelet demeurant tous deux à Perrigny les Dijon (21160), 4 Rue de Prielle.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention

Le notaire

AL212814291

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 29 juin 2015 il a été constitué une société civile de construction vente, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCCV LE SIGNAL / LES AUXONS

Siège social : 2 B Avenue de Marbotte – Immeuble Marbotte Plazza, 21000 Dijon

Objet social :

· l'acquisition par voie d'achat de tous terrains situés sur le territoire de la Commune les Auxons (25870)

· la construction sur ces terrains d'un ou plusieurs immeubles selon les possibilités résultant du permis de construire,

· la vente en totalité ou par lots de ces immeubles construits, avant ou après leur achèvement,

· la gestion, accessoirement la location desdits immeubles ou droits immobiliers et l'entretien des immeubles jusqu'à la cession du dernier lot,

· et, généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières, susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis et d'en favoriser le développement sans faire perdre à la Société son caractère civil, ou sans être incompatibles avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation en matière de Sociétés Civiles constituées en vue de la vente d'immeubles.

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 Euros

Associés : ICADE PROMOTION, SAS au capital de 29 683 456 Euros,

Siège au 35, rue de la Gare - 75019 Paris. RCS Paris n° 784 606 576

Société d'Equipement du Département du Doubs, société anonyme au capital de 5 342 080 Euros,

Siège au 6, rue Louis Garnier Planoise – 25000 Besançon.

RCS Besançon n° 775 665 359

Gérant : ICADE PROMOTION SAS sans limitation de durée.

Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers, étrangers à la société, qu'avec le consentement des associés

Lieu d'immatriculation de la Société : Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance

AL212814292

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Chassagne-Montrachet (21190) du 27 Juin 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ARMAND HEITZ

Siège social : 24, rue Charles Paquelin - 21190 Chassagne-Montrachet

Objet social :

- l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,

- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,

- prestations et conseils en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture,

- l'organisation de dégustation de vins et alcools,

- l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 Euros Gérance : Mr Armand HEITZ, demeurant 24, rue Charles Paquelin - 21190 Chassagne-Montrachet Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL212814294

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13 juin 2015, il a été constitué une SARL

Dénomination : MH NUITS ST GEORGES.

Nom commercial : LOOK AND CUT.

Siège : CC Intermarché, 6-8 Rue Caumont Breon, 21700 Nuits Saint Georges.

Objet : Coiffure mixte, vente de parfumerie et accessoires de mode ainsi que toute activité de nature à participer au développement de la société.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Stéphane GUERU demeurant 19 Avenue des Vénus – 34170 Castelnau Le Lez.

Immatriculation : Au RCS de Dijon.

AL212814299

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Dijon du 26 juin 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : NOPALNUTRA

Capital social : 50 000 euros par apports en numéraire

Siège social : 14 E, Rue Pierre de Coubertin, Parc d'activité Mirande à 21000 Dijon

Objet : recherche et développement en agroalimentaires, sciences végétales et sciences biotechnologiques - production, distribution, commercialisation de produits et services innovants dans le domaine de l'alimentation, la santé, la beauté et cosmétiques - formulation, fabrication et commercialisation de produits dans le domaine de la nutrition, de la cosmétique ainsi que l'exploitation des nouvelles molécules d'origine végétales et marines - commercialisation, distribution, import export de produits agricoles et de denrées alimentaires - import et export de ces produits ou services -toutes opérations commerciales ou industrielles se rapportant à la prestation de services pour des tiers, y compris les entreprises et les laboratoires publics de recherche, à l'étude de projets techniques, du conseil et à la fourniture de recherche et rapports bibliographiques

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : M. Aymen JABRANE demeurant 1 Ter, Boulevard Paul Doumer à 21000 Dijon

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. En cas de pluralité d'associés, toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des associés, l'associé cédant ne prenant part au vote et ses actions n'étant pas prises en compte

RCS Dijon

Pour avis

AL212814301

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Quétigny du 09/04/2015 a été constituée une SARL nommée : LE CITRONNIER

Objet : Mis à disposition des locaux bar-restaurant

Capital : 1.000 €

Siège social : rue du Golf, 21800 Quétigny

Durée : 99 ans

Gérance : Mme isabelle Souyri, rue du Golf, 21800 Quétigny.

Immatriculation : RCS de Dijon.

AL212814302

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auvillars sur Saône (21250) du 2 juillet 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile de portefeuille.

Dénomination sociale : CSLM.

Siège social : 407 rue du Creux Bâton - 21250 Auvillars sur Saône

Objet social : l'acquisition, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1 200 000 euros.

Gérance : Monsieur Christian LONJARET, demeurant 407 rue du Creux Bâton 21250 Auvillars sur Saône

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément dans tous les cas à l'exception des transmissions entre associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL212814303

SARL LINGUAPHONE BOURGOGNE

Au capital de 10 000 €
Siège social
43 Rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 Dijon
434 808 481 RCS Dijon

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01/06/15, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 €.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Gérald LONJARD.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la Société : SARL XENON TRAINING, au capital de 10 000 €, ayant son siège social 147 Rue d'Auxonne - Le San Diego - 21000 Dijon, immatriculée au R.C.S. de Dijon sous le n° 514 815 679, représentée par Mr Gérald LONJARD.

COMMISSAIRE AUX COMPTES titulaire confirmé dans ses fonctions : Mr Jean-Luc PAUPERT - 95 rue de Lyon - 89200 Avallon,

Suite à la démission de Mr Jean-Pierre PINEAU de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, la SARL AUDIT & CONSEIL SENS ACSENS – Village d'Entreprises du Senonais - 1 bd des Noyers Pompons – 89100 Sens a été désignée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant dans la même décision du 01/06/15 pour la durée du mandat restant à courir de Mr Jean-Pierre PINEAU

Pour avis

La Gérance

AL212814306

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 30/06/2015 a été constitué une SASU nommée :

ADR CONSEIL 21

Objet : Conseil et formation dans le transport de matières dangereuses par route (ADR)

Capital : 3.000 €

Siège social : 21 rue de la Thuilerie Hameau de la Tuilerie, 21430 Bard-le-Régulier

Durée : 99 ans

Président : M. Janick DUCHAUSSOY, 21 rue de la Thuilerie Hameau de la Tuilerie, 21430 Bard-le-Régulier

Immatriculation: RCS de Dijon.

AL212814312

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14.04.2015 à Talant il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : THEV.NAT

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 88 Boulevard de Troyes-21240 Talant

La Société a pour objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de station-service comprenant la vente de tous produits pétroliers et assimilés, la vente de gaz en bouteilles, le lavage, tous articles concernant l'automobile, et toutes activités annexes susceptibles d'y être exploitées, et notamment : l'exécution de prestations de services concernant les véhicules automobiles, l'exploitation d'une baie, l'entretien, le dépannage et la réparation de tous véhicules, la vente de produits alimentaires et non alimentaires, la restauration rapide avec le cas échéant de la préparation de plats, sur place ou à emporter, bar, buffet, tabac.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 8.000 euros

Gérance : Madame Nathalie THEVENOUX demeurant 11 Impasse du Tilleul - 21110 Bessey-Les -Citeaux. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL212814314

Étude de Maîtres Denys Chevillon, Eric Vincent et Frédéric André, Notaires associés à Beaune (Côte d'Or), 3 route de Seurre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Chevillon, Notaire associé de la Société Civile professionnelle «Denys Chevillon, Éric Vincent et Frédéric André», titulaire d'un Office Notarial à Beaune 3, route de Seurre, le 5 juin 2015, enregistré à Dijon Nord le 23 juin 2015, bordereau n° 2015/1549, case n°1, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Monsieur Alain Émile Maurice Nicolas, viticulteur, et Madame Christine Germain, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Nolay (21340) 38 route de Cirey.

Monsieur est né à Le Creusot (71200), le 30 janvier 1961,

Madame est née à Dijon (21000), le 28 septembre 1962.

Madame Mylène Jeannine Henriette Nicolas, secrétaire commerciale, demeurant à Nolay (21340) 38 route de Cirey.

Née à Beaune (21200), le 14 février 1991

Célibataire

Monsieur Benoît Bernard Nicolas, étudiant, demeurant à Nolay (21340) 38 route de Cirey.

Né à Beaune (21200), le 19 janvier 1993.

Célibataire

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : «GFA DES GRANDS VIGNES»

Siège : Nolay (21340), 38 route de Cirey

Durée : 99 années

- Apport(s) en numéraire : Trois Mille euros (3 000,00 €)

Le montant total des apports s'élève à Trois Mille euros (3 000,00 €), somme égale au montant du capital social.

Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur Alain Nicolas.

la durée de ses fonctions est indéterminée.

Pour insertion

Le Notaire.

AL212814321

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

SELARL au capital de 60 000 €
Centre Victoire –
1 avenue des Cottages
63000 Clermont-Ferrand
803 467 166 RCS
Clermont-Ferrand

POMPES FUNEBRES BULOT

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1, place des Grands Jardins,
58000 Nevers
753 956 606 RCS Nevers

L'AGOA du 24.06.2015 a pris acte de la démission de M. Denis DABRIGEON de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 15.06.2015 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis

Le Président

AL582814785

➜ NOMINATION

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERURBAINS DE LA NIÈVRE - STIN

Société par actions simplifiée
au capital de 3.200.000 €
Siège social
Impasse du Cimetière, La Petite Garenne
58600 Fourchambault
539 007 989 RCS Nevers

Le 16 juin 2015, l'associé unique a nommé M. Guy PIERRON demeurant, 31 rue du Chêne, 54690 Eulmont, en qualité de président, en remplacement de M. Olivier BOULLE, démissionnaire, à compter du 1er juillet 2015 et pour une durée de 1 an, expirant à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2015.

Mention au RCS de Nevers.

Pour avis

AL582814816

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

M'N'B'

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social
64 Avenue Aristide Briand
92120 Montrouge
538 079 740 RCS Nanterre

Aux termes d'une délibération en date du 1/7/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SAS M'N'B' a décidé de transférer le siège social du 64 Avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge au 22 rue des Mourez 58180 Marcy à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de Nanterre fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Nevers.

Président :

Madame Nathalie SOLLOGOUB, demeurant 2398 Pacific Avenue 94115 San Francisco (Californie)

Vice-Président :

Monsieur Benjamin MORETON, demeurant 2398 Pacific Avenue 94115 San Francisco (Californie)

Pour avis

AL582814813

ATIC SI

EURL au capital de 3000 €
Siège social : 26, rue damrémont
75018 Paris
510 756 109 RCS de Paris

En date du 02/07/2015, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société La Bussière, 58140 Lormes, à compter du 02/07/2015

Gérant : M. Hornecker Jean, demeurant La Bussière, 58140 Lormes

Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL582814823

EDARD - TP - TRANSPORT

Société à responsabilité limitée
au capital de 48 000 euros
Siège social : 28 Rue des Chèvres
58180 Marzy
RCS Nevers 434618773

Aux termes d'une délibération en date du 24.06.2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EDARD - TP - TRANSPORT a décidé de transférer le siège social du 28 Rue des Chèvres, 58180 Marzy à l'Impasse de la Sablière 58000 Saint Éloi à compter du 1er Juillet 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL582814827

Maître Christophe NOËL Avocat spécialisé en Droit des Sociétés 15 rue Pasteur - 89100 Sens

ENJEU

Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 72 Avenue Jean Hémery,
89300 Joigny
442 177 804 RCS Sens

Transfert de siège social

Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2015, le Président de la société par actions simplifiée ENJEU, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social de Joigny (89300) 72 Avenue Jean Hémery à Brèves (58530) rue des Fontaines à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 442 177 804 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nevers. Président : Monsieur Christian Rousseau, demeurant 12, rue de Bourgogne, 89000 Auxerre Objet social : Toutes prises de participations dans toutes sociétés. La gestion de ces participations. Toutes activités de conseils en matière financière, de gestion, d'organisation administrative ou autres.

Pour avis, le Président.

AL582814831

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL DUFOUR FRERES

au capital de 35 000 euros
Siège social : 25 rue Jean Jaurès
58450 Neuvy sur Loire
310 307 442 RCS Nevers

Par décision de l'AGE du 30/06/15, le capital social a été réduit de 35 000 € à 1 400 € par rachat et annulation de 192 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal de l'AGE constatant la décision sera déposée au greffe du Tribunal de commerce de Nevers à l'issue de la présente publication.

AL582814818

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY Notaires Associés 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Christophe THEVENY, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 19/6/2015,

Mr **Le Corre** Gérard Gabriel, et Mme **Bordner** Evelyne son épouse, dt à La Celle sur Loire (Nièvre) 9 route d'Annay, mariés à Villejuif (94800) le 29/12/2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage,

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Christophe THEVENY, Notaire à Cosne Cours sur Loire

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis

Me THEVENY, Notaire.

AL582814828

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidaturesa SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par intermédiation, rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Recueil de candidatures à l'Acquisition:

Cmne de ARQUIAN (AA 15/053)

Avec bâtiment d'exploitation: 1 ha 85 a 80 ca - La valoterie: ZS-10

Et, par extention, Cmne de LA CELLE-SUR-LOIRE:

77 a 22 ca - Champs des pommiers: ZD-25 - Les marnieres: C-476

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE:

18 a 15 ca - Domaine de l Étang: C-129-130

Cmne de SAINT-HILAIRE-FONTAINE (XX 15/00)

Avec bâtiment d'habitation et exploitation:

3 ha 96 a 69 ca - De geneve: A-164[49] (*) - Les champelins: A-46-48

Et, par extention Cmne de CHARRIN:

2 ha 25 a 86 ca - La brosse: ZO-12

Cmne de SAINT-MARTIN-DU-PUY (AA 15/054)

Avec bâtiment d'habitation et exploitation:

68 ha 63 a 55 ca - Berges: AB-11-20-109[18] - Bois foyard: A-83-84-85-86-88-94 - Buisson boule: A-247 - Champ de l etang: A-32-33-34-35-36-37-38-39 - La coppe: A-63-64-65-66-67-68-69 - La grande piece: A-14-15-16-17-18-19-20-21 - Les chatelotes: A-1-12-13 - Les couees: A-50-54-55 - Les prairies: A-199-203 - Les verniates: A-48-49-605[45]-607[46]-609[47] - Miar: A-56-57-58 - Moulin de berges: A-22-23-24-25-26-27-28-29 AB-1-2-3-4(*)-10 - Vernay momenot: A-76

Et, par extention , Cmne de EMPURY:

6 ha 51 a 17 ca - Breugny: ZB-61-62-63-64 - L Echeintre: ZB-79-80-88[84](*)

Cmne de SAINT-ANDRE-EN-MORVAN:

4 ha 20 a 95 ca - Les chatellots: C-1104 - Les montmereaux: C-1128 - Les prés chemins: C-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127

Cmne de MONTIGNY-EN-MORVAN (AA 15/035):

38 ha 26 a 70 ca - Bois de la cour: C-454

Cmne de PREMERY (AA 15/055)

Biens loués en totalité:

24 ha 48 a 52 ca - La chaume: E-195 - La noue: E-198-199 - La relevee: E-891[146] - Le champ simon: A-338 - Le Crot Boutrot: A-318 - Les prés guenault: E-147-148(*)

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE (AA 15/056):

7 a 97 ca - Les debrettes: B-1405

Recueil de candidatures à la location

Commune de ARQUIAN (IL 58 15 0002 01)

51 ha 76 a 57 ca

- Champ de gatine': ZR- 33(*) - 'Champ de la chaume': ZS- 28(*) - 'Champs des cormiers': B- 482(*) - 'La valoterie': ZS-12(*) - 'La vernee': ZH- 2(*) - 'Les cardots': B- 1440(*) - 'Les gatines': ZP- 12(*)- 'Les terriers': ZS- 51 - 'Pres des coudres': ZS-53- 54 - 'Pres du lavoir': B- 504 - 'Tailles des chenes': ZR- 4

Commune de LA CELLE-SUR-LOIRE(IL 58 15 0001 01)

48 ha 06 a 56 ca

'Champs de la gatine': ZC- 15 - 'Champs du magny': ZE- 11 - 'La grande pature': C- 1022 - 'La margotterie': C- 88- 89(*)- 90 - 'La vernee': C- 66 - 'Le tremblay': C- 51(*)-52- 54- 55- 56- 57- 58- 59- 60 - 'Les marnieres': C- 475 - 'Les pruniers': ZE- 23 - 'Les vernees': ZB- 53 - 'Patureaux de saugeot': C- 81- 82- 83

Commune de NEUVY-SUR-LOIRE (IL 58 15 0003 01)

77 ha 72 a 42 ca

- 'Bois sapin': C- 111 - 'Champ de l etang': ZP- 8- 10 - 'Domaine de l etang': C-136- 137 - 'La grande piece': ZH- 7 - 'La millasse': C- 124 - 'Le champ brigand': C- 1045(*) - 'Le champ du gris': C- 106-107- 108- 109- 110- 742 - 'Les paves': ZH-15- 16 - 'Les romas': ZH- 14 - 'Les sablons': ZH- 9- 10(*)

Et, par extension, Commune de LA CELLE-SUR-LOIRE

14 ha 22 a 88 ca

- 'Les chaumes': B- 1- 2- 3- 4- 5- 6- 7- 8- 9- 10- 11- 1347

Commune de LA CELLE-SUR-LOIRE (IL 58 15 0004 01)

13 ha 68 a 50 ca

- 'Les neuf fontaines': A- 2 - 'Les ventes': A- 6- 7- 8 - 'Piece des grands champs': B- 12- 13

Commune de DONZY (IL 58 15 0005 01)

7 ha 22 a 70 ca

- 'Vallée des rollands': YB- 40- 41- 42- 43

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/07/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582814829

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Tribunal de commerce de Dijon

Par jugement en date du 02/06/2015, le Tribunal de Commerce de DIJON a autorisé la modification substantielle du plan de redressement, à savoir la modification du montant des dividendes.

de **SAS SOCATER SUDATI**

15, rue du Bailly- Zae Cap Nord

21000 Dijon

R.C.S.: 312 347 321

ETS SECONDAIRE:

Zone Industrielle

58640 Varennes-Vauzelles

Le Greffier.

AL582814287

Par jugement en date du 01/07/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LECOCQ Gérard

RM 478 053 119

Blanchisserie-teinturerie de détail

62 route de Lurcy 58700 Prémery

AL582814832

Par jugement en date du 01/07/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

L'ESPACE DETENTE (SARL)

RCS Nevers 488 787 656

Débits de boissons - lieudit le Harlot

N 81 58000 St-Éloi

AL582814833

Par jugement en date du 01/07/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

TITANIC (SARL)

RCS Nevers 521 855 221

Restauration De Type Rapide

2 Rue De La République 58300 Decize

AL582814834

Par jugement en date du 01/07/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CG FROID (SARL)

RCS Nevers 488 205 428

Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services

12 rue des Américains

58200 Cosne Cours sur Loire

AL582814835

Par jugement en date du 01/07/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MORISOT Messaline

RCS Nevers 512 097 866

Hôtels et hébergement similaire

17 place Boucaumont

58290 Moulins-Engilbert

AL582814836

Par jugement en date du 01/07/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

ADMS (SARL)

RCS Nevers 508 784 428

Débits de boissons

route des Bruyères de Crécy

58300 Decize

AL582814837

Par jugement en date du 01/07/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SAS SHOW ROOM (SAS)

RCS Nevers 795 287 952

Coiffure - 47 rue François Mitterrand

58000 Nevers

AL582814838

➜ AVIS ADMINISTRATIF

AVIS

Par délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2015, il a été décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur la commune de **Tannay.**

Vu l'article L.124-1 du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L.211-1 et R.211-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 14 février 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé la carte communale,

considérant les périmètres de la carte communale prévoyant la réalisation d'une zone artisanale, l'agrandissement du centre de secours, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble de la carte communale.

dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme,

soit un affichage à la porte de la Mairie durant un mois et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

A Monsieur le Préfet,

Au directeur départemental des services fiscaux ;

Au président du conseil supérieur du notariat ;

A la chambre du barreau constituée près le Tribunal de Grande Instance de Nevers.

AL582814805

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Société d'Avocat Gilbert MARTIN 14, rue Georges Dufaud – 58000 Nevers

RODOPA LOISIRS

SNC au capital de 45.582,26 euros
Siège social : Bd Camille Dagonneau
58640 Varennes Vauzelles
en cours de transfert 290 rue du Champaul
58130 Urzy
321 044 547 RCS Nevers

Il résulte d'un acte sous seings privés en date à Nevers du 22 juin 2015, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Siège social : Bd Camille Dagonneau – 58640 Varennes Vauzelles

Associés tenus indéfiniment des dettes sociales :

Mme Raffaela Parrotta, gérante, dt rue du Petit Montmartre – 58130 Urzy.

M. Rosario Parrotta, dt rue Vauban – 58000 Nevers

Mme Giuseppina Parrotta, Mme Elisabeth Parrotta et Mme Thérèse Parrotta, dt toutes trois 134 route de Demeurs – 58130 Urzy

Nouvelles mentions

Siège social : 290 rue du Champaul – 58130 Urzy

Associés tenus indéfiniment des dettes sociales :

Mme Raffaela Timpano gérante et Mme Pascale Parrotta, dt 290 rue du Champaul – 58130 Urzy

Pour avis, la gérante, R. TIMPANO

AL582814808

LA BANDE À JJ

SARL au capital de 500€
Siège social : 47 bis rue Henry
Bouqillard, 58000 Nevers
793 582 503 RCS de Nevers

L'AGO du 13/06/2015, a décidé de :

- transférer le siège social au : 10 rue Mohler, 58000 Nevers

- nommer gérant, M. Claude JADOT 10 rue Mohler, 58000 Nevers en remplacement de M. Pierre OTZENBERGER.

Modifications à compter du 01/07/2015

Mention au RCS de Nevers.

AL582814819

PIERVAL

Société Civile transformée en SAS
au capital de 1 000 000 €
Ancien siège social
47 Bis, rue Henri Bouquillard 58000 Nevers
Nouveau siège social
ZAC des Grands Champs
8, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
379 362 262 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 25 juin 2015, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social sis à NEVERS (58) du 47 Bis rue Henri Bouquillard à ZAC des Grands Champs – 8 Boulevard du Grand Pré des Bordes, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Aux termes du même acte sous seing privé, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

Forme :

Ancienne mention : Société Civile

Nouvelle mention : SAS

Administration :

Ancienne mention :

Gérant : Mme Nicole VALLADE dt à Agay (83) 490, Bd de la Bergerie

Nouvelle mention :

Président : Mr Sylvain VALLADE dt à Nevers (58) – 18, rue Barreau

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL582814821

C.D.L.V. DEVELOPPEMENT COMPTOIR DE LA VANILLE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 91, Route de Nevers
58600 Fourchambault
497 705 236 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 20 juin 2015, les associés ont décidé à

compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Fabrication, achat, vente de crêpes, gaufres, macarons et biscuits, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL582814830

CESSION

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud –
58000 Nevers

CESSION D'ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Nevers (Nièvre) du 29 juin 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 30 juin 2015, Bordereau n°2015/648, Case n°14, Extrait 1570, Mme Mireille Mater et M. Henri Mater dt 28 rue Saint Martin 58600 Fourchambault ont cédé à la Société ORYX, SARL ayant son siège social 2 rue Chayet 58600 Fourchambault, immatriculée 810 890 962 RCS Nevers.

Des éléments d'un fonds commercial et artisanal de taxi notamment une autorisation de stationnement délivrée par M. le Maire de Fourchambault et le véhicule servant à l'exploiter étant ici précisé que la cédante conserve l'exploitation d'une seconde autorisation de stationnement.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de 60.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 44.000 € et au véhicule taxi pour 16.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2015.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au cabinet de la société d'Avocat Gilbert MARTIN 14 rue Georges Dufaud 58000 Nevers.

Pour unique insertion

AL582814810

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

L'AGE du 30.6.2015, des associés de la SARL TEXYS.FR, au capital de 552.000 € - siège social Varennes Vauzelles (58) Rue E. Branly – 490 935 756 RCS Nevers, a pris acte de la démission du gérant et ont nommé un nouveau gérant.

Anciennes mentions publiées : Gérant : M. E. DEMEOCQ 43B rue des Tailles 58000 Nevers ;

Nouvelles mentions : Gérant : M. Ph. LEUWERS 3, rue du Mont Givre 58320 Pougues les Eaux

AL582814713

EARL DOURNEAU

Coeurs - 58210 Varzy
Capital : 122 416.56 euros
RCS Nevers - 411 452 824

Par acte sous seing privé du 23 juin 2015, à effet du 1er juillet 2015, il a été procédé au retrait de la gérance de M. Dourneau Paul et à la nomination à la gérance de M. Dourneau Guillaume, demeurant à C½urs - 58210 Varzy.

Pour avis, La gérance

AL582814791

LOCATION-GERANCE

Suivant un acte SSP en date du 02 Juillet 2015, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Nevers, le 03 Juillet 2015, Monsieur ERRECART Jean-Philippe domicilié 3 rue de l'Isle saint Charles 58000 Nevers a donné en location-gérance à Monsieur VAN DER SLEEN William domicilié 14 av Dufaud 58180 Marzy, une autorisation de stationnement de taxi exploitée à 58110 Rouy et ce, pour une durée de 5 ans à compter du 27 juillet 2015. Pour unique insertion.

AL582814812

NON DISSOLUTION

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon - 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SD

SARL au capital de 20 000 ¤
Siège social : 3 bd de la République
58200 Cosne Cours Sur Loire
RCS Nevers 753 482 959

Selon l'AG du 08/06/2015 et conformément à l'art. L.223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la sté.

Pour avis.

AL582814811

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 01 juin 2015 de la société SCI HERMES, société en liquidation, société civile immobilière, au capital de 22 867 euros, siège social : 1 Rue de Chapelleries, 58000 Saint Eloi, RCS Nevers 324 631 472, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite Assemblée. et de sa mise en liquidation.

Il a été nommé en qualité de liquidateur : Quatresous Maurice demeurant 1 rue des Chapelleries 58000 Saint Eloi.

Le siège de liquidation est fixé : 1 rue des Chapelleries 58000 Saint Eloi. Lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis.

AL582814295

SCI BERNADETTE SOUBIROUS

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social
48 avenue Colbert – 58000 Nevers
316 085 794 RCS Nevers

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale du 22 juin 2015 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. M. Jean Jacques BLIN, dt Le Grand Bouhy – 18600 Mornay sur Allier, a été désigné liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société d'Avocat Gilbert MARTIN, 14 rue Georges Dufaud 58000 Nevers, où la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis,

Le liquidateur, J.J. Blin

AL582814817

SCI JEANNE D'ARC

Société Civile au capital de 152,45 euros
Siège social
48 avenue Colbert –
58000 Nevers
331 479 113 RCS Nevers

L'assemblée générale du 22 juin 2015 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. M. Jean Jacques BLIN, dt Le Grand Bouhy – 18600 Mornay sur Allier, a été désigné liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société d'Avocat Gilbert MARTIN, 14 rue Georges Dufaud 58000 Nevers, où la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis,

Le liquidateur, J.J. Blin

AL582814820

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI BORDES ;

Siège social : 11, rue du Pont Canal – 58470 Gimouille ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 1 000 € ;

Co-Gérance : Mr Rémi Bonnot et Mme Michèle Bonnot dt ensemble à Gimouille (58) – La Grâce ;

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

La Gérance

AL582814807

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25 Juin 2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : LES PEINTURES DE VERMENOUX

Siège social : 10 Chemin de la Roche, Vermenoux, 58120 Chateau Chinon Campagne

Objet : Travaux de peinture en bâtiment, pose de revêtement sur tout support, isolation de l'intérieur et de l'extérieur et aménagement des combles.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Gérance : Emmanuel GLORIANT demeurant 10 Chemin de la Roche, Vermenoux, 58120 Château Chinon Campagne

Immatriculation : RCS Nevers

Pour avis

le gérant

AL582814809

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution de la société commerciale SARL chambres Vieux Relais

Capital social : 1 000 euros.

Siege social : 11,rue St Agnan 58200 Cosne Cours sur Loire.

Objet : Gestion et location de meublés touristique, activité de petite restauration animations touristiques et toutes activités annexes.

Durée : 99 ans

Gérante : Céline Teodoro

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la Nièvre.

AL582814814

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un A.S.S.P. en date à Garchizy du 27/06/2015, il a été constitué une société: **Forme sociale :**Société civile immobilière,

Dénomination sociale : POGGI

Siège social : 123 rue Romain Rolland, 58600 Garchizy

Objet social : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, de construction, échange, apport ou autrement, **Durée:** 99 ans

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M.Philippe POGGI, demeurant au 123 rue Romain Rolland, 58600 Garchizy .

Clauses relatives aux cessions departs : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL582814825

SCP J.P JACOB et C. THEVENY
Notaires associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire le 26/6/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société en nom collectif

Dénomination : S.N.C CAPARD-PHILIPPE

Objet : En france et à l'Etranger «La propriété, l'administration, la gestion de tout fonds de commerce de BAR, JEUX LOTERIE, BRASSERIE, VENTE A EMPORTER, SOIREE ANIMATION auquel pourra être annexé la gérance d'un débit de tabac.

Siège social : Donzy (Nièvre) 34 rue du Général Leclerc

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Apports en numéraire : la somme globale de 10.000 euros.

Capital social : la somme de 10.000 Euros divisé en 100 parts de 100 euros chacune entièrement souscrites et libérées numérotées de 1 à 100.

Gérance : est nommée comme premier gérant : Mme CAPARD Perrine, dt à Donzy (Nièvre) 34 rue du Général Leclerc.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers

Pour avis

Me Jacob, Notaire.

AL582814826

YONNE

DÉMISSION

SARL D'EXPLOITATION DELAMBRE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social :16 rue des Longues Raies
ZA des Vauguillettes
89100 Sens
RCS Sens 403 678 642

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2015, l'assemblée générale extraordinaire a constaté la démission de Madame Béatrice Alphonse-Félix épouse Delambre, de ses fonctions de cogérante à compter du 31 mai 2015.

Pour avis, la gérance.

AL892814809

FLOVINA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.500 €
Siège social : 10 rue Jules Lancôme
89600 Saint-Florentin
RCS Auxerre 432 292 811

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société susvisée :

- a pris acte de la démission de Monsieur Joël QUER de ses fonctions de gérant de la société ;

- a décidé de désigner en remplacement aux fonctions de gérant de la société, à compter du 29 juin 2015 et pour une durée indéterminée, Monsieur Maxime DUPONT, né le 24 octobre 1975 à Troyes (10), de nationalité française, demeurant 22 rue de la Guide – 10150 Montsuzain.

Pour avis au RCS d'Auxerre.

Le Gérant.

AL892814960

NOMINATION

LEBHAR

Société par actions simplifiée
au capital de 4.544.000 €
Siège social
Lieudit «Le Port au Vin»
89100 Gron
705 480 200 RCS Sens

L'assemblée générale mixte du 25 juin 2015 a décidé de nommer BDO IDF, SARL ayant son siège social à Versailles (78000), 7 rue du Parc de Clagny, 307 571 000 RCS Versailles en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'ABPR Seine et Yonne et Dyna Audit, SAS ayant son siège social à Paris (75008), 35 rue de Rome, 793 932 823 RCS Paris en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société ABPR.

AL892814957

TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHEMIN 9

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 bis Rue Carnot - 89100 Sens
521 923 524 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 23 juin 2015, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé de transférer le siège social du 20 bis Rue Carnot, 89100 Sens au 1 Rue Thénard 89100 Sens à compter du 23 juin 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la Gérance

AL892814931

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA TRANCHERIE

18 avenue Carnot - 02250 Marle
RCS Saint Quentin 318 697 547

Suivant décisions des associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2015, il a été décidé de transférer le siège social à La Tranchérie 89170 Saint Fargeau à compter du 10 février 2015, de proroger de 50 ans la durée de la société soit jusqu'au 31 janvier 2065 et il a été pris acte de la démission de M. Yves Lefèvre de ses fonctions de co-gérants à compter du 1er février 2015. Les formalités de dépôt et de publicité seront effectuées au greffe du tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis et mention.

La gérance.

AL892814940

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2015 de la société B&G AUTO, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, siège social : 4 rue Pasteur, 89140 Cuy, RCS Sens n°490 978 269.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 1 juillet 2015 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 4 rue Pasteur, 89140 Cuy.

Nouvelle mention : ZI des Vauguillettes - Rue Saint Sauveur des Vignes, 89100 Sens.

Pour avis.

AL892814962

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en Droit des Sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

ENJEU

Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 72, Avenue Jean Hémery,
89300 Joigny 442 177 804 RCS Sens

Transfert de siège social.

Aux termes d'une décision en date du24 juin 2015, le Président de la société par actions simplifiée ENJEU, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social de Joigny (89300) 72 Avenue Jean Hémery à Brèves (58530) rue des Fontaines à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4des statuts.

Pour avis, le Président.

AL892814981

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDAL

12 Rue Aristide Briand
10000 Troyes

TRIGANE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 516.000 euros
Siège social : 56 rue du Général Leclerc
89100 Sens
538 699 786 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique du 12.6.2015, il a été décidé l'augmentation du capital social d'une somme de 446.200 euros par apport de titres pour être porté à 2.516.000 euros à 2.962.200 euros.

Il a été pris acte de la nomination de Mme Pascaline CHOQUET demeurant 56 Rue du Général Leclerc – 89100 Sens aux fonctions de co-gérante de la société, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis, le Représentant légal

AL892814849

SAS PLANETE TIRANT ANCRAGE

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 12 rue de Jaulges
89600 – Cheu
537 384 471 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE du 30 mai 2015, il a été décidé de réduire le capital social pour le porter à de 100 000 € à 10 000 €.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 10 000 € à 30 000 €.

Les formalités seront effectuées au RCS d'Auxerre.

La Présidence

AL892814911

SCI DE L'AUGE

SCI au capital de 10.000 €
53 Rue de Vildieu
89580 Coulanges-La-Vineuse
RCS Auxerre 539 717 470

Aux termes de décisions du 25/06/2015, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.000.000 € pour le porter à la somme de 2.010.000 € au moyen d'apports en numéraire. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de 10.000 €.

Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 2.010.000 €.

AL892814971

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

A l'annonce parue le 15/05/2015 concernant l'EURL Pont de Pierre, sis 10 Rue du Pont de Pierre-89470 Monéteau, il fallait lire :

- Apports en numéraire : 7 500 euros,
- Apports en nature : 7 500 euros

Et non Apports en nature : 15 000 euros.

AL892814958

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :

Monsieur Roland GERMAIN, retraité, et Madame Colette Janine LAROSE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Maillot (89100) 13 rue du Château.

Mariés à la mairie d' Arleuf (58430) le 23 août 1958 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport de bien propre à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD et Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à Sens (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 2 juillet 2015,

Information concernant l'opposition :

Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Clotilde TATAT, Notaire associé 28 avenue Georges Pompidou, BP 426 – 89104 Sens Cédex.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention

Maître Clotilde TATAT, notaire.

AL892814959

MODIFICATION DE STATUTS

EARL GIRAUDON

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 657 000 euros
Siège social : 20 chemin de Champagne
89530 Chitry
491 964 631 RCS Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2015, la collectivité des associés :

A décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

A décidé de transférer le siège social de la société à Chitry (Yonne – 89530), 26 rue du Ruisseau.

A pris acte de la démission de M. Marcel GIRAUDON de ses fonctions de gérant.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEA GIRAUDON.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 657 000 euros.

Siège social : 26 rue du Ruisseau - 89530 Chitry.

Durée : Jusqu'au 21 septembre 2105.

Gérants : Mme Aurélie GIRAUDON, demeurant à Chitry (Yonne), 39 grande rue, et M. Thibaut GIRAUDON, demeurant à Chitry (Yonne), 1 rue du Beugnon.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

Pour avis, la gérance.

AL892814758

M2C EN PUISAYE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000,00 €
Siège social : Lieudit La Maison Rouge
89520 Treigny
448 044 024 RCS Auxerre

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 mai 2015, il a été décidé de formuler ainsi l'objet social et ce, à compter de ce jour :

Nouveau libellé :

La propriété, la gestion, l'acquisition, la vente, l'administration, l'exploitation par bail, la location, et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil, tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérante,

Caroline MONTECCHIO

AL892814867

SARL L'YONNE NEGOCE

SARL au capital de 5000,00 Euros
28 Route de Druyes,
89560 Courson les Carrières
803780212 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/07/2015 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 02/07/2015

Nouvel objet social : achat-vente au détail et en gros de marchandise, de matériel pour travaux publics et industriels, matériaux de construction, dépôt-vente de matériel, achat-vente de véhicules industriels et automobiles d'occasion, transport public routier de marchandises, de déménagement et/ou loueur de véhicules industriels avec conducteur.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL892814968

CESSION

L'AUXILIAIRE PHARMACEUTIQUE

6, Rue de la Bourse
69001 Lyon

Avis de cession

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à L'Isle-sur-Serein du 25 juin 2015 enregistré au SIE Auxerre, le 30 juin 2015, Bordereau n°2015/551, case n°3, Monsieur Jean-Marc GUINARD, Pharmacien, demeurant à L'Isle sur Serein (89440), Rue Vauban. Né, le 14 février 1950 à Dun sur Meuse (Meuse)

Immatriculé au RCS d'Auxerre sous le numéro 324 344 241

A VENDU, moyennant le prix de UN MILLION CENT MILLE EUROS (1 050 000,00 €) outre marchandises, à la SELARL PHARMACIE NICOLAS, Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 50.000 €, dont le siège social est à L'Isle-sur-Serein (89440), Rue Vauban, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 811 700 715, représentée par ses associés co-gérants :

Monsieur François-Henri NICOLAS, Docteur en Pharmacie, demeurant 24 Rue Vauban – 89440 L'Isle-sur-Serein, né, le 8 juin 1984 à Nancy (54)

Et Madame Marie-Maud PIERRE, Docteur en Pharmacie, épouse NICOLAS, demeurant 24 Rue Vauban – 89440 L'Isle-sur-Serein, née, le 21 février 1985 à Le Mans (72)

L'OFFICINE DE PHARMACIE sise et exploitée à L'IIsle-sur-Serein(89440) Rue Vauban.

L'ACQUEREUR a été inscrit au Tableau de la Section A de l'Ordre des Pharmaciens le 26 mai 2015 sous le numéro 16305, à compter du 1er juillet 2015, date de prise de possession.

Adresser les oppositions dans les dix jours en date de la dernière publication légale, à l'AUXILIAIRE PHARMACEUTIQUE, 6 rue de la Bourse – 69001 et pour la validité s'il y a lieu, au siège de l'Officine en prévenant le séquestre

AL892814969

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 25-06-2015, arrêtant le plan de redressement de la **SAS THE NEW KASE** Centre Commercial Géant avenue Haussmann Zac des Clarons Lot N°25 89000 Auxerre (RCS Nanterre 793.042.698) durée du plan 9 ans, nomme commissaire à l'exécution du plan Maître Francisque GAY 3 avenue de Madrid 92200 Neuilly-sur-Seine.

AL892814973

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EXTRA PIZZA

**SARL au capital de 1500,00 Euros
6 rue , du plat d'étain,
89100 Sens
809152887 R.C.S. Sens**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/06/2015 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Belgacem Gareh , demeurant 53 RUE 45000 Orléans en qualité de nouveau Gérant, à compter du 15/06/2015 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Ahmed Essari, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892814944

PEG

**SARL au capital de 1 000 €
Siège social
34 avenue Pierre de Coubertin
89100 Sens
488 448 002 RCS de Sens**

L'AGE du 18/06/2015 a nommé en qualité de gérant M. Sucagi Erturul, demeurant 21 rue Edmond Michelet, 89100 Sens en remplacement de Mme LEGRAIN Peggy Séverine, à compter du 18/06/2015.

Modification au RCS de Sens

AL892814955

DIYAR

**SARL au capital de 7000,00 Euros
7, Grande Rue,
89600 Saint Florentin
799372578 R.C.S. Auxerre**

Par décision de L'Assemblée Générale Mixte en date du 08/04/2015 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Serhat Sahin, demeurant 2 Bis Avenue Quincy 77380 Comb La Ville en qualité de nouveau Gérant, à compter du 08/04/2015 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Hayrettin Uzen, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL892814980

NON DISSOLUTION

FLATEURVILLE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : Les Bréchots
89130 Toucy
790 177 323 R.C.S. Auxerre**

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2015, l'assemblée générale mixte statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Auxerre.

Le représentant légal.

AL892814961

**Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit des Sociétés
15 rue Pasteur – 89100 Sens**

CONTRAULT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 72 Av. Jean Hémery
89300 Joigny
343 910 493 RCS Sens**

Aux termes d'une délibération en date du 24 juin 2015, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

AL892814963

**Maître Christophe NOEL
Avocat spécialisé en droit des sociétés
15, rue Pasteur - 89100 Sens**

TARTENEAU

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 121 rue de Lyon
89200 Avallon
795 190 156 RCS Auxerre**

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2015, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

AL892814964

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche**

CATHELIN FRERES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : RD 660
89100 Malay le Grand
RCS Sens 789 607 371**

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance.

AL892814970

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL SCP SECURITE

**Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 B Che des Liards
89400 Epineau-Les-Voves
RCS Orléans : 805 035 219**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 juin 2015 les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Mlle KELANI Rafiatou Adouni demeurant au 1 Avenue André Chénier 77680 Roissy-en-Brie est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au 2 B Che des Liards 89400 Epineau les Voves, C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis et mention,

Mlle KELANI Rafiatou Adouni

Liquidateur

AL892814893

HL RENOVATIONS

**Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 Rue du Chêne Martin
89330 Saint Julien du Sault
809 093 446 RCS Sens**

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 30/06/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur Mme Winterstein Hosanna pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 4 Rue du Chêne Martin 89330 Saint Julien du Sault. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL892814945

EURL VALLIOT ADRIEN

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 2.000 euros
Siège social :13 Les Piloux
89520 Saints en Puisaye
Immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 530 670 603**

Suivant procès-verbal en date du 30 Juin 2015 l'associé unique a :

• décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 Juin 2015

• nommé en qualité de liquidateur : M. Valliot Adrien, demeurant à 13 Les Piloux 89520 Saints en Puisaye

• fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL892814965

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DES COUSINS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2015 à MAILLOT (Yonne), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DES COUSINS.

Forme sociale : Société civile immobilière.

Siège social : 18 Grande Rue - 89100 MAILLOT.

Objet social : Acquisition, location et ventes d'immeubles.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Jean-François LEMAITRE, demeurant 18 Grande Rue, 89100 MAILLOT.

Immatriculation de la société : au registre du commerce et des sociétés de SENS (Yonne).

Pour avis, la Gérance.

AL892814912

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/06/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : MANA-GE

Siège social : 35 Grande rue, 89160 Argenteuil sur Armançon

Forme : SASU

Sigle : MANA-GE

Nom commercial : MANA-GE

Capital : 500 Euros

Objet social : Conseils en management et gestion d'entreprise Administratif et comptabilité Placement de main d'œuvre Formations

Président : Madame Irina VARIN demeurant : 35 Grande rue, 89160 Argenteuil sur Armançon élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL892814941

SASU IROKA

Par acte SSP à Auxerre en date du 24/6/15, il a été constitué une SAS dénommée SASU IROKA présentant les caractéristiques suivantes :

- Siège : 4 avenue du Maréchal Juin 89000 Auxerre

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- Capital : 5000€

- Objet : Le commerce de tous accessoires et produits alimentaire destinés aux animaux, le conseil en comportement animalier, la garde d'animaux domestiques.

- **Transmission des actions** : libre de l'associée unique - agrément dans tous les cas en cas de pluralité.

- Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte en son nom. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Mme Nina Fattor dmt 4 avenue du maréchal juin 89000 Auxerre

La Société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

AL892814946

JAVS

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/06/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : JAVS

Siège social : 6 rue romain rolland, 89000 Auxerre

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'immeuble et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractères purement civil et se rattachant à l'objet social

Gérant : Monsieur Lecuier Johnny, 6 rue romain rolland, 89000 Auxerre

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892814949

MANIYAM

Par acte SSP du 01/07/2015, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MANIYAM

Objet social : Commerce d'alimentation générale

Siège social : 44 Rue Thénard, 89100 Sens.

Capital : 5000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Cyril Balasingam Jude Thuvishan, demeurant 2 Rue St Exupéry, 77500 Chelles

Immatriculation au RCS de Sens

AL892814950

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2015, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :

Dénomination sociale : FERME AVICOLE NICOT.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 157 600 euros.

Siège social : 24 Grande rue - 89570 Soumaintrain.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature :

Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant net de 157 358,61 euros.

Apports en numéraire : 241,39 euros.

Gérant : M. Jan-Pieter Hogendoorn, demeurant à Soumaintrain (Yonne), 24 Grande rue.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL892814951

AVIS DE CONSTITUTION

En date à Sens (89) du 02/07/15, il a été constitué une société par action simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DELTA TAXI

Siège: 41 Rue Mocquesouris, 89100 Sens

Objet: Chauffeur de taxi, Véhicule automobile terrestre privé conduit par un chauffeur et destiné aux transports payant de passagers et de leurs bagages

Durée: 99 ans

Capital: 10 000 €

Gérance: Mr Eddy Domece, demeurant 41 rue Mocquesouris - 89100 Sens.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Dijon.

La gérance

AL892814952

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SS MODE

Siège social : Zone commercial Chambertrand, Rue des Cannetières, 89100 Sens

Forme : SARL

Capital : 1000 €

Objet social : prêt à porter, chaussures, bijoux fantaisie et accessoires de mode

Gérance : Madame HAIHUA WU, 5 Bd. des Genets, 77600 Bussy Saint Georges

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892814953

Par acte SSP du 30/06/2015, il a été constitué une SAS dénommée : S.A.S. ENAEL-SERVICES

Siège social : 17 rue Pesant et Bombert, 89350 Champignelles

Capital : 1.000€

Objet : Aide à Domicile

Président : Mme Vanessa Faussey, 37 rue Jean Jacques Rousseau, 89350 Champignelles.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL892814972

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Avallon (Yonne) du 3 juillet 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SECURIBAIE

Siège : 29 rue de Paris - 89200 Avallon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4 000 euros

Objet : La vente et la pose : de système d'alarmes et vidéo surveillance, de domotiques et automatismes, de fenêtres, portes, portes blindées, volets de tous types, portes de garage, portail, clôtures, stores intérieurs et extérieurs, pergolas, menuiserie PVC, bois et alu, vérandas.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Sébastien GRIL, demeurant 7 route des Bouchets Avigny 89270 Mailly la Ville

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés

d'Auxerre.

Pour avis, le Président.

AL892814974

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juillet 2015, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : TIGUEMI-IMMO

Forme : Société civile immobilière

Capital social : 1000 €

Siège social : 3 Route Nationale 77 Jonches, 89000 Auxerre

Objet social : Acquisition, administration, et gestion par location ou autrement de tous immeubles et titres de toutes sociétés immobilières.

Gérance : Monsieur Lahcen Loubair demeurant 281 Rue d'Austerlitz, 89000

Auxerre

Clause d'agrément : Les cessions s'effectuent librement entre associés. Toutes cessions

au profit d'autres personnes doivent préalablement recueillir l'agrément de la

collectivité des associés statuant à la majorité requise pour la modification des statuts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892814975

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/06/2015, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACTIV'TAXI

Objet social : Transport de voyageurs avec ou sans bagages à titre onéreux, transport spécialisé de personnes médicalisées assises

Siège social : 5 rue des Naux , Cidex 216, 89150 Villebougis.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. CHRISTINI Olivier, demeurant 5 rue des Naux Cidex 216, 89150 Villebougis

Immatriculation au RCS de Sens.

AL892814986

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

Les offres d'emploi de l'APECITA

AP006123 - SAONE ET LOIRE
CHARGÉ DE MISSION H/F
Association d'Organisations Professionnelle Agricoles en Saône et Loire pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des agriculteurs. Accompagnement individuel global d'agriculteur en difficulté sur le nord du 71 au sein d'équipes pluridisciplinaires et réseaux d'élus professionnels locaux. Participation à la CDOAgridiff, animation de l'association (CA, Bureaux, AG, outils de communication) enregistrement comptes, développement et gestion réseau accompagnement bénévoles. Niveau Bac + 2 minimum, connaissance du milieu agricole très souhaitable, aptitudes relationnelles en entretiens individuels et en groupe, esprit d'équipe. Aptitude à l'animation de réunions. Expérience appréciée. Compétences en gestion. CDD de remplacement (CIF) de 11 mois, possible à partir du 1er septembre 2015. Bureaux à Autun et Fontaines, déplacements indemnisés avec véhicule personnel. Salaire mensuel 1980 € brut.

AP006143 - MOSELLE
TECHNICIEN SPÉCIALISÉ DANS LA PRODUCTION VIANDE BOVINE H/F
OPA. Constituer et valoriser les références Fourrages. Elaborer et valoriser les références technico-économiques par système en viande bovine. Réaliser des études de système dans le domaine de la production viande bovine. Conseiller les éleveurs en agriculture conventionnelle et biologique. Assurer la formation des éleveurs. Développer l'activité conseil. Conduire des actions de sensibilisation à la production bovine et de promotion de la filière. Bac+2 minimum avec expérience professionnelle exigée sur un poste similaire. Rigueur, autonomie, discrétion. Un très bon relationnel et des qualités d'écoute. Savoir travailler en équipe. Bonnes connaissances des logiciels Office. Permis B obligatoire. Contrat à durée indéterminée. Poste à pourvoir à compter du 1er septembre 2015. Travail à temps complet. Période d'essai de trois mois. Rémunération à l'embauche selon grille des emplois (à négocier selon expérience).

AP005912 - LORRAINE
CONSEILLER D'ELEVAGE SPECIALISE BOVINS VIANDE H/F
Coopérative agricole située en Lorraine, couvrant les départements de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges, 150 salariés, auprès de plus de 1800 éleveurs adhérents/clients, recrute. De façon générale, vous assurez le contrôle des performances allaitants (bovins et ovins) et le conseil technique Viande auprès des éleveurs adhérents, vous êtes rattaché au responsable du pôle technique, vous assurez l'animation technique et la diffusion de références bovin viande, vous apportez des appuis techniques et les conseils techniques d'expert aux éleveurs, vous diffusez des informations techniques en rapport avec votre domaine d'activité auprès de l'équipe technique. De formation BTS et/ou licence professionnelle conseil en Elevage ou ingénieur. Vous êtes passionné par l'élevage bovin. Autonome, et dynamique, vous avez le sens de la communication et des relations humaines, ainsi que le goût pour le travail en équipe. CDI. entrée dès que possible. Salaire de base selon accord d'entreprise en vigueur + Prime qualité + Voiture de service et téléphone.

AP004490 - NIEVRE
CHEF DE SERVICE CULTURES ELEVAGE ENVIRONNEMENT H/F
OPA. Placé sous l'autorité directe du Directeur, vous serez amené à : - Manager une équipe d'une vingtaine de collaborateurs. - Manager la recherche de financements et les réponses aux appels à projets. - Conduire et coordonner les actions du service, dans le cadre des orientations définies par les élus. - Élaborer et mettre en œuvre les prestations répondant aux besoins des agriculteurs et des collectivités territoriales. - Conseiller les élus professionnels en charge des dossiers. - Collaborer au renforcement et au développement des relations avec les partenaires économiques, techniques, territoriaux et institutionnels. - Mettre en œuvre les décisions prises en équipe de direction et/ou en Bureau tout en organisant la coopération nécessaire avec les autres services. Formation ingénieur agri-agro ou équivalent. Expérience professionnelle réussie en management. Compétence en pilotage de projet. Rigueur dans l'organisation. Autonomie, respect des délais et logique de projet. Sens politique et stratégique. Permis B. CDI. Mise à disposition d'un véhicule de service.

AP005956 - NIEVRE
TECHNICIEN SPECIALISE ELEVAGE H/F
OPA. Identification pérenne généralisée : Assurer les visites d'élevage pour mise en conformité par rapport à la réglementation. Réaliser les prestations en lien avec la réglementation. Certification de la Parenté Bovine : Mettre en œuvre les différentes missions associées (contrôle naissances, vérification comptabilité génétique, appui technique reproduction.) BTS Production Animales. Expérience appréciée dans la filière élevage bovin et ovin allaitant. Rigueur, dynamisme et méthode. Réelles qualités relationnelles. Capacité de travail en équipe. Permis VL indispensable, Déplacement sur l'ensemble du 58. CDD de 6 mois. Poste à pourvoir dès que possible. Rémunération selon grille de classification des emplois-types.

AP006034 - LORRAINE
CONSEILLER D'ELEVAGE LAITIER H/F
Coopérative agricole située en Lorraine, couvrant les départements de la Meuse, Meurthe et Moselle, ainsi que les Vosges. Apporter un conseil global et technico-économique à un portefeuille de clients, être expert sur les principales thématiques abordées en élevage laitier, animer des groupes d'éleveurs sur la base de thématiques contextuelles et/ou identifiées avec les éleveurs, assurer l'animation d'une veille technique avec les conseillers de la zone, assurer la promotion des services et produits de l'entreprise. De formation Bac +3 ou licence professionnelle conseil en Elevage ou ingénieur. Vous êtes autonome, et dynamique, vous avez le sens de la communication et des relations humaines, ainsi que le goût pour le travail en équipe. CDI. Salaire de base selon accord d'entreprise en vigueur + Prime qualité + Voiture de service et téléphone.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Exposition universelle Milan 2015

À la gloire de l'agriculture

À cinq heures de route, se déroule - depuis le 1er mai et jusqu'au 31 octobre 2015 - l'Exposition universelle de Milan à la gloire de l'agriculture mondiale. "Nourrir la planète, énergie pour la vie", tel est son slogan. Visite.





Le Le Qatar mettait en valeur son tourisme... et le PSG !

Chaussez vos chaussures de marche. Avec un million de m² dédiés à l'agriculture mondiale, impossible de tout visiter en un jour. Si Milan n'est pas la plus belle ville d'Italie, c'est certainement en raison de son riche passé industriel. Le site de l'Expo Milano 2015 se trouve d'ailleurs au bord de l'autoroute dans une friche industrielle en pleine renaissance du coup… Pas le plus beau côté de la ville.

Mais une fois à l'intérieur, les 20 millions de visiteurs - attendus sur les 6 mois que durera l'exposition - ne le remarqueront plus. Le dépaysement est total. Digne d'un parc d'attraction presque… L'allée centrale du site, longue d'1,5 km, est ombragée. Elle permet d'accéder facilement aux 53 pavillons nationaux. Mais ce sont bien 148 pays qui participent. Les architectes ont rivalisé d'imagination pour proposer des courbes et formes grandioses la plupart du temps. Toujours en lien avec leur culture. Le pavillon le plus important est évidemment celui de l'Italie. Le pays hôte en profite pour investir toute l'allée secondaire perpendiculaire pour présenter ses nombreux territoires, cultures et évidemment produits du terroir.

La France n'est pas en reste et a su -contrairement à d'autres- marier la grande variété de son agriculture et sa tradition culinaire (voir notre édition du 24 avril). L'agro-écologie est mise en avant. La région Rhône-Alpes est bien visible. C'est bien la seule région dans ce cas… Paul Bocuse a annexé le restaurant et bar terrasse dans un style moderne et classe, à l'image de ses plats à la carte.

Mais ne vous attendez pas à déguster gratuitement les mets et vins de chaque pays. Non, ici, votre ticket d'entrée (34 €/pers.) ne vous donne accès à aucun plat... Vous ne pouvez manger que dans les nombreux restaurants et snacks situés dans les pavillons nationaux ou dédiés.

Ne comptez pas non plus tout apprendre sur les techniques agricoles de chaque pays. Ici, la pédagogie la plus universelle est de rigueur. Photos, vidéos, sons… complètent les stands. Certains pays affichent leurs ambitions et leurs volontés de nourrir le monde. D'autres pays, riches en PIB mais pauvres en terme d'agriculture et de population, ont tendance à vendre leur tourisme local… quand ce n'est pas le portrait de leur dictateur à l'entrée !

Au final, est-ce intéressant d'aller à l'Exposition Universelle de Milan ? Définitivement, oui. Ne serait-ce que pour le moral. Voir que l'agriculture est belle -depuis 10 000 ans- et a un rôle central à jouer pour toujours dans la marche du monde. Autant le dire, il y a de quoi être fier de faire ces beaux métiers, liés à l'agriculture et à la viticulture !

Cédric Michelin



Le pavillon chinois est impressionnant de l'extérieur.



L'allée centrale est ombragée et malgré le monde, aucune sensation de foule en mouvement.



Les États-Unis veulent conquérir le monde avec les géants Internet...

